



Situation

DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES AU QUÉBEC EN 2005

Analyse des rapports d'activités 2004-2005

Situation

DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES AU QUÉBEC EN 2005

Analyse des rapports d'activités 2004-2005
soumis par les services de garde
Août 2007

Coordination des travaux

Françoise Tremblay

Rédaction

Jolicoeur et Associés

Révision linguistique

Direction des relations publiques et des communications

Page couverture

Direction des relations publiques et des communications

Collaboration

Marie-Lys Duguay

Louise Rosso

Danielle Dubreuil

Carole Daigneault

Carmen Champagne

Dans ce document, le féminin utilisé pour certaines fonctions inclut aussi bien les hommes que les femmes.

Dépot légal – 2007
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN : 978-2-550-49297-9
ISSN : 1201-5806

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	1
CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION	Chapitre I-1
1.1 Portrait général des services de garde	I-3
1.1.1 Distribution des services, selon la région	I-5
1.1.2 Distribution des services, selon la capacité d'accueil	I-7
1.2 Administration des services de garde	I-10
1.2.1 Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres.....	I-10
1.2.2 Comité de parents dans les garderies	I-11
1.3 Statut d'occupation des locaux	I-12
1.4 Périodes d'ouverture en installation et en garderie	I-13
1.5 Installations de CPE et des garderies en milieu de travail	I-16
1.6 Vérification de l'absence d'empêchement	I-23
1.7 Programme éducatif	I-29
1.8 Collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	I-32
1.8.1 CPE	I-32
1.8.2 Garderies	I-32
CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	Chapitre II-1
2.1 Familles utilisatrices	II-3
2.2 Usagers	II-4
2.2.1 Usagers des installations de CPE et des garderies	II-4
2.2.2 Distribution des services de garde en milieu familial, selon les territoires	II-7
2.3 Âge des enfants et fréquentation des services	II-9
2.3.1 Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2004	II-9
2.3.2 Distribution du nombre d'enfants, selon la fréquentation	II-12
2.4 Mouvement des usagers des CPE et des garderies	II-13
2.5 Listes d'attente	II-21
CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES	Chapitre III-1
3.1 Conditions de travail	III-3
3.1.1 Congés, vacances et autres avantages sociaux	III-3
3.1.2 Établissement des conditions de travail et procédure d'évaluation	III-14
3.2 Compétence et formation du personnel éducateur	III-20
3.3 Stagiaires	III-27

CHAPITRE IV – RESPONSABLES D’UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL	Chapitre IV-1
4.1 Les enfants des RSG	IV-3
4.2 RSG et nombre d’enfants accueillis	IV-5
4.3 Suspension ou révocation des RSG	IV-8
4.4 Visites de contrôle, de soutien professionnel et appels téléphoniques de soutien	IV-8
CHAPITRE V – PÉRIODES DE GARDE	Chapitre V-1
5.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies	V-3
5.2 Modes de garde particuliers offerts dans les composantes en milieu familial de CPE	V-6
5.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde	V-7
5.4 Accueil d’enfants dans les CPE au cours de la période estivale 2004	V-8
ANNEXE A - RAPPORT D’ACTIVITÉS 2004-2005 DES CPE	
ANNEXE B – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2004-2005 DES GARDERIES	

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

TABLEAU 1.1	Répartition des CPE diversifiés et non diversifiés ainsi que des garderies ayant remis leur rapport d'activités	Chapitre I-3
TABLEAU 1.2	Répartition des installations et des composantes en milieu familial de CPE ainsi que des garderies ayant remis leur rapport d'activités	Chapitre I-5
TABLEAU 1.3	Distribution des composantes de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités, selon la région	Chapitre I-6
TABLEAU 1.4	Distribution des composantes de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités, selon la capacité d'accueil	Chapitre I-8
TABLEAU 1.5	Distribution des composantes de CPE et des garderies ainsi que du nombre de places inscrit sur les permis, selon la région	Chapitre I-9
TABLEAU 1.6	Distribution des CPE, des installations de CPE et des garderies, selon le statut d'occupation des locaux	Chapitre I-12
TABLEAU 1.7	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture des installations de CPE, selon la région	Chapitre I-14
TABLEAU 1.8	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture des garderies, selon la région	Chapitre I-15
TABLEAU 1.9	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu	Chapitre I-17
TABLEAU 1.10	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la proportion de places réservées	Chapitre I-17
TABLEAU 1.11	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la région et la capacité d'accueil	Chapitre I-19
TABLEAU 1.12	Distribution des installations de CPE et des garderies selon le milieu de travail auquel elles sont liées	Chapitre I-20

TABLEAU 1.13	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée.....	Chapitre I-21
TABLEAU 1.14	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon le genre de soutien reçu	Chapitre I-22
TABLEAU 1.15	Distribution des CPE et des garderies, selon la signature d'une entente sur la vérification de l'absence d'empêchement avec un corps policier dans le cas du personnel, visé par la Loi, selon la région	Chapitre I-25
TABLEAU 1.16	Distribution des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par le personnel éducateur ou le personnel administratif, selon la région	Chapitre I-26
TABLEAU 1.17	Distribution des composantes en milieu familial de CPE ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par les RSG, les assistantes, les personnes majeures résidant avec les RSG et les remplaçantes occasionnelles de RSG, selon la région	Chapitre I-27
TABLEAU 1.18	Distribution des CPE et des garderies qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique, selon le genre de comité et la région	Chapitre I-28
TABLEAU 1.19	Liste des applications du programme éducatif privilégiées pour les installations de CPE et les garderies	Chapitre I-30
TABLEAU 1.20	Principales caractéristiques de la structuration des lieux cités par les CPE et les garderies	Chapitre I-31
TABLEAU 1.21	Principales caractéristiques de la structuration des activités citées par les CPE et les garderies ...	Chapitre I-31
TABLEAU 1.22	Services offerts aux CPE par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-33
TABLEAU 1.23	Fréquence des relations professionnelles établies entre les CPE et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-33

TABLEAU 1.24	Services offerts aux garderies par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-34
TABLEAU 1.25	Fréquence des relations professionnelles établies entre les garderies et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-34
CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS		
TABLEAU 2.1	Distribution du nombre de familles qui utilisent les services d'une installation de CPE, des services de garde en milieu familial ou d'une garderie, selon la région	Chapitre II-3
TABLEAU 2.2	Distribution du nombre moyen de familles, selon la capacité d'accueil	Chapitre II-4
TABLEAU 2.3	Distribution du nombre d'enfants habitant le même territoire de CLSC que le service de garde, un autre territoire de CLSC ou une autre région, pour les services situés à Montréal et à Laval	Chapitre II-5
TABLEAU 2.4	Distribution du nombre d'enfants habitant ou non la même localité que les installations de CPE, selon la région (sauf Montréal et Laval)	Chapitre II-6
TABLEAU 2.5	Distribution du nombre d'enfants habitant ou non la même localité que les garderies, selon la région (sauf Montréal et Laval)	Chapitre II-7
TABLEAU 2.6	Distribution du nombre de RSG, de MRC, de CLSC et de municipalités où les services de garde en milieu familial sont offerts, selon la région	Chapitre II-8
TABLEAU 2.7	Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2004	Chapitre II-10
TABLEAU 2.8	Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en mars 2005, selon leur âge	Chapitre II-11
TABLEAU 2.9	Distribution du nombre d'enfants, selon le nombre de jours de garde par semaine et le mode de garde	Chapitre II-13
TABLEAU 2.10	Mouvement des usagers dans les installations des CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Chapitre II-15

TABLEAU 2.11	Raisons de départs évoquées dans les installations de CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Chapitre II-16
TABLEAU 2.12	Mouvement des usagers dans les composantes en milieu familial des CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Chapitre II-17
TABLEAU 2.13	Raisons de départs évoquées dans les composantes en milieu familial de CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Chapitre II-18
TABLEAU 2.14	Mouvement des usagers dans les garderies qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Chapitre II-19
TABLEAU 2.15	Raisons de départs évoquées dans les garderies qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Chapitre II-20
TABLEAU 2.16	Distribution des CPE et des garderies, selon le nombre d'enfants inscrits sur leur liste d'attente	Chapitre II-21
CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES		
TABLEAU 3.1	Distribution des nombres moyens de jours de congé prévus par la politique de gestion des services de garde pour les responsables de la gestion, selon la catégorie de congés et la région	Chapitre III-4
TABLEAU 3.2	Distribution des nombres moyens de jours de congé prévus par la politique de gestion des services de garde pour le personnel éducateur, selon la catégorie de congés et la région	Chapitre II-5
TABLEAU 3.3	Distribution des nombres moyens de jours de congé prévus par la politique de gestion des services de garde pour les autres membres du personnel, selon la catégorie de congés et la région	Chapitre II-7

TABLEAU 3.4	Distribution des nombres moyens de jours de vacances payés à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur de même qu'à tout autre personnel permanent, selon la région et la capacité d'accueil	Chapitre III-8
TABLEAU 3.5	Répartition des installations de CPE et des garderies, selon la catégorie des autres avantages sociaux accordés aux responsables de la gestion et selon la région	Chapitre III-10
TABLEAU 3.6	Répartition des installations de CPE et des garderies, selon la catégorie des autres avantages sociaux accordés au personnel éducateur et selon la région	Chapitre III-11
TABLEAU 3.7	Répartition des installations de CPE et des garderies, selon la catégorie des autres avantages sociaux accordés aux autres membres du personnel et selon la région	Chapitre III-12
TABLEAU 3.8	Proportion de CPE et de garderies ayant une procédure d'évaluation des responsables de la gestion, du personnel éducateur et des autres membres du personnel, selon la région	Chapitre III-18
TABLEAU 3.9	Distribution du personnel éducateur qualifié et du personnel éducateur non qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies, selon la région	Chapitre III-21
TABLEAU 3.10	Distribution des installations de CPE et des garderies en fonction de l'atteinte de l'exigence réglementaire concernant la qualification du personnel éducateur, selon la région	Chapitre III-22
TABLEAU 3.11	Distribution des installations de CPE en fonction de la qualification du personnel éducateur à la date limite de conformité au 1 ^{er} avril 2005, selon la région	Chapitre III-23
TABLEAU 3.12	Distribution du type de qualification du personnel éducateur dans les installations de CPE, selon la région	Chapitre III-25
TABLEAU 3.13	Distribution du type de qualification du personnel éducateur dans les garderies, selon la région	Chapitre III-26

**CHAPITRE IV – RESPONSABLES D’UN SERVICE DE GARDE
EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE
COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

TABLEAU 4.1	Distribution des enfants des RSG, selon leur âge au 31 mars 2005 et selon la région	Chapitre IV-4
TABLEAU 4.2	Distribution des RSG, selon le nombre d’enfants accueillis au cours de la semaine du 14 au 20 mars 2005	Chapitre IV-5
TABLEAU 4.3	Nombre de RSG, nombre total d’enfants accueillis par la RSG et moyenne d’enfants accueillis par la RSG, selon la région	Chapitre IV-6
TABLEAU 4.4	Nombre de visites de contrôle ou de soutien professionnel effectuées chez les RSG et d’appels téléphoniques de soutien, selon la région	Chapitre IV-9
TABLEAU 4.5	Liste des autres activités offertes au titre du soutien technique et professionnel aux RSG	Chapitre IV-10

CHAPITRE V – PÉRIODES DE GARDE

TABLEAU 5.1	Distribution des installations de CPE et des garderies, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-3
TABLEAU 5.2	Distribution du nombre d’installations de CPE et de garderies et du nombre d’enfants bénéficiant de modes de garde particuliers, selon la région	Chapitre V-4
TABLEAU 5.3	Distribution du nombre d’installations de CPE coordonnant la garde en milieu familial et du nombre d’enfants bénéficiant de modes de garde particuliers, selon la région	Chapitre V-5
TABLEAU 5.4	Distribution des composantes en milieu familial de CPE et nombre d’enfants accueillis, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-6
TABLEAU 5.5	Distribution du nombre de RSG, du nombre d’enfants accueillis et du nombre moyen d’enfants accueillis par les RSG, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-6
TABLEAU 5.6	Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de 1998 à 2005	Chapitre V-7

TABLEAU 5.7 Répartition des CPE, selon l'accueil d'enfants au cours de la période estivale

Chapitre V-8

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

- GRAPHIQUE 1.1** Répartition des services de garde Chapitre I-4
- GRAPHIQUE 1.2** Évolution de la proportion de CPE diversifiés par rapport à l'ensemble des CPE entre 1998 et 2005 Chapitre I-4
- GRAPHIQUE 1.3** Proportion de CPE, selon le nombre de réunions du conseil d'administration Chapitre I-10
- GRAPHIQUE 1.4** Proportion des garderies, selon le nombre de réunions du comité de parents Chapitre I-11

CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

- GRAPHIQUE 2.1** Proportion d'enfants, selon leur âge au 30 septembre 2004 Chapitre II-9
- GRAPHIQUE 2.2** Proportion d'enfants, selon le nombre de jours de garde par semaine Chapitre II-12

CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES

- GRAPHIQUE 3.1** Ancienneté du personnel éducateur et des autres membres du personnel des CPE Chapitre III-13
- GRAPHIQUE 3.2** Ancienneté du personnel éducateur et des autres membres du personnel des garderies Chapitre III-14
- GRAPHIQUE 3.3** Répartition des CPE selon le mode d'établissement des conditions de travail des responsables de la gestion, du personnel éducateur et des autres membres du personnel Chapitre III-15
- GRAPHIQUE 3.4** Répartition des garderies selon le mode d'établissement des conditions de travail des responsables de la gestion, du personnel éducateur et des autres membres du personnel Chapitre III-16
- GRAPHIQUE 3.5** Fréquence de l'évaluation des responsables de la gestion et du personnel des CPE Chapitre III-19
- GRAPHIQUE 3.6** Fréquence de l'évaluation des responsables de la gestion et du personnel des garderies Chapitre III-19

GRAPHIQUE 3.7 Proportion des services accueillant des stagiaires en technique d'éducation à l'enfance et répartition des stagiaires dans les différents services Chapitre III-27

CHAPITRE IV – RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

GRAPHIQUE 4.1 Évolution du nombre de RSG au cours des huit dernières années Chapitre IV-7

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Tout titulaire d'un permis doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille et des Aînés un rapport de ses activités¹.

Afin de satisfaire à cette exigence, les services de garde à l'enfance doivent répondre au questionnaire qui leur est envoyé selon leur entité juridique (centre de la petite enfance [CPE] ou garderie). Le présent document décrit les réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve dans les annexes A et B.

Nous avons divisé le rapport en cinq chapitres :

CHAPITRE I : Portrait des services de garde et de leur administration

CHAPITRE II : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE III : Personnel des CPE et des garderies

CHAPITRE IV : Responsables d'un service de garde en milieu familial et mandats des CPE coordonnant la garde en milieu familial

CHAPITRE V : Périodes de garde

La représentativité de notre population est très élevée, puisque 98,5 % de l'ensemble des CPE et des garderies du Québec ont retourné le questionnaire dans les délais prescrits. À moins d'avis contraire, les résultats présentés sont basés sur ce taux de réponse.

Tout au long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent en fonction de la nature des services de garde, de leur région administrative et de leur capacité d'accueil ainsi qu'en fonction de l'année d'ouverture dans le cas des composantes en milieu familial de CPE.

Enfin, la saisie et le traitement des données informatiques ont été exécutés par la firme Jolicoeur et Associés, à l'aide du logiciel Interviewer Windows après validation, par le Ministère, de chacun des questionnaires reçus.

¹ Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 13.4, remplacée depuis décembre 2005 par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

CHAPITRE I

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

En premier lieu, nous dressons le portrait des services de garde au 31 mars 2005 en fonction de leur capacité d'accueil et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

En second lieu, nous examinons la fréquence des réunions des conseils d'administration de même que la composition et la fréquence des rencontres des comités de parents.

Nous nous penchons par la suite sur le statut d'occupation des locaux et les périodes d'ouverture des services de garde avant d'aborder la description des installations en milieu de travail et traiter la vérification de l'absence d'empêchement.

Nous abordons ensuite les applications du programme éducatif et, enfin, nous décrivons les services offerts aux CPE et aux garderies par divers organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE

Le tableau 1.1 illustre la répartition au 31 mars 2005 des CPE diversifiés, non diversifiés et des garderies. Les CPE représentent 64,8 % de l'ensemble des services de garde au Québec, alors que les garderies comptent pour 35,2 % de l'ensemble.

TABLEAU 1.1

RÉPARTITION DES CPE DIVERSIFIÉS ET NON DIVERSIFIÉS AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

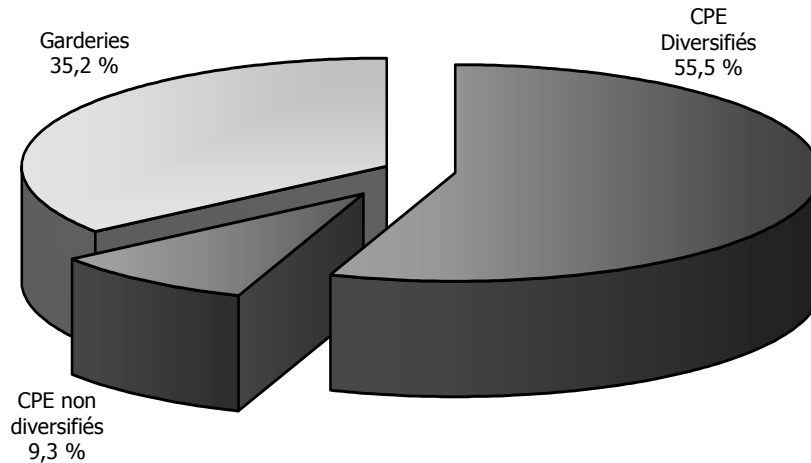
	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES EXISTANTES	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
CPE diversifiés	858	853	99,4
Milieu familial et une installation	619	616	99,5
Milieu familial et deux installations	206	204	99,0
Milieu familial et trois installations	29	29	100,0
Milieu familial et plus de trois installations	4	4	100,0
CPE non diversifiés	144	137	95,1
Une installation	104	99	95,2
Deux installations	14	13	92,9
Milieu familial	26	25	96,2
TOTAL DES CPE	1 002	990	98,8
Garderies	545	534²	98,0
TOTAL	1 547	1 524	98,5

Le graphique 1.1 synthétise la répartition des services de garde.

² Au total, 534 garderies ont remis leur rapport d'activité. Toutefois, quatre de ces garderies sont en développement et n'ont pas encore de clientèle. Ces garderies ont donc été exclues du traitement des données, exception faite du calcul du taux de réponse.

GRAPHIQUE 1.1

RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE

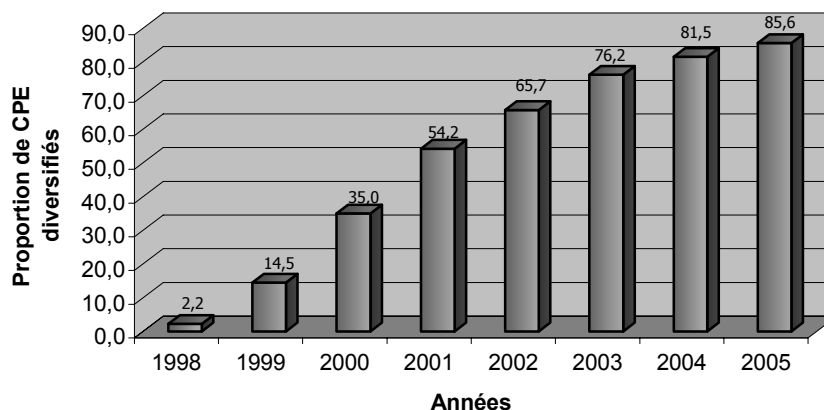


Au 31 mars 2005, 85,6 % des CPE sont des CPE diversifiés. Près des trois quarts (72,1 %) ont une composante en milieu familial jumelée à une seule composante en installation, soit 619 sur un total de 858. Par ailleurs, le nombre de CPE diversifiés ayant plus d'une installation est passé de 88 en mars 2001, à 128 en mars 2002, à 162 en mars 2003 et à 203 en mars 2004 pour atteindre 239 en mars 2005. Or, ces données sont recueillies pour la dernière année puisqu'à compter de juin 2006, la coordination de la garde en milieu familial est confiée à des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Le graphique 1.2 illustre l'augmentation continue de la proportion de CPE diversifiés par rapport à l'ensemble des CPE.

GRAPHIQUE 1.2

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE CPE DIVERSIFIÉS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CPE ENTRE 1998 ET 2005



Parmi les 144 CPE non diversifiés, 72,2 % ont une composante en installation, 9,7 % ont deux composantes en installation et 18,1 % ont une composante en milieu familial. Au 31 mars 2005, on trouve donc un total de 1547 CPE ou garderies au Québec.

Le tableau 1.2 présente la répartition des CPE diversifiés et non diversifiés en fonction de leurs composantes respectives. Les 1002 CPE exploitaient 2150 composantes, soit 1266 composantes en installation (58,9 %) et 884 composantes en milieu familial (41,1 %). Si nous ajoutons les 545 garderies, nous atteignons 1811 services de garde et 884 composantes en milieu familial, soit une progression de 5,3 % comparativement au 31 mars 2004.

TABLEAU 1.2

RÉPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

	NOMBRE DE SERVICES EXISTANTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
Installations de CPE	1 266	1 252	98,9
Composantes en milieu familial de CPE	884	878	99,3
Total partiel	2 150	2 130	99,1
Garderies	545	534	98,0
Total partiel	545	534	98,0
TOTAL	2 695	2 664	98,8

Les taux de réponse au questionnaire du rapport d'activités sont similaires à ceux de 2004. Notons toutefois une légère augmentation du taux de réponse global, différence principalement caractérisée par une augmentation de la participation des garderies en 2005 (98 % comparativement à 93 % en 2004). Le taux de participation global des composantes de CPE et des garderies s'établit ainsi à 98,8 % cette année, augmentation de 1,7 % par rapport au taux de réponse global de 2004, qui était de 97,1 %.

Sauf avis contraire, l'information contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 1252 installations de CPE, les 878 composantes en milieu familial de CPE et les 530³ garderies qui ont répondu au questionnaire, soit un total de 2660 composantes et garderies.

1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA RÉGION

Le tableau 1.3 présente la répartition des 2660 composantes et garderies ayant répondu au questionnaire, selon la région. La région de Montréal compte à elle seule 29,1 % des services du Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (16,6 %) et de la Capitale-Nationale (10 %), qui à elles deux comptent pour plus du quart des services.

³ Excluant les quatre garderies en développement.

TABLEAU 1.3
DISTRIBUTION DES COMPOSANTES DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	%	NOMBRE	%
	NOMBRE	%	NOMBRE	%				
Bas-Saint-Laurent	31	2,5	23	2,6	-	-	54	2,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	41	3,3	35	4,0	5	0,9	81	3,0
Capitale-Nationale	121	9,7	101	11,5	44	8,3	266	10,0
Mauricie	46	3,7	32	3,6	4	0,8	82	3,1
Estrie	62	5,0	49	5,6	4	0,8	115	4,3
Montréal	314	25,1	198	22,6	261	49,2	773	29,1
Outaouais	64	5,1	52	5,9	10	1,9	126	4,7
Abitibi-Témiscamingue	24	1,9	17	1,9	1	0,2	42	1,6
Côte-Nord	20	1,6	15	1,7	-	-	35	1,3
Nord-du-Québec	26	2,1	4	0,5	-	-	30	1,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	1,4	9	1,0	1	0,2	27	1,0
Chaudière-Appalaches	66	5,3	47	5,4	11	2,1	124	4,7
Laval	46	3,7	38	4,3	43	8,1	127	4,8
Lanaudière	56	4,5	38	4,3	28	5,3	122	4,6
Laurentides	75	6,0	54	6,2	20	3,8	149	5,6
Montérégie	207	16,5	143	16,3	93	17,5	443	16,7
Centre-du-Québec	36	2,9	23	2,6	5	0,9	64	2,4
TOTAL	1 252	100,0	878	100,0	530	100,0	2 660	100,0

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les installations des CPE et les garderies ont une distribution différente quant à leur capacité d'accueil (tableau 1.4). La capacité moyenne en installation est de 56,9 places, alors qu'elle est de 60,3 places en garderie. Le nombre d'installations et de garderies de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Dans les composantes en milieu familial de CPE, on observe, depuis 1999, deux catégories. Ainsi, 23,5 % des composantes en milieu familial disposent de 150 places et plus, tandis que pour 26,7 % d'entre elles, la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places. Cette tendance se répète déjà depuis quelques années, puisque les composantes offrant 150 places et plus présentaient des taux de 22,7 % en 2003, de 27,3 % en 2001 et de 55,4 % en 1999. Cette situation s'explique non par la réduction du nombre de composantes de 150 places et plus, mais par l'augmentation massive, au cours des dernières années, du nombre de composantes en milieu familial dont la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places (on en comptait 53 en 1999, 192 en 2001, 252 en 2003 et 234 en 2005). Cependant, remarquons que la diminution des composantes en milieu familial de 50 à 59 places (de 31,9 % en 2003 à 28,8 % en 2004 et à 26,7 % en 2005) a plutôt été compensée par l'augmentation des composantes de 100 à 149 places dont le taux était de 15,3 % en 2003, 18,6 % en 2004, alors qu'elles représentent 19,7 % de l'ensemble des composantes en milieu familial.

Au total, on compte 190 251 places réparties dans 2660 composantes et garderies. Les composantes de CPE, qui représentent 80 % des services, se partagent 83,2 % des places, tandis que le dernier cinquième est réparti entre les garderies (tableau 1.5).

Tout comme au cours des années passées, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale se partagent les plus grands pourcentages de places, soit respectivement 25,7 %, 18,9 % et 8,6 % des places.

Les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec se démarquent par ailleurs des autres par le fait qu'aucune garderie n'y a été répertoriée (tableau 1.5). La quasi-totalité des ressources des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont aussi principalement disponibles dans les CPE, une seule garderie ayant été recensée dans chacune de ces régions.

TABLEAU 1.4**DISTRIBUTION DES COMPOSANTES DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	%	NOMBRE	%
	NOMBRE	%	NOMBRE	%				
Moins de 50 places	408	32,6	99	11,3	152	28,7	659	24,8
De 50 à 59 places	182	14,5	234	26,7	71	13,4	487	18,3
60 places	217	17,3	31	3,5	43	8,1	291	10,9
De 61 à 99 places	440	35,1	135	15,4	259	48,9	834	31,4
De 100 à 149 places	3	0,2	173	19,7	5	0,9	181	6,8
150 places et plus	2	0,2	206	23,5	0	0,0	208	7,8
TOTAL	1 252	100,0	878	100,0	530	100,0	2 660	100,0

TABLEAU 1.5

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES DE CPE ET DES GARDERIES AINSI QUE DU NOMBRE DE PLACES INSCRIT SUR LES PERMIS, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS
	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS				
Bas-Saint-Laurent	31	1 353	23	2 621	-	-	54	3 974
Saguenay–Lac-Saint-Jean	41	2 293	35	3 560	5	264	81	6 117
Capitale-Nationale	121	6 508	101	7 644	44	2 146	266	16 298
Mauricie	46	2 302	32	3 021	4	214	82	5 537
Estrie	62	3 170	49	4 112	4	241	115	7 523
Montréal	314	19 599	198	13 161	262	16 115	774	48 875
Outaouais	64	3 563	52	5 160	10	453	126	9 176
Abitibi-Témiscamingue	24	1 440	17	2 341	1	80	42	3 861
Côte-Nord	20	872	15	1 250	-	-	35	2 122
Nord-du-Québec	26	1 383	4	277	-	-	30	1 660
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	697	9	1 341	1	23	27	2 061
Chaudière-Appalaches	66	3 038	47	4 995	11	571	124	8 604
Laval	46	2 791	38	4 446	43	2 638	127	9 875
Lanaudière	56	3 286	38	5 741	28	1 582	122	10 609
Laurentides	75	4 592	54	7 012	20	1 325	149	12 929
Montérégie	207	12 435	143	17 430	92	6 019	442	35 884
Centre-du-Québec	36	1 954	23	2 893	5	299	64	5 146
TOTAL	1 252	71 276	878	87 005	530	31 970	2 660	190 251

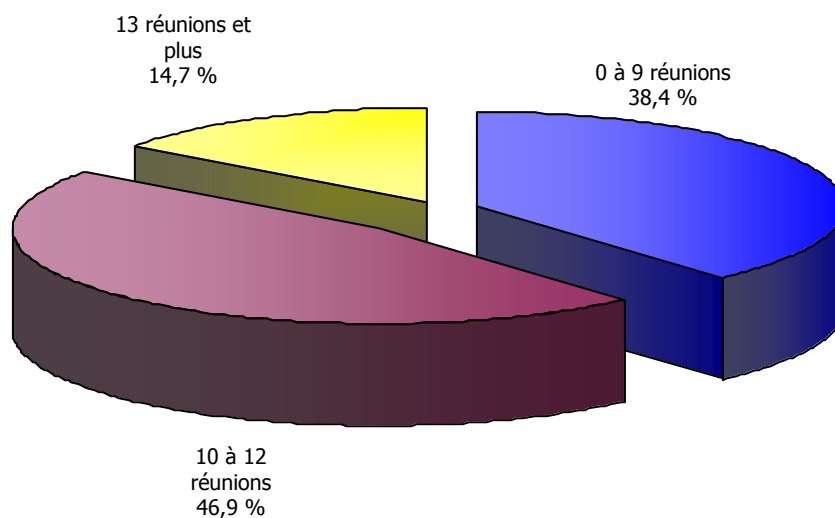
1.2 ADMINISTRATION DES SERVICES DE GARDE

1.2.1 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des CPE se sont réunis en moyenne 10,2 fois durant l'année; 46,9 % se sont réunis entre 10 et 12 fois (graphique 1.3).

GRAPHIQUE 1.3

PROPORTION DE CPE, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les CPE ont tenu en moyenne 1,3 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (78,4 % ont tenu une assemblée, alors que 16,3 % en ont tenu deux).

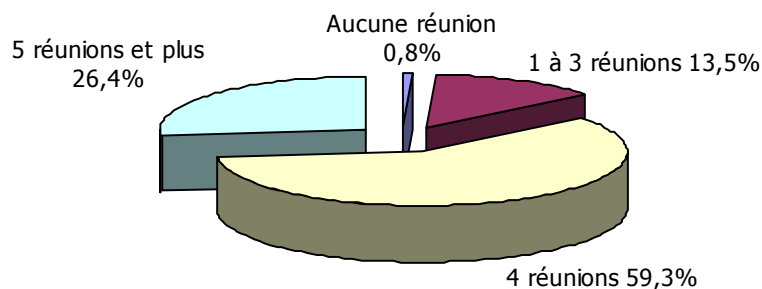
1.2.2 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

Selon l'article 10 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde, la garderie doit former un comité de parents composé de 5 personnes élues par et parmi les parents. Les comités de parents des 526 garderies répondantes sont formés de 5 personnes dans 74 % des cas, de 6 à 16 personnes dans 23,6 % des cas alors qu'ils sont formés de 3 à 4 personnes dans 2,1 % des cas. Mentionnons par ailleurs que 0,4 % des garderies ont mentionné qu'aucun parent ne siégeait sur le comité de parents étant donné leur ouverture récente.

Le graphique 1.4 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Plus de la moitié (59,3 %) ont respecté le nombre minimum de quatre réunions prescrit par la Loi, plus du quart (26,4 %) s'étant réunis de 5 à 11 fois. Dans les 14,3 % restants, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la Loi⁴ ou est égal à 0. Mentionnons toutefois que près de 1 % de ces garderies ont mentionné être nouvellement ouvertes.

GRAPHIQUE 1.4

PROPORTION DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS



⁴ Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 10.2.

1.3 STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX

La question 2 des rapports d'activités des CPE et la question 3 des rapports d'activités des garderies portaient sur le statut d'occupation des locaux; 58 % des CPE sont propriétaires des locaux qu'ils occupent (dont 0,6 % copropriétaires), 29,8 % sont locataires (dont 1,6 % occupent leurs locaux sans payer de loyer) et 12,2 % sont emphytéotes.

Le tableau 1.6 résume les réponses obtenues par les CPE et les garderies. De plus, parmi les CPE ayant plus d'une installation, le mode d'occupation tend à être identique pour toutes les installations.

Quant aux garderies, elles sont locataires (49,8 % - dont 2,3 % ne paient pas de loyer) ou propriétaires de leurs locaux (47,2 % - dont 1,3 % de copropriétaires). On dispose d'un bail emphytéotique dans 3 % des cas.

TABLEAU 1.6

DISTRIBUTION DES CPE, DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LE STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX

STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX	CPE		INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Propriétaires et copropriétaires	574	58,0	741	59,2	250	47,2
Emphytéotes	121	12,2	166	13,3	16	3,0
Locataires et occupants sans loyer à payer	295	29,8	345	27,6	264	49,8
TOTAL	990	100,0	1 252	100,0	530	100,0

1.4 PÉRIODES D'OUVERTURE EN INSTALLATION ET EN GARDERIE

Près de quatre installations des CPE sur dix (39,7 %) ouvrent leurs portes à 7 h. Un peu plus du tiers des installations (36,5 %) accueillent les enfants après 7 h alors que 23,7 % les accueillent avant 7 h. Quant aux heures de fermeture, près de six installations sur dix (56,7 %) ferment leurs portes à 18 h et 20,3 % à 17 h 30. Les autres services se partagent différentes autres heures de fermeture.

L'examen du tableau 1.7 révèle que les installations de CPE sont ouvertes en moyenne durant 10 heures 47 minutes par jour ce qui est identique à la situation de 2004. Les deux régions les plus nordiques ainsi que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont celles qui affichent les moyennes d'heures d'ouverture les plus basses. Les régions de la Montérégie (11 heures et 15 minutes), de Lanaudière (11 heures et 09 minutes), de Laval (11 heures et 07 minutes), des Laurentides (10 heures et 59 minutes) et de la Chaudière-Appalaches (10 heures et 51 minutes) sont par ailleurs les régions où le nombre d'heures d'ouverture moyen est le plus élevé.

Du côté des garderies, on constate que le tiers (32,5 %) ouvrent leurs portes avant 7 h, la moitié (49,5 %) ouvrent à 7 h alors que 18 % ouvrent leurs portes après 7 h. En ce qui concerne les heures de fermeture, plus des deux tiers (67,7 %) ferment à 18 h, 17,8 % ferment avant 18 h et 14,5 % ferment après 18 h.

Le tableau 1.8 nous apprend que la moyenne du nombre d'heures d'ouverture des garderies est de 11 heures et 4 minutes, ce qui est 3 minutes de plus qu'en 2004. On trouve les moyennes les plus élevées dans les régions de Lanaudière (11 heures et 42 minutes), en Montérégie (11 heures et 24 minutes) et dans les Laurentides (11 heures et 23 minutes).

TABLEAU 1.7**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	11	35,5	20	64,5	13	41,9	18	58,1	16	51,6	15	48,4	10 h 50
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23	56,1	18	43,9	31	75,6	10	24,4	32	78,0	9	22,0	10 h 32
Capitale-Nationale	47	38,8	74	61,2	60	49,6	61	50,4	84	69,4	37	30,6	10 h 44
Mauricie	15	32,6	31	67,4	32	69,6	14	30,4	38	82,6	8	17,4	10 h 31
Estrie	32	51,6	30	48,4	55	88,7	7	11,3	50	80,6	12	19,4	10 h 28
Montréal	194	62,0	119	38,0	54	17,3	259	82,7	129	41,2	184	58,8	10 h 40
Outaouais	48	75,0	16	25,0	44	68,8	20	31,3	40	62,5	24	37,5	10 h 39
Abitibi-Témiscamingue	12	50,0	12	50,0	5	20,8	19	79,2	13	54,2	11	45,8	10 h 42
Côte-Nord	3	15,0	17	85,0	19	95,0	1	5,0	19	95,0	1	5,0	10 h 12
Nord-du-Québec	2	7,7	24	92,3	22	84,6	4	15,4	26	100,0	0	0,0	9 h 27
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1	5,9	16	94,1	11	64,7	6	35,3	17	100,0	0	0,0	10 h 09
Chaudière-Appalaches	52	78,8	14	21,2	27	40,9	39	59,1	21	31,8	45	68,2	10 h 51
Laval	44	95,7	2	4,3	0	0,0	46	100,0	2	4,3	44	95,7	11 h 07
Lanaudière	45	80,4	11	19,6	13	23,2	43	76,8	15	26,8	41	73,2	11 h 09
Laurentides	60	80,0	15	20,0	7	9,3	68	90,7	15	20,0	60	80,0	10 h 59
Montérégie	189	91,3	18	8,7	22	10,6	185	89,4	25	12,1	182	87,9	11 h 15
Centre-du-Québec	16	44,4	20	55,6	24	66,7	12	33,3	26	72,2	10	27,8	10 h 36
TOTAL	794	63,5	457	36,5	439	35,1	812	64,9	568	45,4	683	54,6	10 h 47

TABLEAU 1.8**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	40,0	3	60,0	3	60,0	2	40,0	3	60,0	2	40,0	10 h 39
Capitale-Nationale	27	62,7	16	37,2	22	51,2	21	48,8	25	58,1	18	41,9	10 h 49
Mauricie	4	100,0	0	0,0	1	33,3	3	66,7	1	25,0	3	75,0	10 h 53
Estrie	2	50,0	2	50,0	4	100,0	0	0,0	4	100,0	0	0,0	9 h 39
Montréal	203	77,8	58	22,2	39	14,9	222	85,1	68	26,1	193	73,9	10 h 56
Outaouais	9	90,0	1	10,0	9	90,0	1	10,0	7	70,0	3	30,0	10 h 36
Abitibi-Témiscamingue	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	11 h 00
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	1	100,0	0	0,0	10 h 45
Chaudière-Appalaches	10	90,9	1	9,1	1	10,0	10	90,0	2	18,2	9	81,8	11 h 10
Laval	42	97,7	1	2,3	1	2,3	42	97,7	1	2,3	42	97,7	11 h 17
Lanaudière	25	89,3	3	10,7	3	10,7	25	89,3	4	14,3	24	85,7	11 h 42
Laurentides	19	95,0	1	5,0	1	5,0	19	95,0	1	5,0	19	95,0	11 h 23
Montérégie	87	93,5	6	6,4	7	7,5	86	92,4	7	7,5	86	92,5	11 h 24
Centre-du-Québec	3	60,0	2	40,0	3	60,0	2	40,0	2	40,0	3	60,0	10 h 42
TOTAL	434	82,0	95	18,0	94	17,8	435	82,2	126	23,8	403	76,2	11 h 04

1.5 INSTALLATIONS DE CPE ET GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL

La question 20 du rapport d'activités des CPE et la question 22 du rapport d'activités des garderies servent à définir l'installation en milieu de travail. Notons que pour les garderies, la question a été posée pour la première fois cette année. Il s'agit d'un service situé sur des lieux de travail ou à proximité et bénéficiant d'un soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, services récréatifs ou d'entretien. En mars 2005, 197 CPE (19,7 %) et 18 garderies (3,3 %) ont déclaré avoir des installations en milieu de travail. Des 197 CPE, 18 ont plus d'une installation en milieu de travail : 14 CPE en ont deux, alors que 4 CPE en ont trois⁵, pour un total de 219 installations de CPE en milieu de travail.

Notons que 47,9 % des installations de CPE en milieu de travail (n = 105) et que 50 % des garderies (n = 9) sont situées sur les lieux de travail alors que 52,1 % (n = 114) des installations de CPE et que 50 % (n = 9) des garderies se trouvent à proximité (tableau 1.14). On note une progression importante de la proportion d'installations de CPE situées à proximité des lieux de travail, puisque les pourcentages sont passés de 39,3 % en 2001 à 52,1 % en 2005.

La moyenne des enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu qui dispose de l'installation est de 58,2 % pour les installations de CPE et de 29,2% pour les garderies; ce pourcentage est de 64,1 % pour les installations de CPE situées sur les lieux de travail et de 15,9 % pour les garderies situées sur les lieux de travail tandis qu'il est de 52,7 % pour les installations de CPE situées à proximité et de 42,6 % pour les garderies. Dans 16 % des cas (n = 35) pour les CPE et dans 11,1 % des cas (n = 2) pour les garderies, la totalité des enfants accueillis ont un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation.

⁵ À titre d'illustration :

Nombre de CPE		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations
179	x	1	=	179
14	x	2	=	28
4	x	3	=	12
197				219

TABLEAU 1.9**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU**

PROPORTION D'ENFANTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Moins de 25 %	44	20,1	12	66,7
De 25 à 49 %	38	17,4	0	0,0
De 50 à 74 %	45	20,5	3	16,7
De 75 à 99 %	57	26,0	1	5,6
100 %	35	16,0	2	11,1
TOTAL	219	100,0	18	100,0

Par ailleurs, 18,7 % des installations de CPE en milieu de travail et 27,8 % des garderies réservent la totalité de leurs places aux parents qui travaillent dans ce milieu; 26,9 % des installations de CPE en milieu de travail et 27,8 % des garderies accordent une priorité d'accès aux parents qui travaillent dans ce milieu alors que 21,9 % des installations de CPE et 33,3 % des garderies ne réservent aucune place.

TABLEAU 1.10**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES**

	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Aucune	48	21,9	6	33,3
Moins de 25 %	9	4,1	1	5,6
De 25 à 49 %	9	4,1	-	-
De 50 à 74 %	16	7,3	-	-
De 75 à 99 %	35	16,0	-	-
100 %	41	18,7	5	27,8
Priorité	59	26,9	5	27,8
Au besoin	2	0,9	-	-
Sans réponse	-	-	1	5,6
TOTAL	219	100,0	18	100,0

Au tableau 1.11, on constate qu'il y a des installations de CPE en milieu de travail dans les 17 régions administratives du Québec et des garderies en milieu de travail dans 7 régions administratives du Québec.

Pour ce qui est des installations de CPE, la région de Montréal en compte 87, soit 39,7 % de l'ensemble des installations en milieu de travail. Suivent les régions de la Capitale-Nationale qui compte 35 installations (16 %) et de la Montérégie, avec 26 installations (11,9 % du total). On constate également que 28,9 % des installations de la Capitale-Nationale sont en milieu de travail; cette proportion est de l'ordre de 27,4 % dans la région de Montréal et de 19,6 % dans la région de Laval.

En ce qui concerne les garderies, la région de Montréal en dénombre 10, soit 55,6 % du total des garderies en milieu de travail. La région de Laval compte 3 garderies pour 16,7 % de l'ensemble. On observe également que l'unique garderie de l'Abitibi-Témiscamingue se trouve en milieu de travail, et que 25 % des garderies de la Mauricie et de l'Estrie sont en milieu de travail.

TABLEAU 1.11**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

	INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES GARDERIES	PROPORTION DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	TOTAL D'INSTALLATION ET DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
RÉGION							
Bas-Saint-Laurent	3	31	9,7	-	-	-	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	41	9,8	0	7	0	4
Capitale-Nationale	35	121	28,9	0	46	0	35
Mauricie	6	46	13,0	1	4	25,0	7
Estrie	7	64	10,9	1	4	25,0	8
Montréal	87	318	27,4	10	268	3,7	97
Outaouais	7	64	10,9	0	10	0	7
Abitibi-Témiscamingue	4	25	16,0	1	1	100,0	5
Côte-Nord	2	20	10,0	-	-	-	2
Nord-du-Québec	3	32	9,4	-	-	-	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	17	17,6	0	1	0	3
Chaudière-Appalaches	8	66	12,1	0	12	0	8
Laval	9	46	19,6	3	43	7,0	12
Lanaudière	8	56	14,3	0	28	0	8
Laurentides	4	75	5,3	0	20	0	4
Montréal	26	208	12,5	1	96	1,0	27
Centre-du-Québec	3	36	8,3	1	5	20,0	4
CAPACITÉ D'ACCUEIL							
Moins de 30 places	13	98	13,3	3	57	5,3	16
De 30 à 44 places	34	196	17,3	5	75	6,7	39
De 45 à 59 places	52	303	17,2	3	103	2,9	55
60 places	40	220	18,2	1	43	2,3	41
De 61 à 79 places	43	197	21,8	4	85	4,7	47
80 places	37	238	15,5	2	171	1,2	39
81 places et plus	-	14	0,0	-	11	0,0	-
TOTAL	219	1 266	17,3	18	545	3,3	237

Pour les CPE, la capacité d'accueil totale est de 12 579 places en milieu de travail sur un total de 72 057, soit 17,5 % de l'ensemble des places dans les installations de CPE. Pour les garderies, la capacité d'accueil totale est de 886 places en milieu de travail sur un total de 32 640 places, soit 2,7 % de l'ensemble des places en garderie.

TABLEAU 1.12

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LE MILIEU DE TRAVAIL AUQUEL ELLES SONT LIÉES

MILIEU	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Réseau de la santé et des services sociaux	62	28,3	-	-
Réseau de l'enseignement	55	25,1	9	50,0
Fonction publique	37	16,9	-	-
Entreprise privée	46	21,0	1	5,6
Services communautaires	-	-	2	11,1
Regroupement de milieux de travail	19	8,7	6	33,3
TOTAL	219	100,0	18	100,0

Le réseau de la santé et des services sociaux comprend les centres hospitaliers, les centres d'accueil, les centres locaux de services communautaires et autres institutions alors que le réseau de l'enseignement comprend les cégeps, les universités, les commissions scolaires et les centres de formation professionnelle des adultes. La fonction publique comprend la fonction publique québécoise, fédérale ou municipale et les sociétés d'État.

Sur les 19 installations de CPE rattachées à un regroupement de milieux de travail, 13 résultent d'un regroupement de milieux des secteurs public et parapublic, 2 découlent d'un regroupement d'entreprises privées avec le réseau public ou parapublic alors que 4 installations sont liées à un regroupement de plusieurs entreprises privées. Sur les 6 garderies, 1 garderie résulte d'un regroupement de milieux du secteur parapublic, 3 sont liées à un regroupement du secteur parapublic et privé alors que 2 garderies sont liées à un regroupement de plusieurs entreprises privées.

TABLEAU 1.13**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE PRIVÉE**

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
Aéronautique	6	3
Alimentation	5	-
Commerce de détail	3	1
Communications	3	-
Construction	2	1
Environnement	1	-
Hôtellerie	1	-
Industrie de la haute technologie	1	-
Industrie pharmaceutique	5	-
Institutions financières	6	-
Métallurgie	4	-
Pâtes et papier	2	1
Transport	1	-
Usines	12	-
TOTAL	52	6

Au 31 mars 2005, 161 CPE en milieu de travail coordonnent également des services de garde en milieu familial, soit 81,7 % des CPE en milieu de travail. De ces 161 CPE diversifiés, 16,8 % (n = 27) disent que le milieu de travail offre un soutien particulier, qui peut être financier (n = 14), administratif (n = 1), technique (n = 5), entretien (n = 1), financier et technique (n = 2) ou encore pour les activités récréatives (n = 4).

Pour les composantes en milieu familial des CPE en milieu de travail (n=161), 37,9 % (n = 61) indiquent qu'une certaine proportion des enfants qui fréquentent un service de garde en milieu familial ont au moins un parent qui provient du milieu de travail. Plus précisément, 52 CPE soulignent qu'entre 1 et 24 % des enfants fréquentant un milieu familial ont un parent qui provient du milieu de travail alors que 9 CPE mentionnent qu'entre 25 et 95 % des enfants qui fréquentent un milieu familial ont un parent qui provient du milieu de travail⁶.

Le tableau 1.14 indique le genre de soutien obtenu pour les 105 installations de CPE situées sur les lieux de travail et pour les 114 installations situées à proximité des lieux de travail. Il fournit également cette information pour les 9 garderies situées sur les lieux de travail et pour les 9 garderies situées à proximité des lieux de travail.

⁶ 54 % de ces 161 CPE n'ont aucun enfant en milieu familial dont un parent provient de ce milieu. Enfin, 8,1 % des CPE concernés n'ont pas répondu à cette question.

TABLEAU 1.14**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LE GENRE DE SOUTIEN REÇU**

SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Soutien administratif, technique, financier, activités récréatives et entretien	24	22,9	3	33,3
Soutien financier et entretien	14	13,3	1	11,1
Soutien administratif, technique, financier et entretien	12	11,4	2	22,2
Soutien administratif, financier, activités récréatives et entretien	11	10,5	0	0,0
Soutien financier	7	6,7	0	0,0
Soutien financier, activités récréatives et entretien	6	5,7	1	11,1
Autres regroupements de soutien	31	29,5	2	22,2
TOTAL	105	100,0	9	100,0

À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Soutien financier	26	22,8	1	11,1
Soutien financier et activités récréatives	13	11,4	0	0,0
Soutien administratif, technique, financier et entretien	11	9,6	1	11,1
Soutien administratif, technique, financier, activités récréatives et entretien	9	7,9	5	55,6
Soutien financier et entretien	9	7,9	0	0,0
Soutien administratif et financier	8	7,0	1	11,1
Autres regroupements de soutien	38	33,3	1	11,1
TOTAL	114	100,0	9	100,0

1.6 VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Le tableau 1.15 révèle que 99,5 % des CPE et 98,9 % des garderies ont signé une entente avec un corps policier dans le but de vérifier l'absence d'empêchement des personnes visées par la Loi. À souligner que parmi les CPE (5) et les garderies (6) n'ayant pas signé une telle entente, cinq CPE et deux garderies ont mentionné que ces ententes seraient signées sous peu, un CPE ayant précisé que cette situation était liée à un changement de direction. Par ailleurs, quatre garderies n'ont pas fourni d'explication pour justifier l'absence d'une telle entente dans leur service.

Les confirmations de l'existence d'un empêchement touchent au total **1005 personnes**, soit :

- 139 éducatrices de CPE et 29 éducatrices de garderies;
- 65 membres du personnel administratif de CPE et 11 membres du personnel administratif de garderies;
- 87 RSG, 70 assistantes de RSG, 54 remplaçantes occasionnelles de RSG et 550 personnes majeures résidant avec des RSG de CPE.

Le tableau 1.16 présente les nombres et proportions de CPE et de garderies qui ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dans le cas du personnel éducateur ou de membres du personnel administratif, ainsi que le nombre de services ayant mentionné que l'analyse a effectivement révélé que ces empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Ainsi, 11 % des CPE ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour les éducatrices. Ce pourcentage est de 5,5 % pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 20 des 108 CPE qui avaient reçu confirmation d'empêchements pour le personnel éducateur ont conclu que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée alors que 9 des 54 CPE qui avaient reçu confirmation d'empêchements pour le personnel administratif en sont venus à la même conclusion.

En ce qui a trait aux garderies, 5,2 % ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements parmi les éducatrices tandis que ce pourcentage est de 1,9 % pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 6 garderies sur les 27 qui avaient reçu confirmation d'empêchements parmi le personnel éducateur mentionnent que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée alors que 2 des 10 garderies qui avaient reçu la confirmation d'empêchements parmi leur personnel administratif ont conclu à une telle incompatibilité.

Le tableau 1.17 fournit le même type d'informations mais, cette fois-ci, pour les RSG, leurs assistantes, leurs remplaçantes occasionnelles et les personnes majeures résidant où a lieu le service de garde. Ce tableau révèle que ce sont principalement pour les personnes majeures que les CPE ont reçu confirmation de l'existence d'empêchements (31,5 %, soit 310 CPE où de tels empêchements ont été confirmés). Ce pourcentage est de 7,6 % pour les RSG, de 5,9 % pour leurs assistantes et de 5,1 % pour leurs remplaçantes occasionnelles.

Après l'analyse de ces dossiers, le nombre de CPE qui ont conclu que des personnes majeures résidant avec les RSG avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée par la RSG est de 60 sur 310. En ce qui a trait aux RSG, le nombre d'empêchements incompatibles s'élève à 14 sur les 75 CPE ayant reçu confirmation d'empêchements, les résultats pour les assistantes de RSG étant de 10 incompatibilités sur 58 CPE et de 8 incompatibilités sur 50 où des empêchements ont été confirmés pour les remplaçantes occasionnelles des RSG.

TABLEAU 1.15**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE SUR LA VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT AVEC UN CORPS POLICIER DANS LE CAS DU PERSONNEL VISÉ PAR LA LOI, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	23	100,0	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	35	100,0	5	100,0
Capitale-Nationale	103	100,0	43	97,7
Mauricie	34	97,1	4	100,0
Estrie	51	100,0	4	100,0
Montréal	269	100,0	260	99,6
Outaouais	52	100,0	10	100,0
Abitibi-Témiscamingue	18	94,7	1	100,0
Côte-Nord	20	100,0	-	-
Nord-du-Québec	23	100,0	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	90,9	1	100,0
Chaudière-Appalaches	47	100,0	11	100,0
Laval	41	100,0	43	100,0
Lanaudière	38	97,4	28	100,0
Laurentides	54	100,0	20	100,0
Montréal	143	99,3	89	95,7
Centre-du-Québec	24	100,0	5	100,0
TOTAL	985	99,5	524	98,9

TABLEAU 1.16

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR OU LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, SELON LA RÉGION⁷

RÉGION	CPE (N=985)						GARDERIES (N=524)					
	PERSONNEL ÉDUCATEUR			PERSONNEL ADMINISTRATIF			PERSONNEL ÉDUCATEUR			PERSONNEL ADMINISTRATIF		
	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ		CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ		CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ		CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	
	N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%	
Bas-Saint-Laurent	5	21,7	2	2	8,7	1	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	5,7	1	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Capitale-Nationale	7	6,8	2	1	1,0	0	1	2,3	0	0	0,0	0
Mauricie	4	11,8	1	5	14,7	3	0	0,0	0	0	0,0	0
Estrie	2	3,9	2	2	3,9	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Montréal	30	11,2	3	13	4,8	0	13	5,0	3	4	1,5	0
Outaouais	2	3,8	0	1	1,9	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	5,6	0	3	16,7	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Côte-Nord	5	25,0	1	3	15,0	1	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	0	0,0	0	1	4,3	1	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	10,0	1	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	8	17,0	2	4	8,5	1	1	9,1	0	0	0,0	0
Laval	7	17,1	3	3	7,3	0	2	4,7	0	1	2,3	0
Lanaudière	4	10,5	0	3	7,9	0	4	14,3	1	3	10,7	1
Laurentides	11	20,4	1	5	9,3	1	0	0,0	0	0	0,0	0
Montérégie	13	9,1	1	7	4,9	1	5	5,6	2	2	2,2	1
Centre-du-Québec	6	25,0	0	1	4,2	0	1	20,0	0	0	0,0	0
TOTAL	108	11,0	20	54	5,5	9	27	5,2	6	10	1,9	2

⁷ Calculé sur la base des CPE et des garderies qui ont signé une entente.

TABLEAU 1.17

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LES RSG, LES ASSISTANTES, LES PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG ET LES REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES DE RSG, SELON LA RÉGION⁸

RÉGION	RSG		ASSISTANTES DES RSG			PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG			REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES DE RSG			
	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ
	N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%	
Bas-Saint-Laurent	4	17,4	0	2	8,7	1	8	34,8	3	0	0,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0,0	0	2	5,7	0	13	37,1	1	2	5,7	1
Capitale-Nationale	9	8,7	2	3	2,9	1	24	23,3	2	5	4,9	2
Mauricie	4	11,8	0	2	5,9	1	13	38,2	3	0	0,0	0
Estrie	0	0,0	0	1	2,0	0	16	31,4	1	2	3,9	0
Montréal	7	2,6	4	11	4,1	4	28	10,4	9	4	1,5	0
Outaouais	3	5,8	1	3	5,8	1	16	30,8	7	0	0,0	0
Abitibi-Témiscamingue	2	11,1	0	3	16,7	1	10	55,6	1	3	16,7	0
Côte-Nord	2	10,0	1	2	10,0	0	11	55,0	4	1	5,0	0
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	20,0	1	0	0,0	0	6	60,0	1	0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	6	12,8	0	3	6,4	0	24	51,1	5	5	10,6	1
Laval	1	2,4	0	4	9,8	1	10	24,4	1	3	7,3	1
Lanaudière	4	10,5	1	2	5,3	0	29	76,3	7	6	15,8	1
Laurentides	9	16,7	1	12	22,2	0	25	46,3	7	7	13,0	1
Montérégie	17	11,9	2	5	3,5	0	63	44,1	7	9	6,3	0
Centre-du-Québec	5	20,8	1	3	12,5	0	14	58,3	1	3	12,5	1
TOTAL	75	7,6	14	58	5,9	10	310	31,5	60	50	5,1	8

⁸ Calculé sur la base des CPE qui ont signé une entente.

Le tableau 1.18 nous apprend que 64,7 % des CPE et 30,7 % des garderies ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et que ce comité est le plus souvent interne (64,8 % pour les CPE et 80,7 % pour les garderies) ou régional (31,4 % pour les CPE et 13 % pour les garderies).

TABLEAU 1.18

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LE GENRE DE COMITÉ ET LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ *			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ		
		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL
Bas-Saint-Laurent	91,3	33,3	66,7	0,0	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	45,7	75,0	6,3	18,8	20,0	100,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	71,8	78,4	20,3	1,4	39,5	52,9	47,1	0,0
Mauricie	47,1	75,0	12,5	6,3	75,0	33,3	0,0	66,7
Estrie	84,3	20,9	79,1	0,0	50,0	50,0	50,0	0,0
Montréal	56,1	63,6	34,4	2,0	26,5	84,1	11,6	4,3
Outaouais	88,5	26,1	71,7	2,2	10,0	100,0	0,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	55,6	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	65,0	84,6	15,4	0,0	-	-	-	-
Nord-du-Québec	60,9	28,6	71,4	0,0	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	80,0	62,5	37,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	91,5	55,8	41,9	0,0	54,5	100,0	0,0	0,0
Laval	43,9	88,9	11,1	0,0	37,2	93,8	0,0	6,2
Lanaudière	76,3	89,7	0,0	6,9	25,0	85,7	0,0	14,3
Laurentides	59,3	93,8	6,3	0,0	25,0	60,0	40,0	0,0
Montréal	60,8	77,0	16,1	6,9	36,0	84,4	6,3	9,4
Centre-du-Québec	66,7	87,5	0,0	12,5	40,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	64,7	64,8	31,4	3,0	30,7	80,7	13,0	6,2

* Lorsque ces pourcentages n'atteignent pas 100 %, le CPE a précisé un autre type de comité; il peut relever de la municipalité (région de la Chaudière-Appalaches) ou encore, il peut s'agir d'un conseiller légal (région de la Mauricie et de Lanaudière).

1.7 PROGRAMME ÉDUCATIF

Les questions 17 et 17.1 des rapports d'activités des CPE (questions 19 et 19.1 des rapports d'activités des garderies) portent sur le programme éducatif. En premier lieu, nous avons voulu connaître l'application du programme éducatif que privilégient, d'une part, les CPE pour leur(s) installation(s) et, d'autre part, les garderies. L'information recueillie à ce sujet est résumée dans le tableau 1.19 qui peut cumuler plus d'une réponse par service de garde. Il appert ainsi que l'application du programme éducatif *Jouer, c'est magique* est la plus répandue (61,1 %), et est proportionnellement plus utilisée par les CPE (64,9 %) que par les garderies (54,8 %), ces dernières étant plus portées vers les applications propres à leur établissement (40,9 % parmi les garderies, comparativement à 30,6 % pour les CPE).

Nous avons aussi demandé aux CPE et aux garderies de nous préciser dans quelle proportion leur personnel éducateur a reçu une formation sur les applications éducatives au cours de l'exercice financier 2004-2005. Cette proportion est de 53,1 % pour les CPE, comparativement à 44 % pour les garderies. Dans 50,1 % des CPE et 34,4 % des garderies, cette formation a été offerte à l'ensemble de leur personnel éducateur, alors que 34,3 % des CPE et 34,7 % des garderies n'ont offert aucune formation sur ces applications éducatives à leur personnel éducateur en 2004-2005.

On trouvera aux tableaux 1.20 et 1.21 la liste des exemples significatifs mentionnés par les CPE et les garderies à propos de la structuration des lieux et la structuration des activités. Chaque service pouvait mentionner deux exemples.

TABLEAU 1.19**LISTE DES APPLICATIONS DU PROGRAMME ÉDUCATIF PRIVILÉGIÉES POUR LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES**

APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF PRIVILÉGIÉE	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Jouer, c'est magique	718	64,9	360	54,8	1 078	61,1
Programme d'activités du CPE / de la garderie	339	30,6	269	40,9	608	34,5
Activités projets	16	1,4	0	0,0	16	0,9
Montessori	5	0,5	23	3,5	28	1,6
Programme éducatif touchant plus particulièrement l'aspect socioaffectif	14	1,3	1	0,2	15	0,9
Reggio Emilia	7	0,6	3	0,5	10	0,6
Éco CPE	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Programme d'activités favorisant le langage et la lecture	2	0,2	0	0,0	2	0,1
Waldorf	2	0,2	0	0,0	2	0,1
Pédagogie d'éveil	2	0,2	0	0,0	2	0,1
Umbra Luminaria	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Au Couturier	1	0,1	0	0,0	1	0,1
La boîte à outils	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Éveil par les arts	0	0,0	1	0,2	1	0,1
TOTAL	1 107	100,0	657	100,0	1 764	100,0

TABLEAU 1.20**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES LIEUX CITÉES PAR LES CPE ET LES GARDERIES**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES LIEUX	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Lieux aménagés en coins d'activités qui permettent le libre choix	752	39,1	309	23,8	1 061	33,0
Aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants	202	10,5	240	18,5	442	13,7
Lieux favorisant l'accès direct des enfants au matériel de jeu	298	15,5	222	17,1	520	16,2
Matériel varié et adapté au développement des enfants	557	29,0	379	29,2	936	29,1
Cour bien aménagée	114	5,9	146	11,3	260	8,1
TOTAL	1 923	100,0	1 296	100,0	3 219	100,0

TABLEAU 1.21**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS CITÉS PAR LES CPE ET LES GARDERIES**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Activités se déroulent selon un horaire régulier	843	43,9	394	33,6	1 237	40,0
L'éducatrice dispose d'outils pour la planification	326	17,0	372	31,8	698	22,6
Enfants peuvent souvent choisir leurs activités	365	19,0	205	17,5	570	18,4
Toutes les formes de jeux sont encouragées	379	19,7	200	17,1	579	18,7
Jeux libres valorisés	1	0,1	0	0,0	1	0,0
Planification de l'activités/retour sur les activités	1	0,1	0	0,0	1	0,0
Jumelage des groupes	1	0,1	0	0,0	1	0,0
Activités extérieures valorisées	2	0,1	0	0,0	2	0,1
Activités thématiques	1	0,1	0	0,0	1	0,0
Scolarisation	1	0,1	0	0,0	1	0,0
Activités favorisant l'apprentissage actif	1	0,1	0	0,0	1	0,0
TOTAL	1 921	100,0	1 171	100,0	3 092	100,0

1.8 COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

Les questions 4 et 5 des rapports d'activités des CPE et les questions 5 et 6 des rapports d'activités des garderies se rapportent aux services offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux aux CPE et aux garderies.

1.8.1 CPE

Le tableau 1.22 présente le nombre de CPE auxquels des services sont offerts par divers intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ou d'autres milieux. Les CLSC apparaissent ainsi comme les principaux partenaires des CPE. En effet, près des deux tiers des CPE ont accès aux ressources des CLSC pour les services professionnels dédiés aux enfants (63,8 %), et le soutien pour le personnel (63 %). Précisons aussi que près de la moitié des CPE sont en lien avec les CLSC pour la visite des services de garde (44,4 %), la participation à des comités de travail (44,4 %) et dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (42 %).

Plus de 40 % des CPE ont des liens avec les centres de réadaptations dans le cadre des services professionnels offerts aux enfants ou pour le soutien au personnel (31,6 %). Ces deux types de services sont aussi recherchés par près d'un CPE sur cinq auprès des Centres jeunesse ou du Directeur de la protection de la jeunesse (soit 19,7 % pour les services professionnels offerts aux enfants et 18,7 % pour le soutien au personnel).

En terme de nombre de mentions, en plus des CLSC, les autres ressources les plus fréquemment utilisées par les CPE sont les centres de réadaptation, les organismes communautaires et les Centres jeunesse ou du Directeur de la protection de la jeunesse.

1.8.2 GARDERIES

Pour les garderies (tableau 1.24), la situation est relativement semblable à celle des CPE, bien que l'offre de services par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux aux garderies est plus restreinte. En effet, le CLSC est encore l'organisme dont la collaboration est la plus importante, mais l'incidence de l'offre de ces services est plus faible chez les garderies, sauf en ce qui a trait à la visite de leur service de garde (44,6 %). Ainsi, un peu plus de la moitié des garderies reçoivent des services professionnels pour les enfants de la part du CLSC (50,4 %) et les services de soutien pour le personnel sont fournis dans 37,9 % des garderies.

De la même façon, les autres services des divers milieux sont proportionnellement moins mentionnés par les garderies que par les CPE, mais les services les plus fréquemment utilisés par les garderies sont aussi, après les CLSC, les centres de réadaptation, les organismes communautaires et les Centres jeunesse ou du Directeur de la protection de la jeunesse.

TABLEAU 1.22

SERVICES OFFERTS AUX CPE PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

	CLSC		Direction de la santé publique		Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse		Centre hospitalier		Centre de réadaptation		Organisme communautaire		Maison de la famille		Autres ⁹	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visite des services de garde	440	44,4	34	3,4	93	9,4	18	1,8	178	18,0	68	6,9	26	2,6	19	1,9
Soutien pour le personnel	624	63,0	137	13,8	185	18,7	57	5,8	313	31,6	94	9,5	41	4,1	22	2,2
Services professionnels pour les enfants	632	63,8	57	5,8	195	19,7	122	12,3	399	40,3	83	8,4	42	4,2	21	2,1
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	416	42,0	14	1,4	54	5,5	14	1,4	57	5,8	134	13,5	157	15,9	13	1,3
Prêts de locaux ou d'équipements	163	16,5	8	0,8	3	0,3	34	3,4	41	4,1	126	12,7	21	2,1	78	7,9
Participation à des comités de travail	440	44,4	36	3,6	102	10,3	33	3,3	114	11,5	199	20,1	104	10,5	33	3,3
Autres	24	2,4	6	0,6	5	0,5	5	0,5	2	0,2	1	0,1	3	0,3	11	1,1

TABLEAU 1.23

FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

	Fréquentes		Occasionnelles		Rares	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CLSC	265	30,9	395	46,1	197	23,0
Direction de la santé publique	3	1,4	64	29,4	151	69,3
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	29	8,0	133	36,8	199	55,1
Centre hospitalier	19	10,4	78	42,6	86	47,0
Centre de réadaptation	127	27,0	206	43,8	137	29,1
Organisme communautaire	57	15,0	194	51,2	128	33,8
Maison de la famille	19	8,5	94	42,2	110	49,3
Autres	31	23,1	75	56,0	28	20,9

⁹ La catégorie « autres » pour les CPE est composée des organismes suivants : Municipalité (62), Église, Communauté religieuse (16), Policier, Sécurité publique (4), Agence régionale de la santé et des services sociaux (3), Caisse populaire (2), Pompier (1), Commission scolaire, École, CÉGEP (1), Dentiste (1) et Centre d'accueil (1).

TABLEAU 1.24**SERVICES OFFERTS AUX GARDERIES PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	CLSC		Direction de la santé publique		Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse		Centre hospitalier		Centre de réadaptation		Organisme communautaire		Maison de la famille		Autres ¹⁰	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visites des services de garde	237	44,6	45	8,5	49	9,2	25	4,7	65	12,2	54	10,2	10	1,9	21	4,0
Soutien pour le personnel	201	37,9	64	12,1	58	10,9	37	7,0	70	13,2	47	8,9	7	1,3	17	3,2
Services professionnels pour les enfants	267	50,4	61	11,5	75	14,1	78	14,7	107	20,2	53	10,0	16	3,0	23	4,3
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	151	28,5	13	2,4	24	4,5	22	4,1	23	4,3	38	7,2	35	6,6	11	2,1
Prêts de locaux ou d'équipements	41	7,7	3	0,6	2	0,4	3	0,6	14	2,6	39	7,3	4	0,8	10	1,9
Participation à des comités de travail	100	18,8	6	1,1	17	3,2	9	1,7	13	2,4	34	6,4	9	1,7	4	0,8
Autres	3	0,6	2	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,6	4	0,8	7	1,3

TABLEAU 1.25**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES GARDERIES ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	Fréquentes		Occasionnelles		Rares	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CLSC	44	11,4	175	44,9	171	43,8
Direction de la santé publique	3	2,4	53	43,1	67	54,5
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	3	2,3	48	37,2	78	60,5
Centre hospitalier	6	6,3	40	41,7	50	52,1
Centre de réadaptation	34	27,2	47	37,6	45	36,0
Organisme communautaire	20	16,3	50	40,7	53	43,1
Maison de la famille	2	3,9	24	47,1	25	49,0
Autres	9	20,5	19	43,2	16	36,4

¹⁰ La catégorie « autres » pour les garderies est composée des organismes suivants : Église, Communauté religieuse (17), Municipalité (8), Pompier (7), Policier, Sécurité publique (3), Agence régionale de la santé et des services sociaux (3), Spécialiste de la santé (1).

CHAPITRE II

FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous dressons le profil des familles utilisant des services de garde et nous détaillons la provenance des usagers, c'est-à-dire la provenance des enfants qui fréquentent les installations des CPE et les garderies, selon les divers territoires de CLSC ou de MRC. Par la suite, nous traitons de la répartition régionale des composantes en milieu familial de CPE et de la répartition des CPE et des garderies, selon les classes d'âge des enfants et le nombre de jours de garde par semaine. Les deux dernières sections portent sur les mouvements des usagers et les listes d'attente.

2.1 FAMILLES UTILISATRICES

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services d'une installation de CPE ou d'une garderie, selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats pour l'ensemble du Québec, nous estimons à 167 923 le nombre de familles qui utilisent les services de garde¹¹. De ce nombre, 38,6 % utilisent des services des installations de CPE, 43,9 % des services de garde en milieu familial et 17,5 % des familles utilisent des services des garderies.

TABEAU 2.1

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES D'UNE INSTALLATION DE CPE, DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL OU D'UNE GARDERIE, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE		GARDERIE	TOTAL
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL		
Bas-Saint-Laurent	1 360	2 522	-	3 882
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 210	3 368	232	5 810
Capitale-Nationale	6 196	6 843	1 926	14 965
Mauricie	2 237	2 845	196	5 278
Estrie	2 954	3 774	199	6 927
Montréal	17 295	10 779	14 520	42 594
Outaouais	2 902	4 034	378	7 314
Abitibi-Témiscamingue	1 332	1 915	61	3 308
Côte-Nord	782	1 160	-	1 942
Nord-du-Québec	1 177	236	-	1 413
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	619	1 068	24	1 711
Chaudière-Appalaches	2 889	4 418	520	7 827
Laval	2 417	3 599	2 406	8 422
Lanaudière	3 068	4 645	1 485	9 198
Laurentides	4 044	5 567	1 201	10 812
Montérégie	10 711	14 103	5 380	30 194
Centre-du-Québec	1 865	2 574	255	4 694
TOTAL DES FAMILLES	64 058	73 450	28 783	166 291
Ensemble des familles du Québec¹²	64 760	73 777	29 386	167 923

¹¹ L'écart restreint est dû au haut taux de réponse.

¹² Il s'agit de l'extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale de l'ensemble des services.

Les installations de CPE desservent en moyenne 51 familles, les composantes en milieu familial 84 et les garderies 54 familles (tableau 2.2).

TABLEAU 2.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE		GARDERIE
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL	
Moins de 50 places	34	20	30
De 50 à 59 places	49	41	49
60 places	53	50	54
De 61 à 99 places	66	63	70
De 100 à 149 places	109	93	105
150 places et plus	161	174	0
MOYENNE TOTALE DE FAMILLES	51	84	54

2.2 USAGERS

2.2.1 USAGERS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

2.2.1.1 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

Le tableau 2.3 précise qu'au total 68,1 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le même territoire de CLSC que le service qu'ils fréquentent; 25,2 % habitent un autre territoire de CLSC et 6,7 % habitent une autre région administrative. Notons que cette situation est semblable à celle de 2004.

Pour les installations de CPE et les garderies de Montréal, sur les 2287 enfants d'une autre région administrative, la majorité provient de la Montérégie ou de l'Estrie (39,3 %); Laval suit avec 37,6 %, alors que 13,6 % proviennent de la région des Laurentides et 9,5 % de Lanaudière.

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, la majorité des enfants¹³ provenant d'une autre région administrative sont de la région des Laurentides (60,6 %); 14,6 % proviennent de Montréal, 23 % de Lanaudière et 1,9 % de la Montérégie.

Tout comme l'an passé, on remarque que les garderies (77,7 %) reçoivent plus souvent que les installations de CPE (60,1 %) des enfants qui habitent le même territoire de CLSC. Par conséquent, les garderies reçoivent moins d'enfants qui habitent un autre territoire de CLSC (19 %) ou une autre région administrative (3,2 %).

¹³ À noter qu'à Laval, l'information relative à la région administrative de provenance des enfants a été fournie pour 213 des 426 enfants dénombrés. Les pourcentages présentés sont donc calculés sur la base des 213 enfants pour lesquels une réponse a été fournie.

TABLEAU 2.3**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN AUTRE TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL**

	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%		
Installations de CPE	13 314	60,1	6 711	30,3	2 121	9,6	22 146	359
Garderies	14 233	77,7	3 487	19,0	592	3,2	18 312	304
Région								
Montréal	23 460	66,9	9 319	26,6	2 287	6,5	35 066	574
Laval	4 087	75,8	879	16,3	426	7,9	5 392	89
TOTAL D'ENFANTS	27 547	68,1	10 198	25,2	2 713	6,7	40 458	663

2.2.1.2 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec, selon qu'ils habitent ou non la même localité que le service, et ce, pour les installations de CPE. Quant au tableau 2.5, il présente la même information pour les garderies.

Près des trois quarts (74,8 %) des enfants qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval habitent la localité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. En effet, les enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions de la Capitale-Nationale (70,9 %), de l'Estrie (72,8 %) et des Laurentides (73,9 %) habitent proportionnellement moins souvent dans la même localité que l'installation qu'ils fréquentent, alors que la quasi-totalité des enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions du Nord-du-Québec (98,9 %) et de la Côte-Nord (96,8 %) demeurent dans la même localité que l'installation du CPE qu'ils fréquentent.

TABLEAU 2.4**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)**

	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
RÉGION								
Bas-Saint-Laurent	1 302	79,9	322	19,8	6	0,4	1 630	31
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 311	87,9	318	12,1	0	0,0	2 629	41
Capitale-Nationale	5 030	70,9	1 878	26,5	182	2,6	7 090	121
Mauricie	2 330	88,9	285	10,9	7	0,3	2 622	46
Estrie	2 551	72,8	899	25,6	56	1,6	3 506	62
Outaouais	3 050	89,0	377	11,0	1	0,0	3 428	64
Abitibi-Témiscamingue	1 349	86,1	218	13,9	0	0,0	1 567	24
Côte-Nord	875	96,8	29	3,2	0	0,0	904	20
Nord-du-Québec	1 300	98,9	15	1,1	0	0,0	1 315	26
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	664	93,9	43	6,1	0	0,0	707	17
Chaudière–Appalaches	2 836	80,3	636	18,0	58	1,6	3 530	66
Lanaudière	2 736	76,3	754	21,0	94	2,6	3 584	56
Laurentides	3 562	73,9	1 112	23,1	148	3,1	4 822	75
Montérégie	9 612	74,7	3 018	23,4	242	1,9	12 872	207
Centre-du-Québec	1 852	82,2	380	16,9	20	0,9	2 252	36
TOTAL D'ENFANTS	41 360	74,8	10 284	23,4	814	1,8	52 458	892

Le tableau 2.5 révèle que plus de huit enfants sur dix habitent la même localité que leur garderie (82,1 %). Soulignons que tous les enfants (100 %) fréquentant une garderie en Abitibi-Témiscamingue et en Mauricie demeurent dans la même localité que leur service de garde, les proportions les plus faibles se trouvent en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (70 %), dans la région de la Capitale-Nationale (78,9 %) et dans les Laurentides (79,2 %).

TABLEAU 2.5**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)**

	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE
RÉGION								
Saguenay–Lac-Saint-Jean	268	96,4	10	3,6	0	0,0	278	5
Capitale-Nationale	1 755	78,9	457	20,5	13	0,6	2 225	44
Mauricie	233	100,0	0	0,0	0	0,0	233	4
Estrie	191	82,7	40	17,3	0	0,0	231	4
Outaouais	413	94,9	22	5,1	0	0,0	435	10
Abitibi-Témiscamingue	80	100,0	0	0,0	0	0,0	80	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21	70,0	9	30,0	0	0,0	30	1
Chaudière-Appalaches	505	80,9	110	17,6	9	1,4	624	11
Lanaudière	1 435	86,1	215	12,9	16	1,0	1 666	28
Laurentides	1 034	79,2	264	20,2	7	0,5	1 305	20
Montréal	4 820	80,4	1 119	18,7	59	1,0	5 998	93
Centre-du-Québec	268	84,8	37	11,7	11	3,5	316	5
TOTAL D'ENFANTS	11 023	82,1	2 283	17,0	115	0,9	13 421	226

2.2.2 DISTRIBUTION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LES TERRITOIRES

La question 27 porte aussi sur les localités où exercent les 13 865 RSG pour lesquelles nous possédons de l'information. Le tableau 2.6 expose les principaux résultats obtenus, selon les régions administratives.

TABLEAU 2.6

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DE MRC, DE CLSC ET DE MUNICIPALITÉS OÙ LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL SONT OFFERTS, SELON LA RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE RSG	NOMBRE DE MRC OU CLSC	NOMBRE DE MRC OU CLSC DESSERVIS	% DE COUVERTURE DES MRC OU CLSC	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS DESSERVIES	% DE COUVERTURE DES MUNICIPALITÉS
Bas-Saint-Laurent	470	8	8	100	143	87	60,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	575	4	4	100	67	49	73,1
Capitale-Nationale	1 242	7	7	100	68	45	66,2
Mauricie	550	6	6	100	44	34	77,3
Estrie	678	7	7	100	101	77	76,2
Montréal	1 707	35	35	100	-	-	-
Outaouais	741	5	5	100	78	38	48,7
Abitibi-Témiscamingue	365	5	5	100	101	56	55,4
Côte-Nord	240	6	6	100	56	26	46,4
Nord-du-Québec	49	3	1	33,3	31	5	16,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	213	6	6	100	63	42	66,7
Chaudière-Appalaches	1 002	11	11	100	156	126	80,8
Laval	736	4	4	100	-	-	-
Lanaudière	883	6	6	100	72	53	73,6
Laurentides	1 071	8	8	100	85	59	69,4
Montérégie	2 813	15	15	100	198	169	85,4
Centre-du-Québec	530	5	5	100	88	63	71,6
TOTAL	13 865	141	139	96,1	1 351	929	64,5

Comme on peut le constater au tableau 2.6, les régions de Montréal et de Laval recouvrent des territoires de CLSC. On y constate que l'ensemble du territoire de Montréal et de Laval est couvert par des services de garde en milieu familial. Pour les autres régions administratives, le tableau révèle que l'ensemble des MRC du Québec ont accès à des services de garde en milieu familial, sauf la région administrative du Nord-du-Québec (33 %).

En ce qui a trait aux municipalités où ces services sont accessibles, les pourcentages varient entre 16,1 % dans la région du Nord-du-Québec et 85,4 % dans la région de la Montérégie.

À noter que les données détaillées servent à planifier la création des places et à mieux connaître l'endroit où exercent les responsables d'un service de garde en milieu familial.

2.3 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES

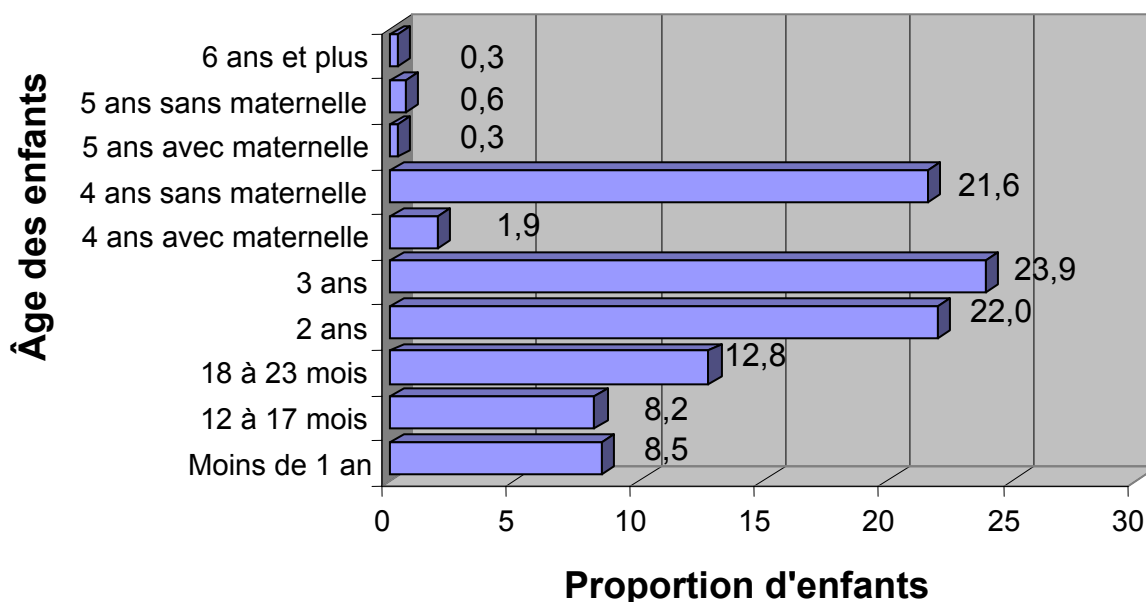
Cette section répertorie le nombre d'enfants accueillis pendant la période du 14 au 18 mars 2005 selon le nombre de jours de fréquentation par semaine (questions 7 [CPE] et 9 [garderies]) et selon leur âge au 30 septembre 2004¹⁴ (questions 8 [CPE] et 10 [garderies]).

2.3.1 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2004

Le graphique 2.1 montre que près de la moitié des enfants qui fréquentent un service de garde ont entre 3 et 4 ans (47,4 %). Les enfants de 2 ans représentent 22 % des usagers pour l'ensemble des services. Les enfants de moins de 2 ans représentent près de 30 % (29,5 %) du total, alors que les enfants de 5 ans et plus représentent que 1,2 % des usagers des services de garde. Cette situation est relativement semblable à celle de l'an passé.

GRAPHIQUE 2.1

PROPORTION D'ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2004



¹⁴ Les totaux des tableaux 2.7 et 2.8 diffèrent quelque peu car certains services ont été incapables de classer l'ensemble des enfants aux questions 8 ou 10.

Les installations et les composantes en milieu familial de CPE accueillent plus de 83 % de l'ensemble des enfants en service de garde régis, soit 39 % et 44,4 % respectivement. Les composantes en milieu familial de CPE sont les services de garde qui accueillent le plus grand nombre d'enfants de 6 ans et plus. Les composantes en milieu familial de CPE accueillent pour leur part 58,5 % des enfants de moins de 2 ans. À titre de comparaison, notons que 11,4 % des enfants de moins de 2 ans sont en garderie alors que ce pourcentage est de 30,1 % dans les installations de CPE.

TABLEAU 2.7

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2004

GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 1 an	4 429	27,3	1 063	6,6	10 732	66,1	16 224
12 à 17 mois	4 849	30,9	1 486	9,5	9 342	59,6	15 677
18 à 23 mois	7 694	31,5	3 883	15,9	12 853	52,6	24 430
2 ans	15 693	37,4	6 894	16,4	19 405	46,2	41 992
3 ans	19 325	42,3	8 738	19,1	17 672	38,6	45 735
4 ans avec maternelle	1 531	41,2	1 424	38,3	759	20,4	3 714
4 ans sans maternelle	20 361	49,4	7 857	19,1	12 987	31,5	41 205
5 ans avec maternelle	160	33,1	162	33,5	161	33,3	483
5 ans sans maternelle	495	43,0	270	23,5	385	33,5	1 150
6 ans et plus	38	7,5	1	0,2	467	92,3	506
TOTAL	74 575	39,0	31 778	16,6	84 763	44,4	191 116

Il faut extrapoler les données du tableau 2.7 si on veut obtenir le nombre total d'enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2005 et non seulement le nombre d'enfants dans les services de garde ayant complété le rapport d'activités.

Le tableau 2.8 présente donc la distribution du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde, selon leur âge au 30 septembre 2004. Ainsi, un total de 193 053 enfants utilisent les 189 921 places disponibles au 31 mars 2005. L'écart restreint entre les données des deux tableaux s'explique par le haut taux de réponse obtenu cette année.

TABLEAU 2.8**EXTRAPOLATION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MARS 2005, SELON LEUR ÂGE**

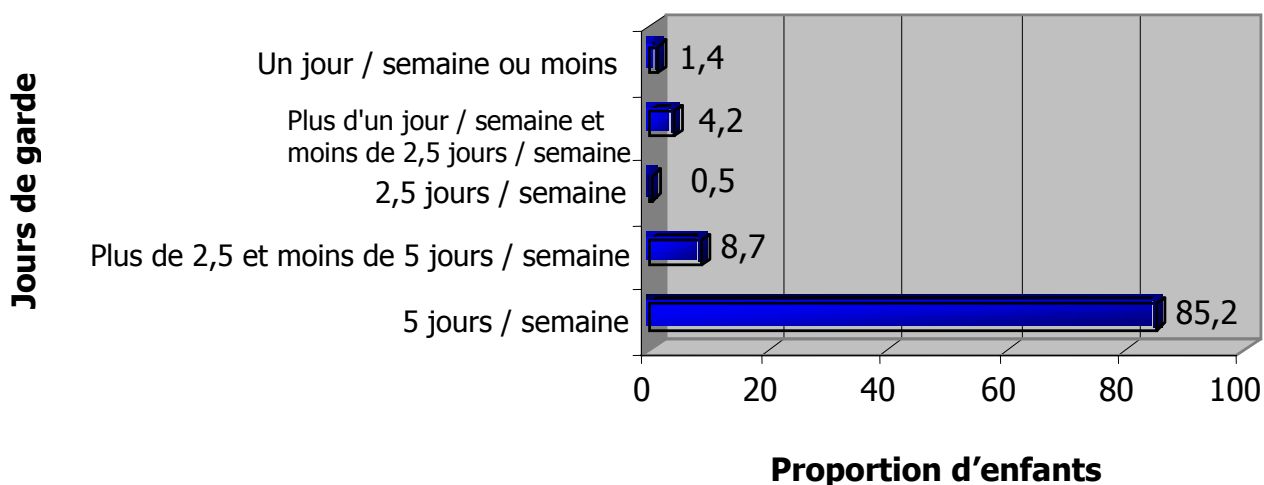
GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL CPE ET GARDERIES	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	4 478	5,9	1 084	3,3	10 796	12,7	16 358	8,5
1 an	12 680	16,8	5 473	16,9	22 327	26,2	40 480	21,0
2 ans	15 865	21,0	7 027	21,7	19 521	22,9	42 413	22,0
3 ans	19 537	25,9	8 907	27,5	17 777	20,8	46 221	23,9
4 ans	22 132	29,4	9 460	29,2	13 828	16,2	45 420	23,5
5 ans et plus	701	0,9	441	1,4	1 019	1,2	2 161	1,1
TOTAL	75 393	100,0	32 392	100,0	85 268	100,0	193 053	100,0

2.3.2 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LA FRÉQUENTATION

Au graphique 2.2, on constate que la grande majorité des enfants qui fréquentent les services de garde régis sont inscrits à temps complet, (85,2 % des enfants fréquentant leur service de garde 5 jours par semaine). Au fil des années, ce pourcentage augmente : en 2000, il était de 70,3 %, en 2001, de 76,8 %, en 2002, de 79,8 %, en 2003, de 82,9 % et de 84 % en 2004. Alors que 5,6 % des enfants sont accueillis moins de 2,5 jours par semaine, 9,2 % le sont 2,5 jours ou plus, mais moins de 5 jours par semaine.

GRAPHIQUE 2.2

PROPORTION D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE



Tel que présenté au tableau 2.9, ces proportions diffèrent un peu entre les différents types de services de garde fréquentés. Ainsi, dans les garderies, 92 % des enfants fréquentent les services de garde 5 jours par semaine, comparativement à 82,2 % pour ceux qui fréquentent les installations de CPE et à 85,3 % pour ceux qui fréquentent les composantes en milieu familial de CPE.

TABLEAU 2.9**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET LE MODE DE GARDE**

NOMBRE DE JOURS DE GARDE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
5 jours/semaine	61 292	82,2	29 288	92,0	72 261	85,3	162 841	85,2
Plus de 2,5 jours et moins de 5 jours/semaine	7 604	10,2	1 704	5,4	7 318	8,6	16 626	8,7
2,5 jours/semaine	373	0,5	176	0,6	421	0,5	970	0,5
Plus d'un jour/semaine et moins de 2,5 jours/semaine	4 132	5,5	564	1,8	3 265	3,9	7 961	4,2
Un jour/semaine ou moins	1 174	1,6	98	0,3	1 498	1,8	2 770	1,4
TOTAL	74 575	100,0	31 830	100,0	84 763	100,0	191 168	100,0

2.4 MOUVEMENT DES USAGERS DES CPE ET DES GARDERIES

En analysant les réponses obtenues aux questions 9 et 11 des rapports d'activités, nous pouvons mesurer les mouvements des usagers des services de garde. Cependant, nous devons préciser que les calculs de cette section ne portent que sur les CPE et les garderies qui n'ont déclaré aucune augmentation de leur capacité d'accueil ni aucune ouverture de composante entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, afin de documenter les mouvements d'usagers qui ne sont pas liés à ces changements. En conséquence, les tableaux 2.10, 2.11 et 2.12 ont été calculés sur la base de :

- 1061 installations de CPE sur les 1252 installations ayant remis leur rapport d'activités, soit 84,7 % des installations de CPE;
- 589 composantes en milieu familial de CPE sur 878, soit 67,1 % des composantes en milieu familial de CPE ayant remis leur rapport d'activités;
- 407 garderies sur 530, ce qui représente 76,8 % des garderies ayant remis leur rapport d'activités.

Les quatre premières colonnes des tableaux 2.10, 2.12 et 2.14 présentent, selon les modes de garde, le nombre d'enfants inscrits au 1^{er} avril 2004, ceux inscrits au 31 mars 2005 ainsi que le nombre d'enfants ayant quitté le service et ceux qui y ont été inscrits en cours d'année. Nous avons ensuite calculé les pourcentages de départs et d'arrivées de même que la différence obtenue entre ces deux derniers renseignements.

On remarque que les départs sont toujours comblés par de nouvelles inscriptions, comme en témoignent les pourcentages suivants :

	<u>% de départs</u>	<u>% d'arrivées</u>
Composantes en milieu familial CPE	50,1	53,0
Installations de CPE	39,4	39,9
Garderies	39,5	39,6

C'est dans les composantes en milieu familial de CPE que l'on constate le plus de mouvements et le plus de fluctuations entre les départs et les arrivées (2,9 points d'écart).

Sur le plan régional, parmi les installations de CPE (tableau 2.10), on note une plus grande proportion d'arrivées que de départs dans les régions du Nord-du-Québec (6,4 points d'écart) et du Bas-Saint-Laurent (4,2 points d'écart) alors que la région qui a été la plus affectée par une balance négative est la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (- 6,6 points d'écart).

En ce qui a trait aux composantes en milieu familial de CPE (tableau 2.12), les plus grands écarts positifs sont dans les régions du Centre-du-Québec (7,4 points d'écarts) et de la Montérégie (7,2 points d'écarts), le plus grand écart négatif étant pour sa part dans la région de la Chaudière-Appalaches (- 2,4 points d'écart).

C'est pour les garderies qu'on observe le moins de fluctuations entre les départs et les arrivées en cours d'année (tableau 2.14), les Laurentides étant la région au solde positif le plus élevé (2,0 points d'écart) et l'Outaouais étant la région où on trouve proportionnellement le plus de départs par rapport aux arrivées (-2,6 points d'écart).

Les tableaux 2.11, 2.13 et 2.15 présentent pour leur part les raisons évoquées pour expliquer les départs de même que le nombre de départs associés à chacune de ces raisons. Il appert ainsi que, quel que soit le type de service de garde fréquenté, les départs pour la maternelle sont les plus fréquents (soit 70,5 % de l'ensemble des 46 910 départs expliqués) et ont affecté la quasi-totalité (93,0 %) des 1895 services de garde ayant répertorié au moins une cause de départ des enfants. Les départs pour la maternelle affectent cependant proportionnellement moins d'enfants dans les composantes en milieu familial des CPE (57,9 % des départs, par rapports à 78,7 % dans les installations de CPE et 73,6 % dans les garderies).

Plus des deux tiers des services de garde (67,2 %) ont aussi été touchés par des déménagements des parents, représentant 15,2 % des départs expliqués. Par ailleurs, un peu plus du quart des services de garde (26,1 %) ont vu des enfants changer de service de garde, ce qui explique 8,9 % des départs. Dans les composantes en milieu familial, 5,8 % des départs sont liés au fait que la RSG a cessé d'être reconnue.

TABLEAU 2.10**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2004	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2005	NOMBRE D'ENFANTS AYANT QUITTÉ EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	1 232	1 283	656	707	53,2	57,4	4,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 132	2 136	734	742	34,4	34,8	0,4
Capitale-Nationale	6 279	6 275	2 595	2 630	41,3	41,9	0,6
Mauricie	2 324	2 274	950	900	40,9	38,7	-2,2
Estrie	3 180	3 111	1 496	1 467	47,0	46,1	-0,9
Montréal	17 356	17 427	6 551	6 723	37,7	38,7	1,0
Outaouais	2 650	2 629	1 058	1 033	39,9	39,0	-0,9
Abitibi-Témiscamingue	1 273	1 271	604	614	47,4	48,2	0,8
Côte-Nord	715	715	286	275	40,0	38,5	-1,5
Nord-du-Québec	930	990	342	402	36,8	43,2	6,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	481	453	221	189	45,9	39,3	-6,6
Chaudière-Appalaches	2 907	2 885	1 168	1 151	40,2	39,6	-0,6
Laval	2 600	2 567	944	985	36,3	37,9	1,6
Lanaudière	2 948	2 950	1 199	1 201	40,7	40,7	0,0
Laurentides	3 767	3 678	1 411	1 479	37,5	39,3	1,8
Montérégie	11 388	11 886	4 271	4 373	37,5	38,4	0,9
Centre-du-Québec	1 866	1 814	749	697	40,1	37,4	-2,7
TOTAL	64 028	64 344	25 235	25 568	39,4	39,9	0,5

TABLEAU 2.11**RAISONS DE DÉPARTS ÉVOQUÉES DANS LES INSTALLATIONS DE CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

RAISONS ÉVOQUÉES POUR EXPLIQUER LES DÉPARTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	NOMBRE DE DÉPARTS	% DES DÉPARTS
Enfants quittant pour la maternelle	917	16 907	78,7
Déménagement des parents	666	2 739	12,8
Changement de service de garde	225	1 222	5,7
Prématernelle	18	59	0,3
Retour à la maison (problèmes financiers des parents)	123	357	1,7
Retour à la maison (femme enceinte)	44	89	0,4
Remplacement d'enfants	1	20	0,1
Enfant non immunisé	1	1	0,0
Camp de jour	3	81	0,4
TOTAL	987¹⁵	21 475¹⁶	100,0

¹⁵ Installations de CPE ayant expliqué au moins un départ en cours d'année parmi les 1 061 installations de CPE n'ayant pas connu une augmentation de leur capacité d'accueil et ayant dénombré des départs.

¹⁶ Nombre de départs ayant pu être expliqués par les 987 installations de CPE ayant fourni au moins une raison de départ des enfants. Le nombre de départs expliqués par ces 987 répondants n'étant toutefois pas toujours égal au nombre total de départs en cours d'année mentionné à la question 9, seuls les départs expliqués ont été répertoriés au tableau 2.11. Sur la base de 25 235 départs survenus, la proportion de départs inexpliqués ou pour cause inconnue s'établit ainsi à 14,9 %.

TABLEAU 2.12

MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2003	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2004	NOMBRE D'ENFANTS AYANT QUITTÉ EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	2 844	2 848	1 083	1 086	38,1	38,2	0,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 416	2 426	820	830	33,9	34,4	0,5
Capitale-Nationale	5 982	6 004	2 962	3 048	49,5	51,0	1,5
Mauricie	2 920	3 007	1 384	1 427	47,4	48,9	1,5
Estrie	3 621	3 725	1 824	1 931	50,4	53,3	2,9
Montréal	8 811	9 125	5 413	5 727	61,4	65,0	3,6
Outaouais	2 995	3 033	2 087	2 125	69,7	71,0	1,3
Abitibi-Témiscamingue	1 136	1 113	570	547	50,2	48,2	-2,0
Côte-Nord	1 198	1 296	486	478	40,6	39,9	-0,7
Nord-du-Québec	289	292	76	79	26,3	27,3	1,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	531	527	167	163	31,5	30,7	-0,8
Chaudière-Appalaches	3 736	3 678	1 445	1 355	38,7	36,3	-2,4
Laval	3 642	3 664	1 953	1 975	53,6	54,2	0,6
Lanaudière	3 574	3 630	1 792	1 848	50,1	51,7	1,6
Laurentides	4 642	4 910	2 355	2 625	50,7	56,5	5,8
Montréal	10 766	11 440	5 337	6 116	49,6	56,8	7,2
Centre-du-Québec	1 757	1 886	747	876	42,5	49,9	7,4
TOTAL	60 860	62 604	30 501	32 236	50,1	53,0	2,9

TABLEAU 2.13**RAISONS DE DÉPARTS ÉVOQUÉES DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

RAISONS ÉVOQUÉES POUR EXPLIQUER LES DÉPARTS	NOMBRE DE COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL	NOMBRE DE DÉPARTS	% DES DÉPARTS
Enfants quittant pour la maternelle	492	9 486	57,9
Déménagement des parents	324	2 818	17,2
Changement de service de garde	199	2 480	15,1
Prématernelle	9	71	0,4
Retour à la maison (problèmes financiers des parents)	75	442	2,7
Retour à la maison (femme enceinte)	23	121	0,7
Remplacement d'enfants	1	25	0,2
RSG cesse d'être reconnue	99	948	5,8
Enfant non immunisé	-	-	-
Camp de jour	-	-	-
TOTAL	519¹⁷	16 391¹⁸	100,0

¹⁷ Composantes en milieu familial ayant expliqué au moins un départ en cours d'année parmi les 589 composantes n'ayant pas connu une augmentation de leur capacité d'accueil et ayant dénombré des départs.

¹⁸ Nombre de départs ayant pu être expliqués par les 519 composantes ayant fourni au moins une raison de départ des enfants. Le nombre de départs expliqués par ces 519 répondants n'étant toutefois pas toujours égal au nombre total de départs en cours d'année mentionné à la question 9, seuls les départs expliqués ont été répertoriés au tableau 2.13. Sur la base de 30 544 départs survenus, la proportion de départs inexpliqués ou pour cause inconnue s'établit ainsi à 46,3 %.

TABLEAU 2.14

MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2004	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2005	NOMBRE D'ENFANTS AYANT QUITTÉ EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	59	59	8	8	13,6	13,6	0,0
Capitale-Nationale	1 825	1 775	682	675	37,4	37,0	-0,4
Mauricie	229	225	55	59	24,0	25,8	1,8
Estrie	229	232	100	103	43,7	45,0	1,3
Montréal	12 705	12 726	5 296	5 347	41,7	42,0	0,3
Outaouais	345	336	107	98	31,0	28,4	-2,6
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	462	465	164	161	35,5	34,8	-0,7
Laval	2 196	2 200	760	765	34,6	34,8	0,2
Lanaudière	1 185	1 188	471	474	39,7	40,0	0,3
Laurentides	922	940	284	302	30,8	32,8	2,0
Montréal	4 241	4 247	1 753	1 703	41,3	40,2	-1,1
Centre-du-Québec	323	318	90	85	27,9	26,3	-1,6
TOTAL	24 721	24 711	9 770	9 780	39,5	39,6	0,1

TABLEAU 2.15**RAISONS DE DÉPARTS ÉVOQUÉES DANS LES GARDERIES QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

RAISONS ÉVOQUÉES POUR EXPLIQUER LES DÉPARTS	NOMBRE DE GARDERIES	NOMBRE DE DÉPARTS	% DES DÉPARTS
Enfants quittant pour la maternelle	353	6 657	73,6
Déménagement des parents	284	1 552	17,1
Changement de service de garde	70	494	5,5
Prématernelle	5	23	0,3
Retour à la maison (problèmes financiers des parents)	72	261	2,9
Retour à la maison (femme enceinte)	31	57	0,6
Remplacement d'enfants	-	-	-
Enfant non immunisé	-	-	-
Camp de jour	-	-	-
TOTAL	389¹⁹	9 044²⁰	100,0

¹⁹ Garderies ayant expliqué au moins un départ en cours d'année parmi les 408 garderies n'ayant pas connu une augmentation de leur capacité d'accueil et ayant dénombré des départs.

²⁰ Nombre de départs ayant pu être expliqués par les 389 services de garde ayant fourni au moins une raison de départ des enfants. Le nombre de départs expliqués par ces 389 répondants n'étant toutefois pas toujours égal au nombre total de départs en cours d'année mentionné à la question 9, seuls les départs expliqués ont été répertoriés au tableau 2.15. Sur la base de 9 793 départs survenus, la proportion de départs inexpliqués ou pour cause inconnue s'établit ainsi à 7,4 %.

2.5 LISTES D'ATTENTE

Les questions 6 et 8 des rapports d'activités portent sur les listes d'attente dans les CPE et dans les garderies. Pour les CPE, 96,3 % d'entre eux ont une liste d'attente pour les places en installation. Le tableau 2.16 révèle que pour près des deux tiers d'entre eux (64,9 %), cette liste compte 400 inscriptions d'enfants ou moins, soit une moyenne de 390 enfants inscrits par CPE.

Toujours parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 68 % affirment avoir une procédure formelle de mise à jour de cette liste. La fréquence de la mise à jour varie entre 1 et 4 semaines pour 13,2 % des CPE, entre 5 et 25 semaines pour 21,8 % d'entre eux, entre 26 et 51 semaines pour 23,5 % des CPE. Pour 36,1 % des CPE, elle est d'un an, tandis qu'elle est de deux ans pour 2 CPE. La fréquence moyenne de cette mise à jour est de 30,8 semaines. Précisons par ailleurs que 5 % ont mentionné mettre cette liste à jour au besoin ou faire partie d'une coopérative; il s'agit ici d'un service externe et centralisé d'inscription et de gestion de listes d'attente.

TABLEAU 2.16

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS SUR LEUR LISTE D'ATTENTE

NOMBRE D'ENFANTS	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
100 et moins	212	23,3	186	39,3
Entre 101 et 200	157	17,2	99	20,9
Entre 201 et 400	222	24,4	101	21,4
Entre 401 et 600	127	13,9	30	6,3
Entre 601 et 800	81	8,9	12	2,5
Plus de 800	112	12,3	45	9,5
TOTAL	911	100,0	473	100,0

Du côté des garderies, 90 % ont une liste d'attente. Parmi celles-ci, plus de huit garderies sur dix (81,6 %) ont 400 inscriptions ou moins sur leur liste. La moyenne d'enfants inscrits sur cette liste est de 271.

Plus de six garderies sur dix (65,2 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente. La fréquence moyenne de la mise à jour de la liste d'attente en garderie est de 21,1 semaines. Plus précisément, la fréquence de mise à jour de cette liste varie entre 1 et 4 semaines pour 28,2 % des garderies, entre 5 et 25 semaines pour 31,3 % d'entre elles, entre 26 et 51 semaines pour 20,3 %. Pour 18,9 % des garderies, elle est d'un an ou plus ou au besoin pour 1,4 % des garderies.

CHAPITRE III

PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES

Nous examinons dans ce chapitre diverses questions concernant le personnel des services de garde. La première section explore les conditions de travail : elle fournit une analyse des congés, des vacances et des autres avantages sociaux; l'analyse s'étend aussi à l'ancienneté du personnel, à l'établissement des conditions de travail et aux procédures d'évaluation du personnel. Dans les deux sections suivantes, nous traitons de la qualification et de la formation du personnel éducateur des services de garde, alors que la dernière section porte sur les stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance reçus dans les services de garde.

3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1.1 CONGÉS, VACANCES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Au tableau 3.1, on observe que les **responsables de la gestion** ont en moyenne 11,2 congés fériés, 14,5 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 6,2 congés de maladie et 1,2 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total moyen de 33,1 congés prévus par année. Ce nombre était de 28,1 l'an passé, de 25,8 en 2003, de 25,7 en 2002 et, en 1998, de 25,5 congés. À noter qu'entre 2004 et 2005, l'augmentation du nombre moyen de congés prévus est principalement causé par l'augmentation du nombre moyen de jours de congés pour événements familiaux, qui est passé de 8,4 en 2004 à 14,5 en 2005, afin de tenir compte des congés prévus par la Loi sur les normes du travail.

On observe par ailleurs des différences entre les nombres moyens de jours de congés des responsables de la gestion des CPE et des garderies. En effet, les responsables de la gestion des CPE bénéficient en moyenne d'un total de 37,6 jours de congés prévus, par rapport à 24,7 parmi les responsables de la gestion des garderies, cette différence étant plus marquée pour le nombre de congés de maladie prévus. Au niveau régional, on observe que c'est au Bas-Saint-Laurent (42,8) et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (42,1) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus, les régions de la Montérégie (31,6), Lanaudière (31) et Laval (30,5) étant les régions où le moins de jours de congés sont prévus par les différents services de garde.

Dans le cas des congés de maladie, on remarque qu'ils sont :

- payables dans 45,5 % des cas (n = 486);
- ni cumulatifs ni payables dans 22,5 % des cas (n = 240);
- cumulatifs ou payables dans 15 % des cas (n = 160);
- cumulatifs ou payables en partie dans 12 % des cas (n = 128);
- cumulatifs dans 5 % des cas (n = 53).

TABLEAU 3.1

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES RESPONSABLES DE LA GESTION, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,2	1,4	15,5	8,5	37,6
Garderies	9,5	0,6	12,7	1,9	24,7
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,5	1,4	17,3	11,6	42,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,1	1,9	14,3	6,8	35,1
Capitale-Nationale	11,7	1,0	14,9	6,6	34,2
Mauricie	12,1	1,1	15,2	8,7	37,1
Estrie	12,3	0,7	15,4	8,4	36,8
Montréal	10,8	1,0	14,0	5,4	31,2
Outaouais	11,5	1,7	14,3	8,9	36,4
Abitibi-Témiscamingue	11,9	2,1	18,8	7,7	40,5
Côte-Nord	12,8	2,8	17,6	7,1	40,3
Nord-du-Québec	12,5	2,4	14,3	7,7	36,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,8	2,2	19,9	9,2	42,1
Chaudière-Appalaches	11,7	1,8	15,7	7,2	36,4
Laval	11,0	0,7	14,2	4,6	30,5
Lanaudière	10,4	0,6	14,1	5,9	31,0
Laurentides	11,4	1,0	14,3	6,5	33,2
Montérégie	10,9	1,2	14,2	5,3	31,6
Centre-du-Québec	12,1	0,9	13,9	8,1	35,0
TOTAL	11,2	1,2	14,5	6,2	33,1

Au tableau 3.2, on peut voir que le **personnel éducateur** travaillant à temps plein peut bénéficier en moyenne de 11,4 congés fériés, 15 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 6,5 congés de maladie et 1,3 congé pour obligations familiales (enfant malade, soin à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne générale de 34,2 congés prévus par année. L’an passé, le nombre de congés moyen total était de 28,3, en 2003, de 26,3, en 2002, de 26,1 et, en 1998, de 24,6.

Ici encore, on observe des différences entre les nombres moyens de congés prévus du personnel éducateur travaillant en CPE et ceux travaillant en garderies. En effet, le personnel éducateur des CPE a en moyenne un total de 37,6 jours de congés prévus, comparativement à 27,6 pour le personnel éducateur travaillant en garderies, cette différence étant encore ici principalement due au nombre de jours de congé de maladie prévus par les deux types de services de garde. Au niveau régional, on observe que c’est en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (43), en Abitibi-Témiscamingue (41,4) et sur la Côte-Nord (41) qu’on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus, les régions de Montréal (32,3) et de Laval (30,5) étant les régions ayant le moins de jours de congés prévus pour le personnel éducateur.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 50,4 % des cas (n = 586);
- cumulatifs ou payables dans 16,4 % des cas (n = 190);
- ni cumulatifs ni payables dans 15,2 % des cas (n = 177);
- cumulatifs ou payables en partie dans 14,4 % des cas (n = 167);
- cumulatifs dans 3,6 % des cas (n = 42).

TABLEAU 3.2

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	11,9	1,5	15,4	8,8	37,6
Garderies	10,4	0,8	14,1	2,3	27,6
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	11,9	1,3	16,7	11,0	40,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,8	1,8	14,2	6,5	34,3
Capitale-Nationale	11,9	1,1	15,4	7,1	35,5
Mauricie	12,0	1,2	16,1	8,5	37,8
Estrie	12,5	0,8	15,8	8,7	37,8
Montréal	11,0	1,1	14,5	5,7	32,3
Outaouais	11,6	2,6	14,3	8,9	37,4
Abitibi-Témiscamingue	11,8	2,1	18,8	8,7	41,4
Côte-Nord	12,6	2,3	17,3	8,8	41,0
Nord-du-Québec	12,4	2,4	14,3	8,0	37,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,8	2,7	19,9	9,6	43,0
Chaudière-Appalaches	12,0	1,6	15,9	7,3	36,8
Laval	11,0	0,8	14,2	4,5	30,5
Lanaudière	11,0	0,6	15,3	6,4	33,3
Laurentides	11,5	1,0	14,9	6,5	33,9
Montérégie	11,1	1,4	14,7	5,8	33,0
Centre-du-Québec	11,9	1,1	14,4	8,5	35,9
TOTAL	11,4	1,3	15,0	6,5	34,2

Au tableau 3.3, on observe que les **autres membres du personnel permanent** travaillant à temps plein ont en moyenne 10,4 congés fériés, 13,8 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 6,2 congés de maladie et 1,1 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne totale de

31,5 congés prévus par année. Notons que le nombre de ces congés se compare à celui des responsables de la gestion (33,1) et du personnel éducateur (34,2) et que, l'an passé, ce total était de 28,7, de 26,8 en 2003, de 26,4 en 2002 et en 1998, de 24,4 congés.

Ici encore, c'est entre les deux modes de garde que le plus de différences sont observées puisque les divers CPE, avec 36,2 congés prévus, accordent en moyenne 14,4 jours de congés de plus que les garderies (22,2 congés). Cette situation est principalement attribuable aux congés pour événements familiaux et aux congés de maladie. Au niveau régional, on observe que c'est au Bas-Saint-Laurent (43,1) et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (42,1) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus, la région de Laval (27,9) étant la région où le moins de jours de congés sont prévus pour les autres membres du personnel.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 49,7 % des cas (n = 531);
- ni cumulatifs ni payables dans 16,7 % des cas (n = 179);
- cumulatifs ou payables dans 15,5 % des cas (n = 166);
- cumulatifs ou payables en partie dans 14,3 % des cas (n = 153);
- cumulatifs dans 3,7 % des cas (n = 40).

TABLEAU 3.3**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	11,4	1,5	15,1	8,6	36,6
Garderies	8,4	0,5	11,6	1,7	22,2
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,3	1,4	17,4	12,0	43,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,0	1,7	13,1	6,1	31,9
Capitale-Nationale	11,2	1,0	14,5	7,0	33,7
Mauricie	11,5	1,2	15,4	8,4	36,5
Estrie	12,3	0,8	15,8	8,5	37,4
Montréal	9,6	1,0	13,0	5,2	28,8
Outaouais	10,5	1,7	13,8	8,7	34,7
Abitibi-Témiscamingue	11,4	2,1	18,1	8,4	40,0
Côte-Nord	10,7	2,2	15,2	7,4	35,5
Nord-du-Québec	12,4	2,4	14,3	8,0	37,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,8	2,2	19,9	9,2	42,1
Chaudière-Appalaches	11,4	1,6	15,1	7,2	35,3
Laval	9,9	0,7	12,8	4,5	27,9
Lanaudière	10,0	0,4	13,9	6,0	30,3
Laurentides	10,8	0,9	14,5	6,2	32,4
Montérégie	10,2	1,3	13,4	5,5	30,4
Centre-du-Québec	10,9	0,9	13,4	7,6	32,8
TOTAL	10,4	1,1	13,8	6,2	31,5

Le tableau 3.4 porte sur le nombre de jours de vacances payés à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur et aux autres membres du personnel permanents qui travaillent à plein temps dans les CPE et les garderies depuis plus d'un an. Les calculs portent sur 3065 responsables de la gestion, 16 552 éducatrices et éducateurs et 3602 autres membres du personnel²¹.

²¹ Ces données proviennent de 1362 services pour les responsables de la gestion, de 1417 services pour le personnel éducateur et de 1229 services pour les autres membres du personnel.

TABLEAU 3.4
DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE VACANCES PAYÉS À LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	RESPONSABLE DE LA GESTION		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	PERSONNEL ÉDUCATEUR		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	AUTRE PERSONNEL		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
CPE	2 485	81,1	18,0	12 468	75,4	14,9	3 014	83,7	14,9
Garderies	578	18,9	15,3	4 078	24,6	12,3	587	16,3	12,0
RÉGION									
Bas-Saint-Laurent	44	1,4	23,2	289	1,7	15,4	109	3,0	17,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	77	2,5	18,4	551	3,3	14,5	134	3,7	14,7
Capitale-Nationale	289	9,4	16,8	1 452	8,8	14,9	369	10,2	14,7
Mauricie	89	2,9	18,9	448	2,7	15,1	158	4,4	15,2
Estrie	105	3,4	18,8	672	4,1	15,2	136	3,8	15,6
Montréal	926	30,3	16,5	5 128	31,0	14,6	868	24,1	14,5
Outaouais	186	6,1	20,5	609	3,7	16,2	141	3,9	16,0
Abitibi-Témiscamingue	40	1,3	18,1	314	1,9	15,1	93	2,6	14,2
Côte-Nord	32	1,0	19,8	181	1,1	13,9	42	1,2	14,8
Nord-du-Québec	22	0,7	15,4	174	1,1	14,2	60	1,7	15,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27	0,9	18,6	99	0,6	15,3	41	1,1	15,5
Chaudière-Appalaches	126	4,1	20,4	727	4,4	14,6	184	5,1	14,6
Laval	151	4,9	17,3	815	4,9	13,2	155	4,3	14,1
Lanaudière	141	4,6	18,8	783	4,7	12,9	160	4,4	13,9
Laurentides	245	8,0	14,7	915	5,5	12,9	209	5,8	14,6
Montérégie	495	16,2	17,3	2 943	17,8	13,4	631	17,5	12,8
Centre-du-Québec	68	2,2	18,9	446	2,7	15,3	111	3,1	14,3
CAPACITÉ D'ACCUEIL									
Moins de 50 places	156	5,1	16,1	791	4,8	13,5	133	3,7	13,0
50 à 59 places	107	3,5	15,9	684	4,1	13,1	102	2,8	12,5
60 places	78	2,5	16,9	553	3,3	13,8	94	2,6	12,9
61 à 99 places	629	20,5	15,3	3 793	22,9	13,4	609	16,9	13,5
100 à 149 places	622	20,3	17,8	3 317	20,0	15,6	778	21,6	14,8
150 places et plus	1 471	48,0	18,6	7 408	44,8	14,4	1 885	52,3	14,8
TOTAL	3 063	100,0	17,5	16 546	100,0	14,3	3 601	100,0	14,4

Au total, les responsables de la gestion ont, en moyenne, bénéficié d'un plus grand nombre de jours de vacances payés (17,5 jours) comparativement au personnel éducateur (14,3 jours) et les autres membres du personnel (14,4 jours). Ces données sont comparables à celles de l'an passé (soit 18,4, 14,3 et 14,3 jours), à celles de 2002 (18, 15,9 et 14,5 jours) et à celles de 1998 (18, 15,2 et 14,9 jours).

Pour les personnes travaillant en garderie, on note 15,3 jours de vacances pour les responsables de la gestion, 12,3 pour le personnel éducateur et 12 jours pour les autres membres du personnel. En CPE, on note 18 jours de vacances pour les responsables de la gestion, 14,9 jours pour le personnel éducateur et 14,9 jours pour les autres membres du personnel.

Les tableaux 3.5 à 3.7 présentent la répartition des installations des CPE et des garderies selon la catégorie des autres avantages sociaux accordés aux responsables de la gestion, au personnel éducateur et aux autres membres du personnel. Les avantages sociaux offerts le plus souvent dans les installations de CPE sont principalement une priorité à une place à contribution réduite (PCR), un stationnement gratuit ainsi que des repas payés, et ce, pour toutes les catégories de personnel concernées.

Dans les garderies, les avantages sociaux offerts le plus souvent varient selon la catégorie de personnel. Ainsi, les responsables de la gestion se voient offrir en priorité un stationnement gratuit (53,8 %) et des repas payés (40,6 %), le personnel éducateur profite surtout d'un stationnement gratuit (66,2 %), d'une priorité pour une PCR (54,7 %) et de repas payés (53,8 %), alors que les autres membres du personnel bénéficient surtout de la gratuité du stationnement (48,5 %). En garderie, c'est aussi le personnel éducateur qui tend le plus souvent à bénéficier d'avantages sociaux, près du tiers des responsables de la gestion (30,6 %) et plus du tiers des autres membres du personnel (38,1 %) ne bénéficiant d'aucun avantage social.

TABLEAU 3.5**RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX RESPONSABLES DE LA GESTION ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE						GARDERIE					
	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATIONNEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATIONNEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR
Bas-Saint-Laurent	26,1	30,4	21,7	8,7	39,1	34,8	-	-	-	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	22,9	25,7	11,4	34,3	54,3	54,3	20,0	80,0	0,0	60,0	80,0	40,0
Capitale-Nationale	5,8	33,0	19,4	50,5	50,5	62,1	31,8	29,5	9,1	36,4	59,1	27,3
Mauricie	17,1	25,7	11,4	28,6	60,0	60,0	25,0	0,0	0,0	0,0	75,0	50,0
Estrie	9,8	27,5	19,6	49,0	62,7	54,9	25,0	0,0	25,0	50,0	75,0	0,0
Montréal	10,8	36,1	12,6	59,9	37,9	58,7	35,2	28,4	11,5	33,7	39,5	30,7
Outaouais	7,7	32,7	11,5	40,4	65,4	51,9	40,0	10,0	10,0	50,0	50,0	10,0
Abitibi-Témiscamingue	0,0	68,4	31,6	21,1	63,2	47,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Côte-Nord	10,0	35,0	15,0	50,0	55,0	55,0	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	30,4	34,8	21,7	17,4	39,1	17,4	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0	27,3	27,3	36,4	54,5	45,5	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0
Chaudière-Appalaches	4,3	29,8	21,3	66,0	68,1	76,6	18,2	63,6	45,5	54,5	81,8	45,5
Laval	0,0	56,1	14,6	75,6	75,6	75,6	27,9	34,9	9,3	41,9	72,1	48,8
Lanaudière	2,6	43,6	7,7	41,0	71,8	87,2	35,7	32,1	3,6	42,9	50,0	42,9
Laurentides	3,7	44,4	13,0	61,1	74,1	79,6	20,0	15,0	10,0	65,0	70,0	60,0
Montérégie	6,9	53,5	14,6	44,4	63,2	70,1	21,5	32,3	9,7	52,7	72,0	48,4
Centre-du-Québec	12,5	25,0	20,8	37,5	66,7	62,5	20,0	80,0	0,0	40,0	80,0	60,0
TOTAL	9,2	38,3	15,4	49,4	55,1	62,0	30,6	30,2	10,8	40,6	53,8	37,2

TABLEAU 3.6
RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE						GARDERIE					
	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATIONNEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATIONNEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR
Bas-Saint-Laurent	26,1	34,8	21,7	21,7	39,1	43,5	-	-	-	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14,3	22,9	20,0	37,1	54,3	71,4	20,0	80,0	0,0	60,0	80,0	60,0
Capitale-Nationale	6,8	32,0	21,4	62,1	44,7	68,0	9,1	45,5	22,7	47,7	75,0	50,0
Mauricie	5,7	22,9	14,3	45,7	68,6	77,1	0,0	0,0	25,0	25,0	100,0	75,0
Estrie	5,9	31,4	21,6	64,7	60,8	62,7	0,0	50,0	25,0	75,0	100,0	0,0
Montréal	11,9	37,9	16,4	62,1	30,9	67,3	13,8	49,4	29,1	44,1	47,5	47,9
Outaouais	9,6	44,2	21,2	59,6	65,4	55,8	10,0	30,0	10,0	80,0	90,0	30,0
Abitibi-Témiscamingue	0,0	68,4	42,1	42,1	57,9	52,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Côte-Nord	0,0	45,0	5,0	75,0	55,0	60,0	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	26,1	39,1	21,7	26,1	43,5	17,4	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0	36,4	36,4	54,5	54,5	54,5	0,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0
Chaudière-Appalaches	4,3	17,0	12,8	80,9	68,1	85,1	0,0	45,5	36,4	72,7	100,0	72,7
Laval	7,3	51,2	17,1	78,0	68,3	82,9	2,3	55,8	25,6	53,5	88,4	65,1
Lanaudière	0,0	46,2	20,5	53,8	71,8	92,3	3,6	60,7	17,9	71,4	78,6	67,9
Laurentides	1,9	38,9	14,8	75,9	72,2	85,2	0,0	30,0	10,0	85,0	95,0	65,0
Montérégie	3,5	49,3	13,9	53,5	63,2	78,5	4,3	59,1	31,2	67,7	82,8	64,5
Centre-du-Québec	4,2	20,8	20,8	50,0	66,7	87,5	20,0	60,0	0,0	40,0	80,0	80,0
TOTAL	7,9	38,1	17,9	59,1	52,3	70,3	9,2	50,8	26,4	53,8	66,2	54,7

TABLEAU 3.7**RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE						GARDERIE					
	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATIONNEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATIONNEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR
Bas-Saint-Laurent	34,8	30,4	21,7	8,7	34,8	34,8	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	25,7	17,1	11,4	31,4	54,3	57,1	20,0	40,0	0,0	60,0	80,0	40,0
Capitale-Nationale	8,7	27,2	19,4	50,5	48,5	67,0	40,9	15,9	6,8	27,3	50,0	34,1
Mauricie	17,1	14,3	8,6	31,4	65,7	65,7	25,0	0,0	0,0	25,0	75,0	75,0
Estrie	13,7	25,5	21,6	45,1	54,9	56,9	0,0	50,0	25,0	75,0	100,0	0,0
Montréal	18,6	27,5	10,8	54,3	26,8	59,1	45,2	12,6	5,7	29,9	33,7	31,4
Outaouais	19,2	28,8	11,5	36,5	61,5	50,0	50,0	10,0	10,0	50,0	50,0	30,0
Abitibi-Témiscamingue	10,5	52,6	31,6	10,5	57,9	52,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Côte-Nord	15,0	20,0	0,0	45,0	55,0	45,0	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	30,4	30,4	21,7	17,4	39,1	17,4	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0	36,4	27,3	36,4	54,5	45,5	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0
Chaudière-Appalaches	6,4	14,9	10,6	61,7	68,1	78,7	27,3	18,2	27,3	54,5	72,7	63,6
Laval	12,2	41,5	17,1	65,9	65,9	75,6	34,9	23,3	4,7	39,5	60,5	44,2
Lanaudière	2,6	35,9	17,9	41,0	66,7	87,2	35,7	21,4	3,6	39,3	50,0	35,7
Laurentides	13,0	27,8	9,3	55,6	70,4	77,8	10,0	15,0	5,0	75,0	85,0	60,0
Montérégie	11,1	38,2	9,7	43,1	59,0	71,5	29,0	20,4	5,4	37,6	66,7	35,5
Centre-du-Québec	16,7	16,7	20,8	41,7	66,7	66,7	40,0	40,0	0,0	20,0	60,0	20,0
TOTAL	14,8	28,8	13,6	46,2	49,8	63,1	38,1	16,4	6,0	35,5	48,5	35,7

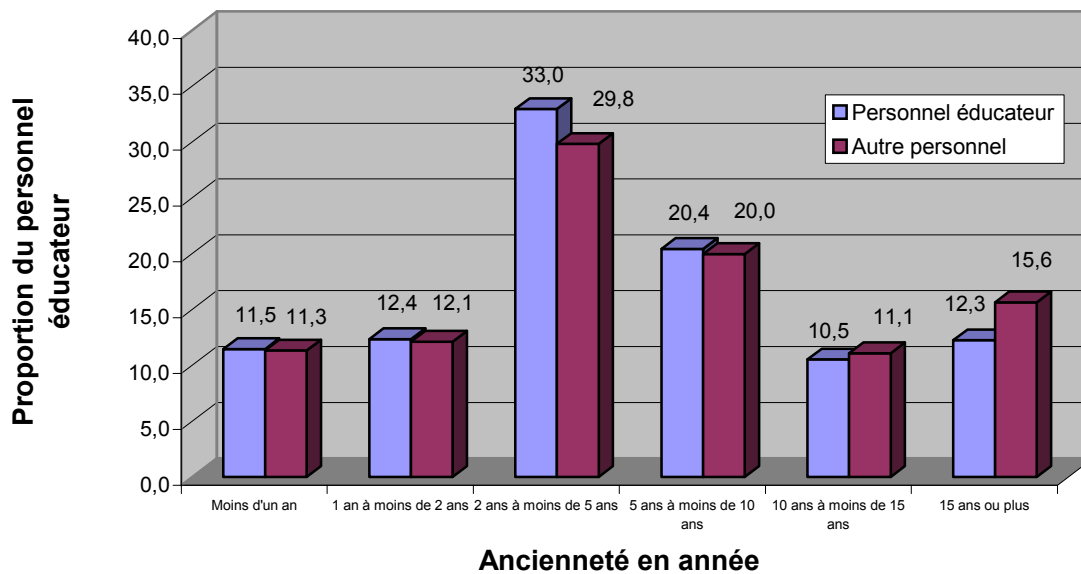
Les graphiques 3.1 et 3.2 présentent l'ancienneté du personnel éducateur et des autres membres du personnel des CPE et des garderies. Il appert ainsi que le personnel éducateur des CPE tend à avoir un peu plus d'ancienneté que celui des garderies.

En effet, parmi le personnel éducateur des CPE, 22,8 % ont 10 ans d'ancienneté ou plus, comparativement à 11,5 % parmi le personnel éducateur des garderies. Du côté des autres membres du personnel, 26,7 % des autres membres du personnel des CPE ont 10 ans d'ancienneté ou plus, comparativement à 19 % parmi ceux des garderies.

Mentionnons que c'est dans la catégorie des 2 à 5 ans d'expérience que se situe plus du quart des personnes travaillant dans un service de garde, quel que soit leur fonction et le type de services de garde.

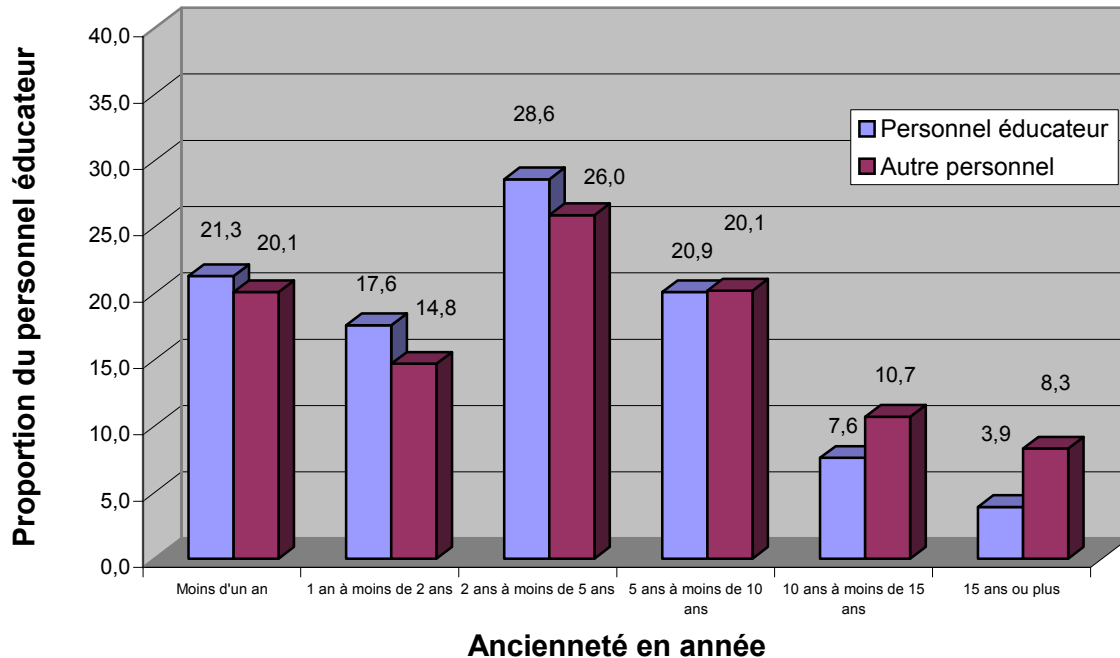
GRAPHIQUE 3.1

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES CPE



GRAPHIQUE 3.2

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES GARDERIES



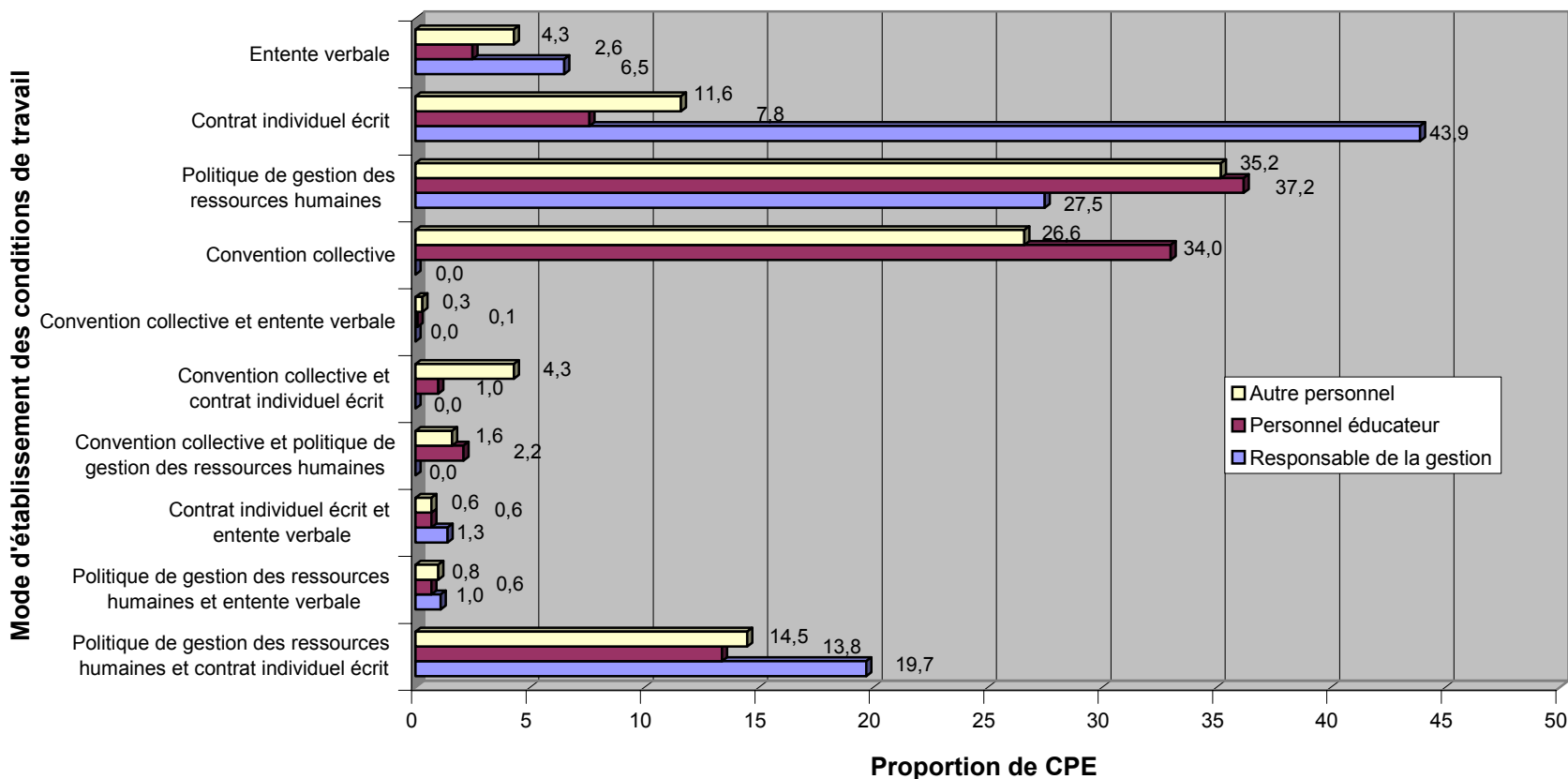
3.1.2 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Le graphique 3.3 nous indique que dans les CPE, les conditions de travail de la majorité des responsables de la gestion sont établies par un contrat individuel écrit (43,9 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (27,5 %), alors que dans le cas du personnel éducateur, les conditions de travail sont plus souvent établies par une politique de gestion de ressources humaines (37,2 %) ou une convention collective (34 %). Parmi les autres membres du personnel, une politique de gestion des ressources humaines est la façon la plus courante d'établir les conditions de travail (35,2 %), suivie d'une convention collective (26,6 %) ou d'un contrat individuel écrit (11,6 %).

Le graphique 3.4 présente le même type d'information pour les garderies. Dans les garderies, les conditions de travail des responsables de la gestion (61,4 %), du personnel éducateur (50,3 %) et des autres membres du personnel (58 %) sont principalement établies verbalement, le second mode utilisé en importance étant un contrat individuel écrit (20,4 % parmi les responsables de la gestion, 27,2 % parmi le personnel éducateur et 22,1 % parmi les autres membres du personnel).

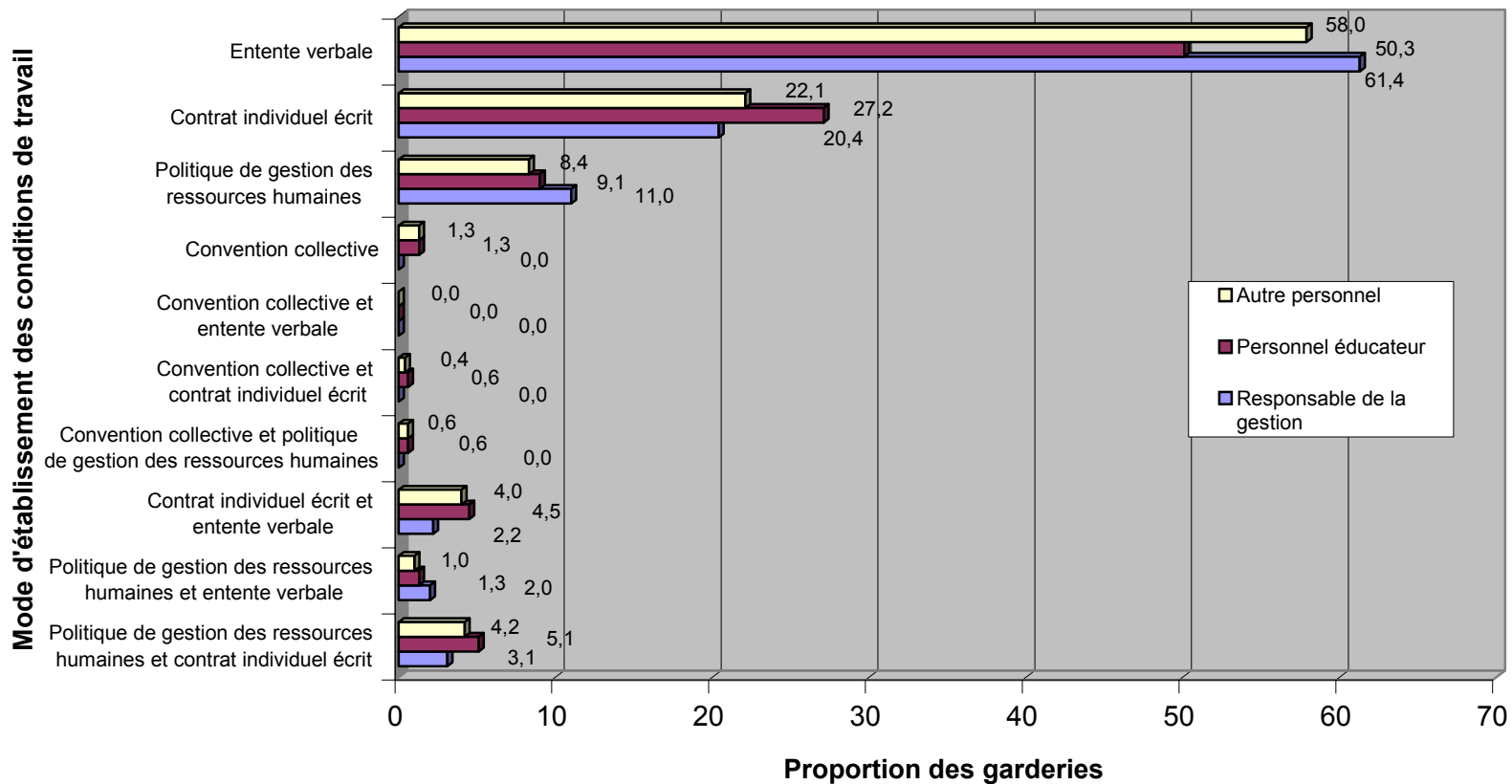
GRAPHIQUE 3.3

RÉPARTITION DES CPE SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



GRAPHIQUE 3.4

RÉPARTITION DES GARDERIES SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



Le tableau 3.8 indique que plus de quatre CPE sur cinq ont une procédure d'évaluation aussi bien pour les responsables de la gestion (87,4 %) que pour le personnel éducateur (85,7 %), alors que plus du trois quart des CPE ont une politique d'évaluation des autres membres de leur personnel (79,2 %).

Parmi les garderies, c'est chez le personnel éducateur que la proportion de garderies ayant établi une procédure d'évaluation du personnel est la plus élevée (77,2 %); 60,9 %²² des garderies ont établi une procédure d'évaluation pour les autres membres du personnel et 49,6 % en ont une pour les responsables de la gestion.

²² À noter que pour les autres membres du personnel de garderie, la base de calcul est de 468 garderies, le nombre de sans réponses étant de 62.

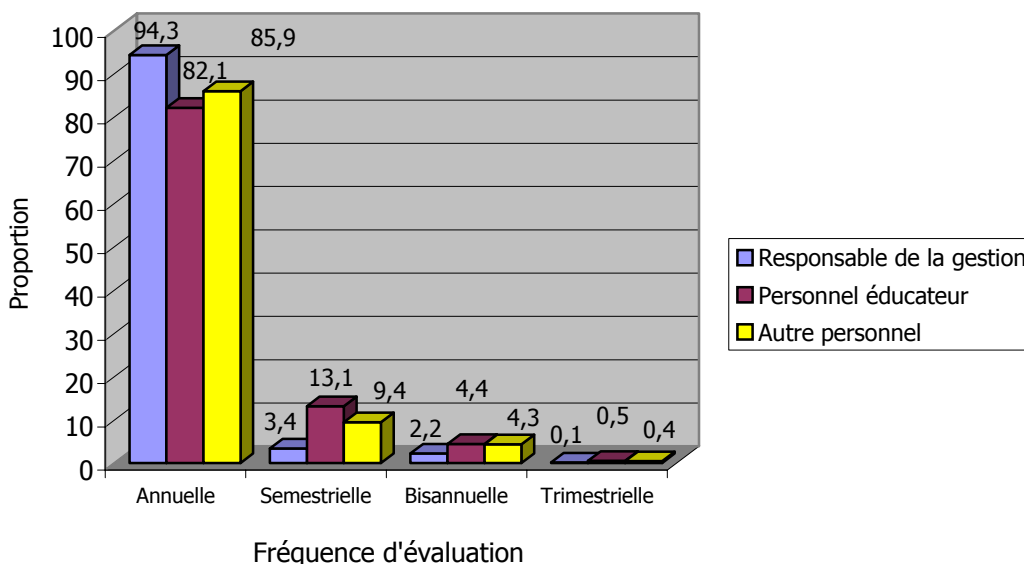
TABLEAU 3.8**PROPORTION DE CPE ET DE GARDERIES AYANT UNE PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE						GARDERIES					
	RESPONSABLE DE LA GESTION (n=989)		PERSONNEL ÉDUCATEUR (n=990)		AUTRE PERSONNEL (n=989)		RESPONSABLE DE LA GESTION (n=529)		PERSONNEL ÉDUCATEUR (n=530)		AUTRE PERSONNEL (n=468)	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	22	95,7	21	91,3	20	87,0	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	88,6	28	80,0	26	74,3	3	60,0	3	60,0	3	60,0
Capitale-Nationale	86	83,5	89	86,4	84	81,6	15	34,1	30	68,2	24	54,5
Mauricie	30	85,7	26	74,3	26	74,3	1	25,0	4	100,0	3	75,0
Estrie	46	90,2	46	90,2	44	86,3	2	50,0	3	75,0	2	50,0
Montréal	226	84,0	218	81,0	194	72,1	147	56,3	206	78,9	164	62,8
Outaouais	49	94,2	47	90,4	46	88,5	5	50,0	8	80,0	6	60,0
Abitibi-Témiscamingue	17	89,5	17	89,5	17	89,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Côte-Nord	16	80,0	14	70,0	12	60,0	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	17	73,9	17	73,9	16	69,6	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	90,9	11	100,0	11	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Chaudière-Appalaches	44	93,6	44	93,6	42	89,4	7	63,6	11	100,0	9	81,8
Laval	37	90,2	37	90,2	37	90,2	24	55,8	32	74,4	27	62,8
Lanaudière	35	89,7	31	79,5	28	71,8	11	39,3	21	75,0	20	71,4
Laurentides	50	92,6	50	92,6	49	90,7	11	55,0	16	80,0	14	70,0
Montérégie	126	88,1	130	90,3	112	77,8	37	39,8	73	78,5	49	52,7
Centre-du-Québec	22	91,7	22	91,7	20	83,3	0	0,0	2	40,0	2	40,0
TOTAL	864	87,4	848	85,7	784	79,2	263	49,6	409	77,2	323	60,9

Les graphiques 3.5 et 3.6, nous permettent de constater que cette évaluation se fait principalement une fois par année, autant dans les CPE (94,3 % pour les responsables de la gestion, 82,1 % pour le personnel éducateur et 85,9 % pour les autres membres du personnel) que dans les garderies (76 % pour les responsables de la gestion, 70,9 % pour le personnel éducateur et 72,4 % pour les autres membres du personnel).

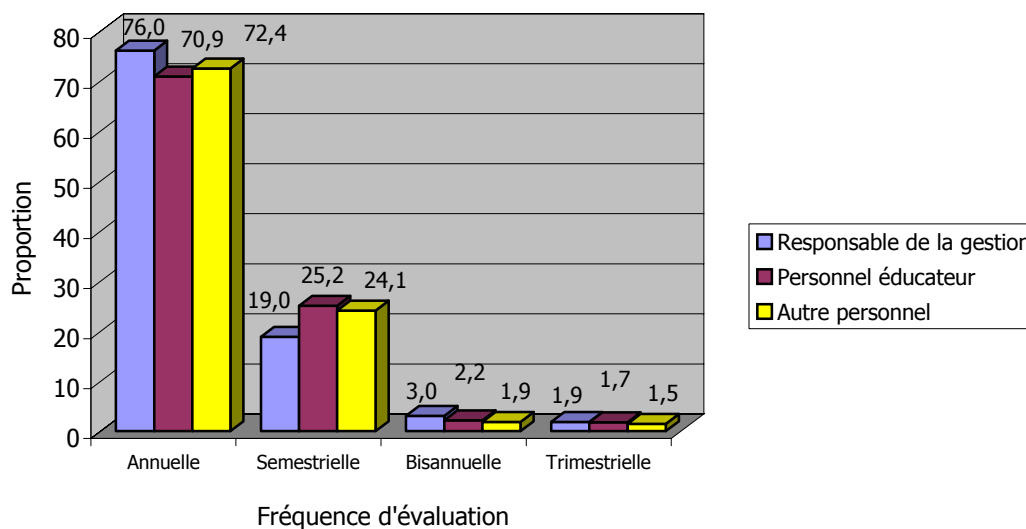
GRAPHIQUE 3.5

FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DU PERSONNEL DES CPE



GRAPHIQUE 3.6

FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DU PERSONNEL DES GARDERIES



3.2 COMPÉTENCE ET FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.9 décrit la qualification du personnel éducateur. Pour l'ensemble des CPE, la proportion de personnel qualifié est de 72,1 %, alors qu'elle est de 46,8 % dans les garderies.

Au niveau régional, la qualification du personnel éducateur des CPE fluctue de 41,6 % dans le Nord-du-Québec à 85,9 % dans la région de la Capitale-Nationale. Parmi les garderies, la fluctuation de la proportion du personnel éducateur qualifié varie de 40 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à 76,3 % en Mauricie.²³

Le tableau 3.10 présente pour sa part le nombre et la proportion de services ayant atteint les normes fixées par l'article 17 du Règlement sur les centres de la petite enfance et par l'article 9 du Règlement sur les garderies.

L'article 17 du Règlement sur les centres de la petite enfance prescrit la proportion de conformité des CPE à 2/3 personnes qualifiées sur l'ensemble du personnel éducateur, il appert que plus des deux tiers (68 %) des CPE sont conformes au règlement. Au niveau régional, les plus faibles taux de conformité au règlement se trouvent dans le Nord-du-Québec (23,1 %) en Outaouais (45,2 %) et dans la région des Laurentides (45,3 %). Les taux de conformité les plus élevés sont pour leur part dans la Capitale-Nationale (93,4 %) et en Estrie (93,4 %).

En ce qui a trait aux garderies, la norme fixée par l'article 9 du Règlement sur les garderies établit la proportion de conformité à une personne sur trois de qualifiée sur l'ensemble du personnel éducateur, seuil atteint par plus de quatre garderies sur cinq (83,7 %). Au niveau régional, les plus faibles taux de conformité sont en Outaouais (66,7 %) et en Montérégie (69,6 %), toutes les garderies de sept régions étant par ailleurs conformes au règlement, soit l'ensemble des garderies des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec.

²³ Ces données sont basées sur l'ensemble du personnel éducateur des services d'une région donnée et non sur les composantes.

TABLEAU 3.9**DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR NON QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE				GARDERIES			
	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ
Bas-Saint-Laurent	225	43	268	84,0	-	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	397	112	509	78,0	35	18	53	66,0
Capitale-Nationale	1 110	182	1 292	85,9	229	124	353	64,9
Mauricie	395	70	465	84,9	29	9	38	76,3
Estrie	513	110	623	82,3	26	17	43	60,5
Montréal	2 468	1 142	3 610	68,4	1 023	1 342	2 365	43,3
Outaouais	426	233	659	64,6	33	48	81	40,7
Abitibi-Témiscamingue	207	78	285	72,6	9	7	16	56,3
Côte-Nord	114	59	173	65,9	-	-	-	-
Nord-du-Québec	137	192	329	41,6	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	87	49	136	64,0	2	3	5	40,0
Chaudière-Appalaches	530	100	630	84,1	62	43	105	59,0
Laval	388	175	563	68,9	171	203	374	45,7
Lanaudière	481	146	627	76,7	150	130	280	53,6
Laurentides	570	343	913	62,4	92	113	205	44,9
Montérégie	1 664	785	2 449	67,9	399	534	933	42,8
Centre-du-Québec	309	67	376	82,2	37	21	58	63,8
TOTAL	10 021	3 886	13 907	72,1	2 297	2 612	4 909	46,8

TABLEAU 3.10**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'ATTEINTE DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS	N ^{BRE} TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)	N ^{BRE} DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR EST QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DE GARDERIES CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	27	31	87,1	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	33	41	80,5	5	5	100,0
Capitale-Nationale	113	121	93,4	42	43	97,7
Mauricie	41	46	89,1	4	4	100,0
Estrie	57	61	93,4	4	4	100,0
Montréal	196	311	63,0	220	261	84,3
Outaouais	28	62	45,2	6	9	66,7
Abitibi-Témiscamingue	16	23	69,6	1	1	100,0
Côte-Nord	12	20	60,0	-	-	-
Nord-du-Québec	6	26	23,1	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	17	52,9	1	1	100,0
Chaudière-Appalaches	61	66	92,4	11	11	100,0
Laval	30	46	65,2	34	43	79,1
Lanaudière	39	55	70,9	25	28	89,3
Laurentides	34	75	45,3	19	20	95,0
Montérégie	113	205	55,1	64	92	69,6
Centre-du-Québec	29	35	82,9	5	5	100,0
TOTAL	844	1 241²⁴	68,0	441	527²⁵	83,7

²⁴ Cette donnée diffère du nombre total d'installation des CPE ayant remis leur rapport d'activité (n=1252), l'information étant manquante (absence de personnel éducateur ou question sans réponse) pour 11 installations.

²⁵ Cette donnée diffère du nombre total de garderies en activité ayant remis leur rapport d'activité (n=530), l'information étant manquante (absence de personnel éducateur ou question sans réponse) pour 3 garderies.

En ce qui concerne la date limite de conformité des 1241 installations de CPE, 757 n'avaient pas à être conformes au 31 mars 2005. Ainsi, des 502 installations qui devaient l'être, 371 installations de CPE se conformaient aux exigences, soit 73,9 % (tableau 3.11).

La répartition régionale révèle des écarts significatifs. En effet, alors que les cinq installations de CPE de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 98,2 % des installations de la Capitale-Nationale respectent la date de conformité, ce pourcentage est de 15,4 % dans le Nord-du-Québec, où 2 installations sur 13 respectent la date de conformité.

Par ailleurs, dans les régions où on trouve un plus grand volume d'installations qui avaient à se conformer au règlement pour le 31 mars 2005, c'est dans les régions de l'Outaouais (50 %) et de la Montérégie (53,3 %) que les plus faibles taux de conformités sont notés.

TABLEAU 3.11

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN FONCTION DE LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR À LA DATE LIMITE DE CONFORMITÉ AU 1^{ER} AVRIL 2005, SELON LA RÉGION

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		
	NOMBRE D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS AU 1 ^{ER} AVRIL 2005	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE CONFORMES AU 1 ^{ER} AVRIL 2005	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	17	18	94,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	5	100,0
Capitale-Nationale	55	56	98,2
Mauricie	9	11	81,8
Estrie	27	29	93,1
Montréal	134	189	70,9
Outaouais	15	30	50,0
Abitibi-Témiscamingue	2	3	66,7
Côte-Nord	7	9	77,8
Nord-du-Québec	2	13	15,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	4	75,0
Chaudière-Appalaches	26	27	96,3
Laval	11	18	61,1
Lanaudière	6	7	85,7
Laurentides	3	5	60,0
Montérégie	32	60	53,3
Centre-du-Québec	17	18	94,4
TOTAL	371	502	73,9

En ce qui concerne la formation suivie par le personnel qualifié, le tableau 3.12 montre que la majorité des 10 021 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE ont un diplôme d'études collégiales (46,6 %) ou une attestation d'études collégiales (42,6 %), alors que 7,3 % possèdent un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 3.13), 44,3 % du personnel éducateur ont une attestation d'études collégiales, 35,6 % des 2321 membres du personnel éducateur qualifiés possèdent un diplôme d'études collégiales, alors que 12,6 % du personnel éducateur ont un baccalauréat.

TABLEAU 3.12

DISTRIBUTION DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION

RÉGION	TYPE DE FORMATION										TOTAL
	AEC	%	DEC	%	CERTIFICAT	%	BACCALAU- RÉAT	%	AUTRES	%	
Bas-Saint-Laurent	65	28,9	117	52,0	11	4,9	32	14,2	0	0,0	225
Saguenay–Lac-Saint-Jean	123	31,0	235	59,2	3	0,8	35	8,8	1	0,3	397
Capitale-Nationale	389	35,0	585	52,7	18	1,6	113	10,2	5	0,5	1 110
Mauricie	140	35,4	208	52,7	2	0,5	44	11,1	1	0,3	395
Estrie	212	41,3	250	48,7	1	0,2	47	9,2	3	0,6	513
Montréal	1 064	43,1	995	40,3	177	7,2	210	8,5	22	0,9	2 468
Outaouais	184	43,2	209	49,1	8	1,9	25	5,9	0	0,0	426
Abitibi-Témiscamingue	143	69,1	38	18,4	2	1,0	24	11,6	0	0,0	207
Côte-Nord	75	65,8	34	29,8	1	0,9	3	2,6	1	0,9	114
Nord-du-Québec	93	67,9	43	31,4	0	0,0	1	0,7	0	0,0	137
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	67	77,0	13	14,9	1	1,1	6	6,9	0	0,0	87
Chaudière-Appalaches	116	21,9	364	68,7	4	0,8	46	8,7	0	0,0	530
Laval	121	31,2	219	56,4	22	5,7	24	6,2	2	0,5	388
Lanaudière	227	47,2	232	48,2	8	1,7	14	2,9	0	0,0	481
Laurentides	232	40,7	306	53,7	12	2,1	19	3,3	1	0,2	570
Montérégie	885	53,2	670	40,3	31	1,9	74	4,4	4	0,2	1 664
Centre-du-Québec	137	44,3	149	48,2	2	0,6	16	5,2	5	1,6	309
TOTAL	4 273	42,6	4 667	46,6	303	3,0	733	7,3	45²⁶	0,4	10 021

²⁶ Dont 13 mentions « maîtrise ».

TABLEAU 3.13

DISTRIBUTION DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION

RÉGION	TYPE DE FORMATION										
	AEC	%	DEC	%	CERTIFICAT	%	BACCALAU- RÉAT	%	AUTRES	%	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	19	54,3	14	40,0	0	0,0	2	5,7	-	-	35
Capitale-Nationale	101	42,3	93	38,9	3	1,3	35	14,6	7	2,9	239
Mauricie	6	20,7	20	69,0	-	-	3	10,3	-	-	29
Estrie	10	38,5	10	38,5	-	-	6	23,1	-	-	26
Montréal	422	40,9	333	32,2	102	9,9	153	14,8	23	2,2	1 033
Outaouais	16	48,5	15	45,5	-	-	2	6,1	-	-	33
Abitibi-Témiscamingue	7	77,8	2	22,2	-	-	-	-	-	-	9
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	28	45,2	33	53,2	1	1,6	0	0,0	-	-	62
Laval	73	42,7	53	31,0	19	11,1	26	15,2	-	-	171
Lanaudière	74	49,3	63	42,0	2	1,3	11	7,3	-	-	150
Laurentides	41	46,1	45	50,6	-	-	3	3,4	-	-	89
Montréal	220	54,9	116	28,9	18	4,5	47	11,7	-	-	401
Centre-du-Québec	11	29,7	23	62,2	-	-	3	8,1	-	-	37
TOTAL	1 028	44,4	820	35,4	145	6,3	291	12,6	30²⁷	1,3	2 314

²⁷ Dont 29 mentions « maîtrise ».

3.3 STAGIAIRES

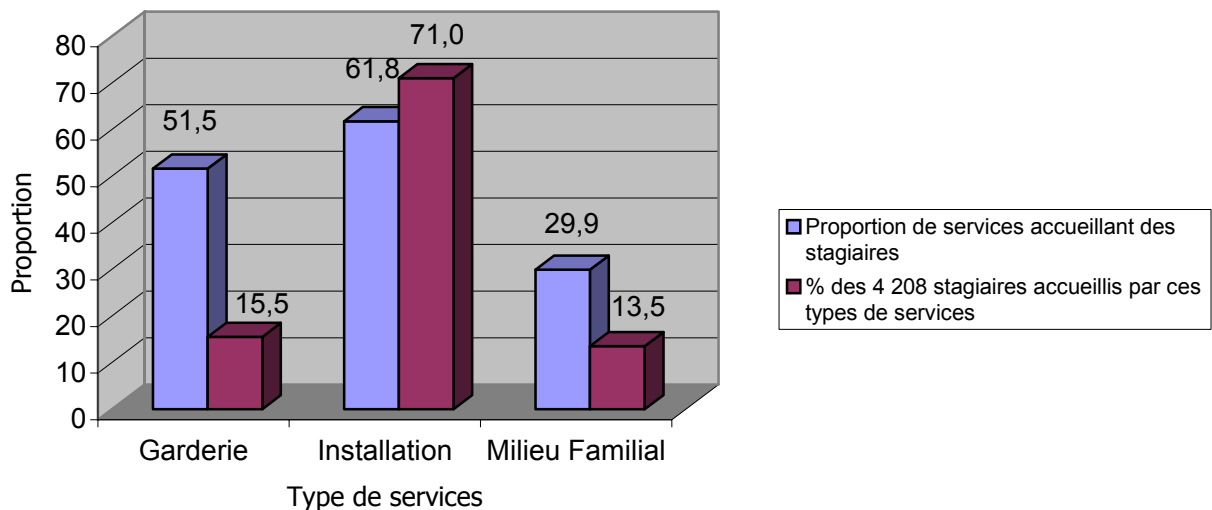
Près de 62 % des installations de CPE ont reçu un ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2004. On dénombre 2989 stagiaires au total; parmi eux, 567 ont fait leur stage en milieu familial (19,0 %).

Du côté des garderies, près de la moitié (51,5 %) (n = 273) ont reçu un ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2004. Le nombre de stagiaires reçus dans les garderies varie de 1 à 15 et atteint un total de 652 stagiaires. Cette fois, 83,5 % des garderies qui ont accueillis des stagiaires mentionnent avoir reçu trois stagiaires ou moins.

Ainsi, quelque soit le mode de service, 4208 stagiaires ont été accueillis par les différents services de garde, 15,5 % ayant été accueillis par 273 garderies, 71 % ayant été accueillis par 774 installations de CPE et 13,5 % ayant été accueillis par 262 composantes en milieu familial de CPE.

GRAPHIQUE 3.7

PROPORTION DES SERVICES ACCUEILLANT DES STAGIAIRES EN TECHNIQUE D'ÉDUCATION À L'ENFANCE ET RÉPARTITION DES STAGIAIRES DANS LES DIFFÉRENTS SERVICES



CHAPITRE IV

RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Dans ce chapitre, il est question des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et du nombre d'enfants qu'elles accueillent. Nous présentons ensuite les statistiques relatives à certains mandats confiés aux CPE coordonnant la garde en milieu familial.

4.1 LES ENFANTS DES RSG

À la question 21 du rapport d'activités des CPE, nous demandions de classer les propres enfants des RSG selon leur âge au 31 mars 2005, qu'ils soient présents ou non durant les heures d'ouverture du service de garde. Le tableau 4.1 rend compte de cette information; on y constate que près du quart des enfants des RSG (24,6 %) avaient entre 2 et 5 ans au 31 mars 2005, plus du tiers (40,6 %) avaient 10 ans et plus, 25,8 % avaient entre 6 et 9 ans et 9,1 % avaient moins de 2 ans, proportions calculées sur la base de l'ensemble des 20 796 enfants des RSG.

TABLEAU 4.1

DISTRIBUTION DES ENFANTS DES RSG, SELON LEUR ÂGE AU 31 MARS 2005 ET SELON LA RÉGION

RÉGION	ÂGE DES ENFANTS											
	MOINS DE 18 MOIS		18 À 23 MOIS		2 À 5 ANS		6 À 9 ANS		10 ANS ET PLUS		TOTAL	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	18	1,7	9	1,1	99	1,9	135	2,5	237	2,8	498	2,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	2,7	15	1,8	162	3,2	188	3,5	336	4,0	729	3,5
Capitale-Nationale	91	8,6	65	7,9	468	9,2	487	9,1	808	9,6	1 919	9,2
Mauricie	18	1,7	11	1,3	129	2,5	187	3,5	355	4,2	700	3,4
Estrie	42	4,0	39	4,7	288	5,6	290	5,4	445	5,3	1 104	5,3
Montréal	261	24,8	206	25,0	729	14,3	593	11,1	959	11,4	2 748	13,2
Outaouais	56	5,3	49	5,9	293	5,7	282	5,3	424	5,0	1 104	5,3
Abitibi-Témiscamingue	18	1,7	14	1,7	111	2,2	130	2,4	213	2,5	486	2,3
Côte-Nord	19	1,8	15	1,8	92	1,8	76	1,4	125	1,5	327	1,6
Nord-du-Québec	2	0,2	0	0,0	16	0,3	23	0,4	30	0,4	71	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	0,7	6	0,7	47	0,9	65	1,2	106	1,3	231	1,1
Chaudière-Appalaches	56	5,3	35	4,2	314	6,1	378	7,1	610	7,2	1 393	6,7
Laval	41	3,9	33	4,0	200	3,9	249	4,6	443	5,2	966	4,6
Lanaudière	43	4,1	36	4,4	296	5,8	353	6,6	621	7,4	1 349	6,5
Laurentides	97	9,2	76	9,2	466	9,1	517	9,6	683	8,1	1 839	8,8
Montérégie	233	22,1	190	23,1	1 227	24,0	1 193	22,3	1 768	20,9	4 611	22,2
Centre-du-Québec	23	2,2	25	3,0	176	3,4	212	4,0	285	3,4	721	3,5
TOTAL	1 053	5,1	824	4,0	5 113	24,6	5 358	25,8	8 448	40,6	20 796	100,0

4.2 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours de la semaine du 14 au 20 mars 2005, 13 741 RSG, soit une moyenne de 15,7 RSG par composante en milieu familial de CPE ayant répondu au questionnaire (n = 878), ont accueilli quotidiennement 79 666 enfants. On constate, au tableau 4.4, que plus de sept RSG sur dix (74,3 %) accueillent entre quatre et six enfants, soit 67,9 % des enfants accueillis; 20,2 % accueillent entre sept et neuf enfants, ce qui représente 29,7 % de l'ensemble des enfants, tandis que 5,4 % accueillent entre un et trois enfants, ce qui représente 2,5 % de l'ensemble des enfants. Le tableau présente également le nombre d'assistantes de RSG, en fonction du nombre d'enfants accueillis. À cet effet, il est à souligner que 5,5 % des assistantas de RSG sont dans des services accueillant moins de sept enfants.

TABLEAU 4.2

DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE LA SEMAINE DU 14 AU 20 MARS 2005

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		NOMBRE D'ASSISTANTES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 enfant	65	0,5	65	0,1	6	0,2
2 enfants	158	1,1	316	0,4	0	0,0
3 enfants	526	3,8	1 578	2,0	2	0,1
4 enfants	2 106	15,3	8 424	10,6	11	0,4
5 enfants	2 980	21,7	14 900	18,7	23	0,8
6 enfants	5 121	37,3	30 726	38,6	118	4,0
7 enfants	400	2,9	2 800	3,5	402	13,5
8 enfants	608	4,4	4 864	6,1	614	20,6
9 enfants	1 777	12,9	15 993	20,1	1 802	60,5
TOTAL	13 741	100,0	79 666	100,0	2 978	100,0

Au total, les RSG accueillent en moyenne 5,8 enfants chacune (tableau 4.3), ce qui est identique à l'an dernier. En mars 2004, on comptait 12 910 RSG alors qu'en mars 2005 on en compte 13 741, soit une augmentation de 6,4 %. En extrapolant les données à partir de la capacité totale, on estime à 13 882 le nombre de RSG au Québec au 31 mars 2005, comparativement à 13 275 au 31 mars 2004.

TABLEAU 4.3**NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG ET MOYENNE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG, SELON LA RÉGION**

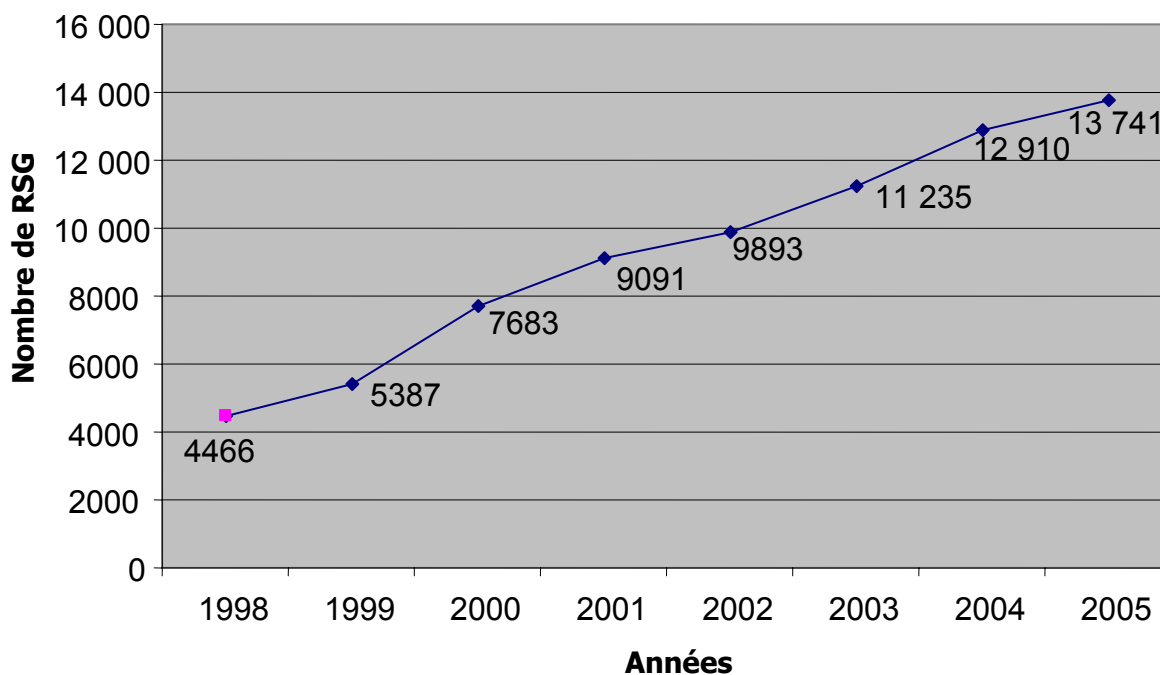
RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG	PROPORTION D'ENFANTS ACCUEILLIS
	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	462	3,4	2 665	5,8	3,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	600	4,4	3 492	5,8	4,4
Capitale-Nationale	1 309	9,5	7 362	5,6	9,2
Mauricie	551	4,0	2 942	5,3	3,7
Estrie	679	4,9	3 973	5,9	5,0
Montréal	1 709	12,4	11 364	6,6	14,3
Outaouais	731	5,3	4 278	5,9	5,4
Abitibi-Témiscamingue	357	2,6	2 008	5,6	2,5
Côte-Nord	229	1,7	1 213	5,3	1,5
Nord-du-Québec	48	0,3	256	5,3	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	199	1,4	1 167	5,9	1,5
Chaudière-Appalaches	913	6,6	4 944	5,4	6,2
Laval	669	4,9	3 997	6,0	5,0
Lanaudière	880	6,4	5 052	5,7	6,3
Laurentides	1 071	7,8	6 225	5,8	7,8
Montérégie	2 835	20,6	15 950	5,6	20,0
Centre-du-Québec	499	3,6	2 778	5,6	3,5
TOTAL	13 741	100,0	79 666	5,8	100,0

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les caractéristiques des CPE (n = 878) auxquels les RSG sont rattachées (tableau 4.3), on constate que les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale sont celles qui ont le nombre le plus élevé de RSG, soit respectivement 20,6 %, 12,4 % et 9,5 % de l'ensemble des RSG. On constate aussi que le nombre d'enfants accueillis en moyenne par RSG est plus élevé à Montréal (6,6) et à Laval (6,0).

Le graphique 4.1 montre l'évolution du nombre de RSG reconnues par les CPE coordonnant la garde en milieu familial au cours des huit dernières années. On remarque que ce nombre est en constante progression depuis mars 1998, reflétant ainsi le développement remarquable de ce mode de garde au Québec.

GRAPHIQUE 4.1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RSG AU COURS DES HUIT DERNIÈRES ANNÉES



4.3 SUSPENSION OU RÉVOCATION DES RSG

Le rapport d'activités des CPE aborde la question des 973 RSG dont la reconnaissance a été suspendue ou révoquée durant l'année. Pour 405 RSG (41,6 %), il s'agit d'une suspension demandée par la RSG (en vertu de l'article 38 du règlement [329 mentions], ou d'une suspension du CPE en fonction de l'article 34 [37 mentions] ou de l'article 35 [39 mentions]), alors que pour 568 RSG (58,4 %) il s'agit plutôt d'une révocation demandée par la RSG en vertu de l'article 37 [538 mentions] ou d'une révocation de la part du CPE en vertu de l'article 34 [20 mentions] et de l'article 35 [10 mentions].

4.4 VISITES DE CONTRÔLE, DE SOUTIEN PROFESSIONNEL ET APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN

Le tableau 4.4 présente le nombre de visites de contrôle et de soutien professionnel effectuées par les CPE auprès des RSG, ainsi que le nombre d'appels téléphoniques de soutien effectués auprès des RSG par les CPE durant l'exercice financier 2004-2005. Au total, en excluant la visite de réévaluation annuelle, il y a eu 41 972 visites de contrôle auprès des 13 741 RSG (moyenne de 3,1 visites par RSG), tandis que 45 823 visites de soutien professionnel ont été réalisées (moyenne de 3,3 visites par RSG). En 2004, le nombre moyen de visites de contrôle était de 3,0 et le nombre moyen de visites de soutien était de 3,6.

En ce qui concerne le nombre d'appels téléphoniques de soutien effectués auprès des RSG par les CPE tout au long de l'année, 270 122 appels ont été faits, soit une moyenne de 19,7 appels par RSG. L'an passé, cette moyenne était de 20,8 appels.

Ce sont les RSG des CPE de la Côte-Nord (3,3) qui reçoivent le plus grand nombre moyen de visites de contrôle, le Bas-Saint-Laurent étant la région où le nombre moyen de visites est le plus faible (2,6). Mentionnons par ailleurs que le nombre moyen de visites de contrôle s'établit à 3,2 pour les régions suivantes : Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laval, Laurentides et Montérégie.

En ce qui a trait aux visites de soutien professionnel, c'est dans les régions de la Mauricie (4,3), de Montréal (4) et de la Capitale-Nationale (3,9) qu'on trouve les nombres moyens les plus élevés, les nombres moyens de visites de soutien professionnel les plus faibles étant au Saguenay-Lac-Saint-Jean (1,9), dans le Nord-du-Québec (1,8) et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1,6).

Quand aux appels téléphoniques de soutien, c'est dans les régions de Montréal (25,2), de la Montérégie (22,2) et des Laurentides (21,5) qu'il s'en fait le plus, tandis que c'est en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (9,3) qu'il s'en fait le moins.

TABLEAU 4.4
NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE OU DE SOUTIEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉES CHEZ LES RSG ET D'APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN, SELON LA RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE RSG (n=878)	VISITES DE CONTRÔLE		VISITES DE SOUTIEN PROFESSIONNEL		APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN	
		NOMBRE TOTAL (n=863)	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL (n=857)	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL (n=828)	NOMBRE MOYEN PAR RSG
Bas-Saint-Laurent	462	1 179	2,6	1 326	2,9	7 688	16,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	600	1 746	2,9	1 152	1,9	11 434	19,1
Capitale-Nationale	1 309	4 228	3,2	5 167	3,9	18 695	14,3
Mauricie	551	1 693	3,1	2 391	4,3	9 030	16,4
Estrie	679	1 986	2,9	1 554	2,3	12 240	18,0
Montréal	1 709	4 762	2,8	6 856	4,0	43 070	25,2
Outaouais	731	2 219	3,0	2 613	3,6	15 153	20,7
Abitibi-Témiscamingue	357	1 030	2,9	1 271	3,6	4 293	12,0
Côte-Nord	229	764	3,3	798	3,5	7 691	33,6
Nord-du-Québec	48	140	2,9	84	1,8	544	11,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	199	638	3,2	313	1,6	1 842	9,3
Chaudière-Appalaches	913	2 670	2,9	2 045	2,2	16 321	17,9
Laval	669	2 158	3,2	2 313	3,5	13 050	19,5
Lanaudière	880	2 755	3,1	3 268	3,7	16 057	18,2
Laurentides	1 071	3 447	3,2	3 726	3,5	23 062	21,5
Montréal	2 835	9 110	3,2	9 381	3,3	63 069	22,2
Centre-du-Québec	499	1 447	2,9	1 565	3,1	6 883	13,8
TOTAL	13 741	41 972	3,1	45 823	3,3	270 122	19,7

Pour clore ce chapitre, nous présentons, au tableau 4.5, la liste des activités offertes par les CPE au titre du soutien technique et professionnel aux RSG. Au total, 1873 activités ont été mentionnées. Les ressources pédagogiques sont la principale activité mentionnée (814 mentions), suivies par la formation (648 mentions) et le soutien à l'organisation d'activités spéciales (405).

TABLEAU 4.5

LISTE DES AUTRES ACTIVITÉS OFFERTES AU TITRE DU SOUTIEN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AUX RSG

Activités	Première mention N^{bre}	Deuxième mention N^{bre}	Troisième mention N^{bre}	TOTAL N^{bre}
Ressources pédagogiques	203	610	1	814
Formation	648	-	-	648
Soutien à l'organisation d'activités spéciales	2	146	257	405
Soutien pour enfants ayant un besoin particulier	4	-	-	4
Réunions	2	-	-	2
TOTAL	859	756	258	1 873

CHAPITRE V

PÉRIODES DE GARDE

Nous examinons ici les périodes pendant lesquelles divers services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde (à l'exclusion de la garde à plein temps). Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et, dans un second temps, l'information est présentée pour les composantes en milieu familial de CPE. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services entre 1997 et 2005. La dernière section rend compte de l'accueil d'enfants dans les CPE au cours de la période estivale 2005.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que 60,6 %²⁸ des 1782 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde « sur appel » (12,8 %). Viennent ensuite les programmes particuliers en demi-journée (1,4 %), les services de soir (1,3 %) et de fin de semaine (1,2 %).

TABEAU 5.1

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Soir	15	1,2	9	1,7	24	1,3
Nuit	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Fin de semaine	16	1,3	6	1,1	22	1,2
« Sur appel »	197	15,7	31	5,8	228	12,8
Temps partiel	888	70,9	192	36,2	1 080	60,6
Programme particulier à la demi-journée	16	1,3	9	1,7	25	1,4

Le tableau 5.2 présente la répartition des enfants selon les modes de garde particuliers et la région des installations de CPE et des garderies.

²⁸ À noter que les données diffèrent de celles de l'an passé puisqu'une erreur s'est glissée en 2004. Les données du tableau 5.6 ont donc été corrigées pour 2004.

TABLEAU 5.2
DISTRIBUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION

	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Installations de CPE	15	167	1	10	16	311	197	925	888	12 654	16	297
Garderies	9	85	0	0	6	95	31	98	192	2 023	9	133
RÉGION												
Bas-Saint-Laurent	1	11	0	0	1	16	12	29	31	600	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	17	93	45	820	0	0
Capitale-Nationale	5	61	1	10	3	97	21	134	133	1 729	2	82
Mauricie	0	0	0	0	1	34	13	31	50	967	1	16
Estrie	1	2	0	0	0	0	9	118	62	1 015	2	-
Montréal	8	93	0	0	10	142	20	94	205	1 759	9	110
Outaouais	0	0	0	0	0	0	2	2	21	189	0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	-	0	0	1	9	9	49	23	508	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	12	37	16	142	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	3	10	12	183	1	7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	8	20	17	179	0	0
Chaudière-Appalaches	3	23	0	0	3	45	23	171	74	1 164	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0	3	7	38	338	2	36
Lanaudière	1	16	0	0	1	12	25	41	72	1 277	4	71
Laurentides	0	0	0	0	1	19	15	35	62	835	0	0
Montérégie	4	46	0	0	1	32	29	119	183	2 254	2	41
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	7	33	36	718	2	67
TOTAL	24	252	1	10	22	406	228	1 023	1 080	14 677	25	430

TABLEAU 5.3**DISTRIBUTION DU NOMBRE DE COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION**

RÉGION	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Bas-Saint-Laurent	7	41	2	8	5	13	6	108	21	785	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	24	3	12	3	20	12	54	34	691	0	0
Capitale-Nationale	12	39	5	6	10	49	22	79	79	901	1	9
Mauricie	4	45	3	47	3	45	8	36	29	894	0	0
Estrie	17	94	10	22	5	18	18	72	43	766	3	42
Montréal	21	104	4	7	6	25	9	19	71	425	6	48
Outaouais	8	22	4	9	6	14	3	7	29	274	0	0
Abitibi-Témiscamingue	5	17	3	11	4	13	9	47	16	583	2	15
Côte-Nord	2	5	2	5	2	7	6	55	12	184	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	3	8	4	79	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	1	2	3	46	8	185	0	0
Chaudière-Appalaches	6	40	4	18	5	25	16	85	43	980	0	0
Laval	9	28	3	5	1	1	5	11	29	176	0	0
Lanaudière	8	31	5	22	5	27	17	72	36	668	1	3
Laurentides	14	62	3	12	5	22	16	111	41	807	2	55
Montérégie	24	96	4	10	14	27	21	90	117	1 424	1	2
Centre-du-Québec	9	36	2	11	2	22	8	56	21	545	1	1
TOTAL	149	684	57	205	77	330	182	956	633	10 367	17	175

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE

Les composantes en milieu familial de CPE offrent régulièrement des services à temps partiel (72,1 %), « sur appel » (20,7 %) ou de soir (17,0 %). Les services de garde la fin de semaine et de nuit ainsi que les programmes particuliers en demi-journée sont moins fréquents (8,8 %, 6,5 % et 1,9 %). A noter que de mars 2004 à mars 2005, c'est principalement l'offre de services de garde à temps partiel qui a augmenté (de 58,5 % en 2004 à 72,1 % en 2005). Le nombre total d'enfants ayant bénéficié de ces services est de 12 717 comparativement à 10 134 l'an passé.

TABLEAU 5.4

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		NOMBRE D'ENFANTS
	NOMBRE	%	NOMBRE
Soir	149	17,0	684
Nuit	57	6,5	205
Fin de semaine	77	8,8	330
« Sur appel »	182	20,7	956
Temps partiel	633	72,1	10 367
Programme particulier à la demi-journée	17	1,9	175

Au tableau 5.5, on observe qu'au total 236 RSG gardent 684 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 2,9 enfants par RSG, que 115 RSG gardent 330 enfants la fin de semaine, soit en moyenne 2,9 enfants par RSG et que 82 RSG gardent 205 enfants la nuit, soit en moyenne 2,5 enfants chacune. La garde à temps partiel est assurée par 3624 RSG pour 10 367 enfants, soit une moyenne de 2,9 enfants chacune. Enfin, 45 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 175 enfants.

TABLEAU 5.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS ET DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LES RSG, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	NOMBRE DE RSG	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR RSG
Soir	236	684	2,9
Nuit	82	205	2,5
Fin de semaine	115	330	2,9
« Sur appel »	543	956	1,8
Temps partiel	3 624	10 367	2,9
Programme particulier à la demi-journée	45	175	3,9

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Les données du tableau 5.6 présentent la proportion des installations de CPE, des composantes en milieu familial de CPE et des garderies qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services de garde ayant remis leurs rapports d'activités.

TABLEAU 5.6

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES SERVICES DE GARDE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 1998 À 2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
INSTALLATIONS DE CPE								
Soir	3,9	2,7	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2
Nuit	0,2	0,5	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1
Fin de semaine	2,0	1,6	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3
« Sur appel »	16,0	13,3	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7
Temps partiel	67,0	63,2	45,8	46,9	46,0	45,8	67,9	70,9
Programme particulier à la demi-journée	8,3	5,0	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3
GARDERIES								
Soir	6,0	8,3	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7
Nuit	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fin de semaine	0,8	1,1	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1
« Sur appel »	9,8	5,6	3,5	3,0	3,3	2,7	7,7	5,8
Temps partiel	53,9	47,2	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2
Programme particulier à la demi-journée	13,8	9,0	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7
COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE								
Soir	75,3	61,1	41,3	28,9	21,2	18,4	17,2	17,0
Nuit	57,3	49,5	26,6	17,1	11,0	8,1	7,0	6,5
Fin de semaine	64,0	48,9	30,8	21,3	16,2	11,4	10,9	8,8
« Sur appel »	--	--	18,7	16,2	14,2	13,0	19,5	20,7
Temps partiel	--	--	56,8	50,6	51,2	52,6	58,5	72,1
Programme particulier à la demi-journée	--	--	9,2	4,8	3,7	3,0	1,5	1,9

5.4 ACCUEIL D'ENFANTS DANS LES CPE AU COURS DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2004

Certaines questions permettent de recueillir de l'information quant à l'accueil d'enfants au cours de la période estivale (questions 18.1, 18.2, 23.1 et 23.2). Dans l'ensemble, 64,3 % des 990 CPE ayant complété le rapport d'activité ont déclaré avoir accueilli 5708 enfants au cours de la période estivale 2005. On constate que 28,9 % de ceux-ci sont âgés de 5 ans ou plus comparativement à 71,1 % où les enfants ont moins de 5 ans. Globalement, 77 % des enfants sont reçus dans les installations de CPE alors que 23 % le sont en milieu familial.

TABLEAU 5.7

RÉPARTITION DES CPE, SELON L'ACCUEIL D'ENFANTS AU COURS DE LA PÉRIODE ESTIVALE

TYPES D'ACCUEILS D'ENFANTS AU COURS DE LA PÉRIODE ESTIVALE	CPE OFFRANT LA GARDE EN INSTALLATION (N=965)			COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE (N=878)			TOTAL POUR LES CPE (N=990)		
	NOMBRE	%	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE	%	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE	%	NOMBRE D'ENFANTS
Enfants de 5 ans ou plus	158	16,4	1 174	133	15,1	474	262	26,5	1 648
Enfants de moins de 5 ans	508	52,6	3 242	201	22,9	818	572	57,8	4 060
TOTAL	560	58,0	4 416	260	29,7	1 292	637	64,3	5 708

ANNEXE A

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2004-2005
DES CPE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

Centre de la petite enfance

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre
au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mars précédent
comme le prévoit l'article 13.4 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

Veuillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de l'établissement : _____		N° de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____			
numéro	rue	ville	code postal
Nom de la composante : _____		N° de la composante : _____	
Nom de la composante : _____		N° de la composante : _____	
Nom de la composante : _____		N° de la composante : _____	
Nom de la composante : _____		N° de la composante : _____	
Nom de la composante : _____		N° de la composante : _____	
Pour Montréal et Laval		Capacité totale	
Territoire de CLSC : _____		en milieu familial : _____	
		en installation : _____	
Numéro de téléphone : (____) _____ - _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

date

Les données recueillies servent à des fins de recherche

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ (nom du titulaire du permis)

tenue à _____ (lieu)

le _____ 2005, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

Il est résolu de produire pour le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

_____ (nom du CPE)

numéro d'établissement _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2005

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

1. Indiquez le nombre de réunions et d'assemblées tenues au cours de l'exercice.

1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration : _____¹

1.2 Nombre d'assemblées (générales et extraordinaires) : _____²

TITRE DE PROPRIÉTÉ

2. Au **31 mars 2005**, le CPE est (si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ce renseignement pour les installations supplémentaires) :

	CPE	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Propriétaire	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₆
Copropriétaire	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₁₇
Emphytéote (bail de longue durée) pour le terrain ou le bâtiment :	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₁₈
Locataire, avec frais de location	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₁₉
Occupant, sans frais de location	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₀

HEURES D'OUVERTURE

3. Indiquez les heures d'ouverture et de fermeture habituelles de chacune de vos installations pour la période du **1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005**. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Heure d'ouverture habituelle :	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; justify-content: space-between;"> _____ _____ </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; justify-content: space-between;"> _____ _____ </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; justify-content: space-between;"> _____ _____ </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>
Heure de fermeture habituelle :	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; justify-content: space-between;"> _____ _____ </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; justify-content: space-between;"> _____ _____ </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; justify-content: space-between;"> _____ _____ </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

4. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CLSC	Direction de la santé publique	Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Maison de la famille	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₂	<input type="checkbox"/> ₂₉	<input type="checkbox"/> ₃₆	<input type="checkbox"/> ₄₃	<input type="checkbox"/> ₅₀
Soutien au personnel des services de garde	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₆	<input type="checkbox"/> ₂₃	<input type="checkbox"/> ₃₀	<input type="checkbox"/> ₃₇	<input type="checkbox"/> ₄₄	<input type="checkbox"/> ₅₁
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₇	<input type="checkbox"/> ₂₄	<input type="checkbox"/> ₃₁	<input type="checkbox"/> ₃₈	<input type="checkbox"/> ₄₅	<input type="checkbox"/> ₅₂
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₈	<input type="checkbox"/> ₂₅	<input type="checkbox"/> ₃₂	<input type="checkbox"/> ₃₉	<input type="checkbox"/> ₄₆	<input type="checkbox"/> ₅₃
Prêts de locaux ou d'équipement	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₁₉	<input type="checkbox"/> ₂₆	<input type="checkbox"/> ₃₃	<input type="checkbox"/> ₄₀	<input type="checkbox"/> ₄₇	<input type="checkbox"/> ₅₄
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₂₀	<input type="checkbox"/> ₂₇	<input type="checkbox"/> ₃₄	<input type="checkbox"/> ₄₁	<input type="checkbox"/> ₄₈	<input type="checkbox"/> ₅₅
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₁	<input type="checkbox"/> ₂₈	<input type="checkbox"/> ₃₅	<input type="checkbox"/> ₄₂	<input type="checkbox"/> ₄₉	<input type="checkbox"/> ₅₆

_____57

5. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (5 à 11 fois par année)	Rares (1 à 4 fois par année ou moins)
CLSC	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₇
Direction de la santé publique	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₈
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₉
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₂₀
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₂₁
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₂
Maison de la famille	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₃
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₆	<input type="checkbox"/> ₂₄

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

USAGERS

6. Pour la semaine du **14 au 18 mars 2005**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon la composante. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	N ^{bre} de familles
Milieu familial	_____1
Installation 1	_____2
Installation 2	_____3
Installation 3	_____4
Total	_____5

6.1 Votre CPE a-t-il une liste d'attente pour ses places en installation?

Oui 1

Non 2 Passez à la question 7.

6.2 Dans l'affirmative, combien d'enfants étaient inscrits sur cette liste au **31 mars 2005**? _____ 1

6.3 Avez-vous une procédure établie de mise à jour de cette liste d'attente?

Oui 1 Dans l'affirmative, quelle est la fréquence de la mise à jour (en semaines)? _____ 2

Non 3

7. Pour la période du **14 au 18 mars 2005**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours/semaine. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Nombre de jours par semaine	Milieu familial	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants
5 jours/semaine	_____1	_____7	_____13	_____19
Plus de 2,5 et moins de 5 jours/semaine	_____2	_____8	_____14	_____20
2,5 jours/semaine	_____3	_____9	_____15	_____21
Plus de 1 jour/semaine et moins de 2,5 jour/semaine	_____4	_____10	_____16	_____22
1 jour/semaine ou moins	_____5	_____11	_____17	_____23
Nombre total d'enfants inscrits selon la composante	_____6	_____12	_____18	_____24

(Ces totaux doivent être reportés aux questions 8 et 19.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

8. Classez ces enfants (question 7) selon leur âge au **30 septembre 2004** (et non en fonction des groupes d'âge de la composante). **Si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'année 2004-2005, inscrivez l'âge qu'avaient, au 30 septembre 2004, les enfants inscrits au cours de la période du 14 au 18 mars 2005. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Âge des enfants au 30 septembre 2004	Milieu familial	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	n° de composante	n° de composante	n° de composante	n° de composante
	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants
Moins d'un an	_____1	_____12	_____23	_____34
12 à 17 mois	_____2	_____13	_____24	_____35
18 à 23 mois	_____3	_____14	_____25	_____36
2 ans	_____4	_____15	_____26	_____37
3 ans	_____5	_____16	_____27	_____38
4 ans – fréquentant une maternelle « 4 ans » du réseau de l'éducation	_____6	_____17	_____28	_____39
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____7	_____18	_____29	_____40
5 ans – fréquentant une maternelle du réseau de l'éducation	_____8	_____19	_____30	_____41
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____9	_____20	_____31	_____42
6 ans et plus	_____10	_____21	_____32	_____43
Total d'enfants inscrits	_____11	_____22	_____33	_____44

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 7 et 19.)

9. Pour que le Ministère ait une meilleure idée des mouvements des enfants inscrits en 2004-2005, veuillez répondre aux questions suivantes, selon la composante. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

	Milieu familial	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	n° de composante	n° de composante	n° de composante	n° de composante
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 1 ^{er} avril 2004 (inscrire 0 pour une composante créée au cours de l'année 2004-2005)	_____	_____	_____	_____
Nombre d'enfants inscrits au cours de l'année 2004-2005	_____	_____	_____	_____
Nombre d'enfants ayant quitté le service au cours de l'année 2004-2005	_____	_____	_____	_____
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 31 mars 2005	_____	_____	_____	_____
Augmentation de capacité au cours de l'année (inscrire oui ou non)	_____	_____	_____	_____
Motifs des départs (inscrire le nombre d'enfants)	_____	_____	_____	_____
• Enfants quittant pour la maternelle	_____	_____	_____	_____
• Déménagement des parents	_____	_____	_____	_____
• Autre (précisez) :	_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

10. Le service de garde a-t-il signé avec un corps policier une entente portant sur la vérification de l'absence d'empêchement de toutes les personnes visées par la loi?

Oui _1

Non _2 Dans la négative, indiquez la raison pour laquelle vous n'avez pas signé d'entente : _____₃ (passez à la question 11).

10.1 Avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour certaines personnes? Dans l'affirmative, précisez pour qui et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée.

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement	
	Non	Oui	Nombre	Incompatible avec la fonction exercée
Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> _1	<input type="checkbox"/> _7	_____13	<input type="checkbox"/> _19
Personnel administratif	<input type="checkbox"/> _2	<input type="checkbox"/> _8	_____14	<input type="checkbox"/> _20
RSG	<input type="checkbox"/> _3	<input type="checkbox"/> _9	_____15	<input type="checkbox"/> _21
Assistante ou assistant de la RSG	<input type="checkbox"/> _4	<input type="checkbox"/> _10	_____16	<input type="checkbox"/> _22
Personnes majeures résidant avec la RSG	<input type="checkbox"/> _5	<input type="checkbox"/> _11	_____17	<input type="checkbox"/> _23
Remplaçante occasionnelle de la RSG	<input type="checkbox"/> _6	<input type="checkbox"/> _12	_____18	<input type="checkbox"/> _24

10.2 Votre CPE a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui _1

Dans l'affirmative, ce comité est-il :

interne? _2

régional? _3

provincial? _4

autre (précisez) : _____₅

Non _6

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 2 – PERSONNEL DU CPE

Les questions 11 à 14 se rapportent à l'exercice financier du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

11. De quelle façon sont établies les conditions de travail de la personne responsable de la gestion et des autres membres du personnel permanent du CPE?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Convention collective		<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 8
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 9
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 10
Entente verbale	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 11

11.1 Le CPE a-t-il une procédure établie d'évaluation du personnel permanent?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Aucune	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 11
Annuelle	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 12
Semestrielle (6 mois)	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 13
Bisannuelle (2 ans)	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 14
Autre (précisez) :	_____ 5	_____ 10	_____ 15

11.2 Cochez la case appropriée si les membres du personnel permanent bénéficient des avantages sociaux suivants.

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Frais de scolarité payés	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 11
Temps libéré pour études	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 12
Repas payés	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 13
Stationnement gratuit	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 14
Priorité pour une PCR	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 15

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

12. Indiquez le nombre de jours de congés payés **prévu** pour tout employé permanent qui travaillerait à plein temps au CPE depuis plus d'un an :

Catégories de congés	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Jours fériés	Nombre _____ 1	Nombre _____ 1	Nombre _____ 1
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à un adulte, etc.)	Nombre _____ 2	Nombre _____ 2	Nombre _____ 2
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	Nombre _____ 3	Nombre _____ 3	Nombre _____ 3
Congés de maladie	Nombre _____ 4	Nombre _____ 4	Nombre _____ 4
Ceux-ci sont-ils :			
cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs ou payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre (précisez) :	_____	_____	_____
Autres congés (précisez la nature du congé) : _____	Nombre _____ 5	Nombre _____ 5	Nombre _____ 5

13. En date du **18 mars 2005**, veuillez classer votre personnel permanent selon le nombre total d'années de service continu :

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un salarié ou d'une salariée. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu :	Personnel éducateur	Autre personnel
Moins d'un an	Nombre _____ 1	Nombre _____ 7
1 an à moins de 2 ans	Nombre _____ 2	Nombre _____ 8
2 ans à moins de 5 ans	Nombre _____ 3	Nombre _____ 9
5 ans à moins de 10 ans	Nombre _____ 4	Nombre _____ 10
10 ans à moins de	Nombre _____ 5	Nombre _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

15 ans _____¹¹
 15 ans et plus Nombre _____₆ Nombre _____¹²

14. Indiquez le nombre de jours de vacances effectivement payés (à l'exclusion des jours fériés) à la personne responsable de la gestion, aux membres du personnel éducateur et de tout autre personnel permanent (incluant le personnel en période de probation) qui travaillent à plein temps au CPE **depuis plus d'un an**.

Exemple :	Nombre de personnes	Nombre de jours de vacances payés
	<u>2</u>	<u>20</u> jours/personne
	<u>5</u>	<u>15</u> jours/personne
	<u>4</u>	<u>10</u> jours/personne

Aucun membre du personnel en service depuis plus d'un an. ▶ Passez à la question 15.

Responsable de la gestion		Personnel éducateur		Autre personnel	
Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

15. Le CPE a-t-il reçu une ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2004 :

- Dans l'une ou l'autre de ses installations?
 Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂
 Non ₃

- Dans l'un ou l'autre des services de garde en milieu familial?
 Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂
 Non ₃

RUBRIQUE 3 – SERVICES DE GARDE EN INSTALLATION

Le CPE n'offre pas la garde en installation. Passez à la question 20.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

16. Qualification du personnel éducateur, en conformité avec l'article 17 du Règlement sur les centres de la petite enfance

16.1 Classez le personnel éducateur qui était au travail au cours de la semaine du **14 au 18 mars 2005** (personnel permanent à plein temps ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme, à titre de remplaçant pour les motifs suivants : congé de maternité, retrait préventif, accident de travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant « sur appel ». Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir l'information pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 n° de composante		Installation 2 n° de composante		Installation 3 n° de composante	
	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur	A 1	2	A 1	2	A 1	2
Nombre total d'heures travaillées par le personnel éducateur	3	4	3	4	3	4

16.2 Classez le personnel éducateur qualifié (case A de la question 16.1) selon la qualification. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

		Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
		Nombre de membres du personnel éducateur	Nombre de membres du personnel éducateur	Nombre de membres du personnel éducateur
Collégial	AEC – 1 an	1	8	15
	AEC – 2 ans*	2	9	16
	DEC	3	10	17
Universitaire	Certificat	4	11	18
	Baccalauréat	5	12	19
	Maîtrise	6	13	20
Autre (précisez) :		7	14	21

* L'AEC-2 ans correspond à l'attestation portant le numéro 903.48 ou à l'ancien certificat d'études collégiales.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

PROGRAMME ÉDUCATIF

17. Quelle est l'application du programme éducatif que privilégie le CPE pour son ou ses installations?

- Jouer, c'est magique 1
Application du CPE 2
Autre (précisez) : _____ 3

17.1 Quelle proportion du personnel éducateur a reçu une formation portant sur cette application éducative en 2004-2005?
_____ %₁

17.2 Veuillez cocher les **deux** principales caractéristiques de la structuration des lieux de votre service de garde :

Les lieux sont aménagés en coins d'activités qui permettent le libre choix.	<input type="checkbox"/> 1	Le matériel est varié et adapté au développement des enfants.	<input type="checkbox"/> 4
L'aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants (retrait, regroupement).	<input type="checkbox"/> 2	La cour est bien aménagée.	<input type="checkbox"/> 5
Les lieux favorisent l'accès direct des enfants au matériel de jeu.	<input type="checkbox"/> 3	Autre (précisez) : _____ 6	

17.3 Veuillez cocher les **deux** principales caractéristiques de la structuration des activités de votre service de garde :

Les activités se déroulent selon un horaire régulier.	<input type="checkbox"/> 1	Toutes les formes de jeux sont encouragées.	<input type="checkbox"/> 4
L'éducatrice dispose d'outils pour la planification des activités.	<input type="checkbox"/> 2	Autre (précisez) : _____ 5	
Les enfants peuvent souvent choisir leurs activités.	<input type="checkbox"/> 3		

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

17.4 Veuillez cocher les **deux** principales caractéristiques de l'intervention éducative de votre service de garde :

L'intervention démocratique est privilégiée avec les enfants.	<input type="checkbox"/> ₁	Il y a une période d'observation régulière de chaque enfant.	<input type="checkbox"/> ₃
Les modes d'encadrement et d'animation sont variés.	<input type="checkbox"/> ₂	Autre (précisez) : _____ ₄	

18. Pour la semaine du **14 au 18 mars 2005**, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Catégories	Installation 1 n° de composante		Installation 2 n° de composante		Installation 3 n° de composante	
	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₁	_____	<input type="checkbox"/> ₇	_____	<input type="checkbox"/> ₁₃	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₂	_____	<input type="checkbox"/> ₈	_____	<input type="checkbox"/> ₁₄	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/> ₃	_____	<input type="checkbox"/> ₉	_____	<input type="checkbox"/> ₁₅	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/> ₄	_____	<input type="checkbox"/> ₁₀	_____	<input type="checkbox"/> ₁₆	_____
Garde à temps partiel	<input type="checkbox"/> ₅	_____	<input type="checkbox"/> ₁₁	_____	<input type="checkbox"/> ₁₇	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/> ₆	_____	<input type="checkbox"/> ₁₂	_____	<input type="checkbox"/> ₁₈	_____

18.1 Durant la **période estivale 2004**, les places inscrites sur le permis du CPE ont-elles servi à accueillir des enfants de 5 ans ou plus?

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants accueillis : _____₂
 Non ₃

18.2 Durant la **période estivale 2004**, le CPE a-t-il accueilli des enfants de moins de 5 ans en remplacement d'autres enfants en vacances?

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants accueillis : _____₂
 Non ₃

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

19. Provenance des enfants de l'installation au cours de la période du **14 au 18 mars 2005** (répondez à la question 19.1 ou 19.2, selon la région administrative). **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

19.1 Installations de Montréal et de Laval

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Territoire de CLSC de l'installation :	_____	_____	_____
- la même région administrative que l'installation :	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
• le territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____
• le territoire d'un autre CLSC	_____	_____	_____
- une autre région administrative que celle de l'installation :			
• Précisez la ou les régions administratives :	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Nombre total d'enfants

_____ (Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 7 et 8.)

19.2 Installations situées dans une autre région administrative que Montréal et Laval

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
	_____	_____	_____
	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
• la même municipalité que l'installation	_____	_____	_____
• une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	_____	_____	_____
• une autre région administrative que celle de l'installation	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	_____	_____	_____

_____ (Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 7 et 8.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

LIEN AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

20. Le service de garde en installation que fournit votre CPE (si vous avez plus d'une installation ayant un lien avec un milieu de travail, veuillez fournir les renseignements pour chacune des installations concernées) :

- est-il sur les lieux de travail? Oui ₁ Non ₂
- est-il à proximité des lieux de travail? Oui ₃ Non ₄
- bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail :
 - administratif? (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui ₅ Non ₆
 - financier? (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou d'équipement, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, audiovisuel, jeux et jouets) Oui ₇ Non ₈
 - technique? (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui ₉ Non ₁₀
 - pour des activités récréatives? (piscine, gymnase) Oui ₁₁ Non ₁₂
 - pour l'entretien? (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui ₁₃ Non ₁₄
 - autre (précisez) : _____₁₅

20.1 Si l'installation bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %.

20.2 L'installation réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?
 Oui ₁ Dans l'affirmative, combien de places sont réservées? _____₂
 Non ₃

20.3 Le milieu de travail offre-t-il un soutien aux services de garde en milieu familial de votre CPE?
 Oui ₁ Dans l'affirmative, de quel soutien s'agit-il? _____₂
 Non ₃

20.4 Indiquez la proportion d'enfants fréquentant un service de garde en milieu familial dont au moins un des parents provient de ce milieu de travail : _____ %.

20.5 Milieu de travail :

A. Réseau de la santé :	C. Fonction publique :
Centre hospitalier <input type="checkbox"/> ₁	Québec <input type="checkbox"/> ₁₁
Centre d'accueil <input type="checkbox"/> ₂	Canada <input type="checkbox"/> ₁₂
Régie régionale <input type="checkbox"/> ₃	Municipalité <input type="checkbox"/> ₁₃
Centre local de services communautaires <input type="checkbox"/> ₄	Société d'État <input type="checkbox"/> ₁₄
Autre (précisez) : _____ ₅	
B. Réseau de l'éducation :	D. Entreprise privée : <input type="checkbox"/> ₁₅
Cégep <input type="checkbox"/> ₆	Domaine : _____ ₁₆
Université <input type="checkbox"/> ₇	E. Regroupement de milieux de travail : <input type="checkbox"/> ₁₇
Commission scolaire <input type="checkbox"/> ₈	Nombre de milieux de travail : _____ ₁₈
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/> ₉	
Autre (précisez) : _____ ₁₀	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) : _____ ₁₉	

20.6 Inscrivez le ou les noms du milieu de travail :

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 4 – SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Le CPE ne coordonne pas la garde en milieu familial.

CARACTÉRISTIQUES DES RSG

21. Classez les enfants des RSG selon leur âge au **31 mars 2005**, et ce, qu'ils soient présents ou non durant les heures d'ouverture du service de garde (il s'agit de ses propres enfants et non des enfants accueillis).

Âge des propres enfants des RSG	Nombre des propres enfants des RSG
Moins de 18 mois	_____ 1
18 à 23 mois	_____ 2
2 à 5 ans	_____ 3
6 à 9 ans	_____ 4
10 ans à 18 ans	_____ 5

22. Pour la semaine du **14 au 20 mars 2004**, indiquez, en moyenne, le nombre de RSG ayant accueilli quotidiennement les enfants, selon la répartition suivante :

Nombre d'enfants accueillis (à l'exception des enfants de la RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants
1 enfant	_____1	_____10
2 enfants	_____2	_____11
3 enfants	_____3	_____12
4 enfants	_____4	_____13
5 enfants	_____5	_____14
6 enfants	_____6	_____15
7 enfants	_____7	_____16
8 enfants	_____8	_____17
9 enfants	_____9	_____18

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

23. Indiquez le nombre de RSG qui ont accueilli **régulièrement**, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes, de même que le nombre d'enfants accueillis pour chaque période.

	Aucune	N ^{bre} de RSG	N ^{bre} total d'enfants
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₁	_____7	_____13
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₂	_____8	_____14
Fin de semaine	<input type="checkbox"/> ₃	_____9	_____15
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/> ₄	_____10	_____16
Garde à temps partiel	<input type="checkbox"/> ₅	_____11	_____17
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/> ₆	_____12	_____18

23.1 Durant la **période estivale 2004**, y a-t-il des RSG qui ont utilisé des places inscrites sur le permis du CPE pour accueillir des enfants de 5 ans ou plus?

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus : _____ 2
Non ₃

23.2 Durant la **période estivale 2004**, des RSG ont-elles accueilli des enfants de moins de 5 ans en remplacement d'autres enfants en vacances?

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants accueillis : _____ 2
Non ₃

MANDATS DU CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

24. Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue ou révoquée par le CPE **entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005**?

- _____ 1 nombre de suspensions en vertu de l'article 38 du règlement
- _____ 2 nombre de révocations en vertu de l'article 37 du règlement
- _____ 3 nombre de suspensions en vertu de l'article 34 du règlement
- _____ 4 nombre de révocations en vertu de l'article 34 du règlement
- _____ 5 nombre de suspensions en vertu de l'article 35 du règlement
- _____ 6 nombre de révocations en vertu de l'article 35 du règlement

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

25. En **excluant** la réévaluation annuelle, combien de **visites** de contrôle avez-vous effectuées **entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005** pour l'ensemble des RSG (tenez compte des déplacements, mais non des appels téléphoniques)? _____¹

26. Combien de **visites** de soutien professionnel avez-vous effectuées **entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005** pour l'ensemble des RSG (tenez compte des déplacements, mais non des appels téléphoniques)? _____¹

26.1 Combien d'appels téléphoniques de soutien avez-vous faits **entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005**? _____¹

26.2 Quelles activités de soutien technique et professionnel sont offertes aux RSG. Cochez les deux principales activités :

Formation ₁

Ressources pédagogiques ₂

Soutien à l'organisation d'activités spéciales ₃

Autre (précisez) : _____⁴

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

27. Pour assurer une planification adéquate du développement, répondez à la question 27.1 ou 27.2, selon votre région administrative.

27.1 Services de garde en milieu familial de Montréal ou de Laval

Au cours de la **semaine du 14 au 20 mars 2005**, indiquez le nombre total de places accordées par territoire de CLSC (places à contribution réduite que le CPE a accordées aux RSG du territoire de CLSC) de même que le nombre de places occupées (places pour lesquelles la contribution parentale a été versée, que l'enfant soit présent ou non, à l'exclusion des enfants des RSG et de ceux des personnes qui les assistent).

Exemple :

Nom du territoire de CLSC couvert	Nombre de RSG dans ce territoire de CLSC	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
La Petite Patrie	10	60	52
Villeray	7	39	39
	<hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/> 17 RSG	<hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/> 99 places	<hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/> 91 places

Nom du territoire de CLSC couvert	Nombre de RSG dans ce territoire de CLSC	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Total : _____ RSG _____ places _____ places

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

27.2 Services de garde en milieu familial situés dans une autre région administrative que Montréal et Laval

Au cours de la **semaine du 14 au 20 mars 2005**, indiquez le nombre total de places accordées par municipalité (places à contribution réduite que le CPE a accordées aux RSG de la municipalité) de même que le nombre de places occupées (places pour lesquelles la contribution parentale a été versée, que l'enfant soit présent ou non, à l'exclusion des enfants des RSG et de ceux des personnes qui les assistent).

Exemple :			
Nom de la MRC couverte :			
	L'Islet		
Municipalité	Nombre de RSG dans cette municipalité	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
Saint-Jean-Port-Joli	18	108	92
Saint-Roch-des-Aulnaies	7	35	35
	<u>25 RSG</u>	<u>143 places</u>	<u>127 places</u>

Nom de la MRC : _____

Municipalités	Nombre de RSG dans cette municipalité	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Total :	<u>_____ RSG</u>	<u>_____ places</u>	<u>_____ places</u>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

Nom de la MRC : _____

Municipalités	Nombre de RSG dans cette municipalité	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Total :	<u>_____ RSG</u>	<u>_____ places</u>	<u>_____ places</u>

Nom de la MRC : _____

Municipalités	Nombre de RSG dans cette municipalité	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Total :	<u>_____ RSG</u>	<u>_____ places</u>	<u>_____ places</u>

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Lys Duguay au (514) 864-6131.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 800 363-0310 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapportactivites@messf.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2005** à l'attention de :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE B

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2004-2005
DES GARDERIES**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

Garderie

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre
au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mars précédent
comme le prévoit l'article 13.4 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de la garderie : _____		N° de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____			
numéro	rue	ville	code postal
Pour Montréal et Laval			
Territoire de CLSC : _____			
Numéro de téléphone : (____) _____ - _____		Capacité totale : _____	

DÉCLARATION

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

date

Les données recueillies servent à des fins de recherche

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

COMITÉ DE PARENTS

1. Composition du comité de parents au **31 mars 2005** (n'inscrivez pas le nom des personnes).

Nombre de parents

_____ 1

Date d'élection (année/mois)

_____ / _____

_____ / _____

_____ / _____

_____ / _____

_____ / _____

2. Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice 2004-2005 : _____ 1

TITRE DE PROPRIÉTÉ

3. Au **31 mars 2005**, la garderie est :

Propriétaire 1

Copropriétaire 2

Emphytéote (bail de longue durée) pour
le terrain ou le bâtiment 3

Locataire, avec frais de location 4

Occupant, sans frais de location 5

HEURES D'OUVERTURE

4. Indiquez les heures d'ouverture et de fermeture habituelles de la garderie pour la période **du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005**.

Heure d'ouverture habituelle :

h		min	

Heure de fermeture habituelle :

h		min	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

5. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CLSC	Direction de la santé publique	Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Maison de la famille	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₂	<input type="checkbox"/> ₂₉	<input type="checkbox"/> ₃₆	<input type="checkbox"/> ₄₃	<input type="checkbox"/> ₅₀
Soutien au personnel des services de garde	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₆	<input type="checkbox"/> ₂₃	<input type="checkbox"/> ₃₀	<input type="checkbox"/> ₃₇	<input type="checkbox"/> ₄₄	<input type="checkbox"/> ₅₁
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₇	<input type="checkbox"/> ₂₄	<input type="checkbox"/> ₃₁	<input type="checkbox"/> ₃₈	<input type="checkbox"/> ₄₅	<input type="checkbox"/> ₅₂
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₈	<input type="checkbox"/> ₂₅	<input type="checkbox"/> ₃₂	<input type="checkbox"/> ₃₉	<input type="checkbox"/> ₄₆	<input type="checkbox"/> ₅₃
Prêts de locaux ou d'équipement	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₁₉	<input type="checkbox"/> ₂₆	<input type="checkbox"/> ₃₃	<input type="checkbox"/> ₄₀	<input type="checkbox"/> ₄₇	<input type="checkbox"/> ₅₄
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₂₀	<input type="checkbox"/> ₂₇	<input type="checkbox"/> ₃₄	<input type="checkbox"/> ₄₁	<input type="checkbox"/> ₄₈	<input type="checkbox"/> ₅₅
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₁	<input type="checkbox"/> ₂₈	<input type="checkbox"/> ₃₅	<input type="checkbox"/> ₄₂	<input type="checkbox"/> ₄₉	<input type="checkbox"/> ₅₆

_____57

6. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Relations professionnelles

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (5 à 11 fois par année)	Rares (1 à 4 fois par année ou moins)
CLSC	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₇
Direction de la santé publique	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₈
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₉
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₂₀
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₂₁
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₂
Maison de la famille	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₃

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

Autre (précisez) : _____ 8 16 24

USAGERS

7. Pour la semaine du **14 au 18 mars 2005**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie.

Nombre de familles _____¹

8. Votre garderie a-t-elle une liste d'attente pour ses places?

Oui ₁

Non ₂ Passez à la question 9.

8.1 Dans l'affirmative, combien d'enfants étaient inscrits sur cette liste **au 31 mars 2005** ? _____¹

8.2 Avez-vous une procédure établie de mise à jour de cette liste d'attente?

Oui ₁ Dans l'affirmative, quelle est la fréquence de la mise à jour (en semaines)? _____²

Non ₃

9. Pour la période du **14 au 18 mars 2005**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Si l'enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours/semaine.

Nombre de jours par semaine	N ^{bre} d'enfants
5 jours/semaine	_____ ¹
Plus de 2,5 et moins de 5 jours/semaine	_____ ²
2,5 jours/semaine	_____ ³
Plus de 1 jour/semaine et moins de 2,5 jour/semaine	_____ ⁴
1 jour/semaine ou moins	_____ ⁵
Nombre total d'enfants inscrits à la garderie au cours de la période	===== ⁶

(Ce total doit être reporté aux questions 10 et 21.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

10. Classez ces enfants (question 9) selon leur âge au **30 septembre 2004** (et non en fonction des groupes d'âge du service). Si la garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2004-2005, inscrivez l'âge qu'avaient, au 30 septembre 2004, les enfants inscrits à votre service au cours de la période du 14 au 18 mars 2005.

Âge des enfants au 30 septembre 2004	Nombre d'enfants
Moins d'un an	_____1
12 à 17 mois	_____2
18 à 23 mois	_____3
2 ans	_____4
3 ans	_____5
4 ans – fréquentant une maternelle « 4 ans » du réseau de l'éducation	_____6
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____7
5 ans – fréquentant une maternelle	_____8
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____9
6 ans et plus	_____10
Nombre total d'enfants inscrits à la garderie	=====11

(Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué aux questions 9 et 21.)

11. Pour que le Ministère ait une meilleure idée des mouvements des enfants inscrits en 2004-2005, veuillez répondre aux questions suivantes.

Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 1 ^{er} avril 2004 (inscrire 0 pour toute garderie créée au cours de l'année 2004-2005)	
Nouveaux enfants inscrits au cours de l'année 2004-2005	
Nombre d'enfants ayant quitté la garderie au cours de l'année 2004-2005	
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 31 mars 2005	
Augmentation de capacité au cours de l'année (inscrire oui ou non)	
Motifs des départs (inscrire le nombre d'enfants)	
• Enfants quittant pour la maternelle	
• Déménagement des parents	
• Autre (précisez) : _____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

12. La garderie a-t-elle signé avec un corps policier une entente portant sur la vérification de l'absence d'empêchement de toutes les personnes visées par la loi?

Oui _1

Non _2 Dans la négative, indiquez la raison pour laquelle vous n'avez pas signé d'entente :
_____ 3 (passez à la question 13).

12.1 Avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour certaines personnes? Dans l'affirmative, précisez pour qui et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée.

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement	
	Non	Oui	Nombre	Incompatible avec la fonction exercée
Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> _1	<input type="checkbox"/> _3	_____ 5	<input type="checkbox"/> _7
Personnel administratif	<input type="checkbox"/> _2	<input type="checkbox"/> _4	_____ 6	<input type="checkbox"/> _8

12.2 Votre garderie a-t-elle la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui _1

Dans l'affirmative, ce comité est-il :

interne? _2

régional? _3

provincial? _4

autre (précisez) : _____ 5

Non _6

PERSONNEL DE LA GARDERIE

Les questions 13 à 16 se rapportent à l'exercice financier du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

13. De quelle façon sont établies les conditions de travail de la personne responsable de la gestion et des autres membres du personnel permanent de la garderie?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Convention collective		<input type="checkbox"/> _4	<input type="checkbox"/> _8
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/> _1	<input type="checkbox"/> _5	<input type="checkbox"/> _9
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/> _2	<input type="checkbox"/> _6	<input type="checkbox"/> _10
Entente verbale	<input type="checkbox"/> _3	<input type="checkbox"/> _7	<input type="checkbox"/> _11

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

13.1 La garderie a-t-elle une procédure établie d'évaluation du personnel permanent?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Aucune	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₁
Annuelle	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₂
Semestrielle (6 mois)	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₃
Bisannuelle (2 ans)	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₄
Autre (précisez) :	_____ ₅	_____ ₁₀	_____ ₁₅

13.2 Cochez la case appropriée si les membres du personnel permanent bénéficient des avantages sociaux suivants.

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Frais de scolarité payés	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₁
Temps libéré pour études	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₂
Repas payés	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₃
Stationnement gratuit	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₄
Priorité pour une PCR	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₅

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

14. Indiquez le nombre de jours de congés payés **prévu** pour tout employé permanent qui travaillerait à plein temps à la garderie depuis plus d'un an :

Catégories de congés	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Jours fériés	Nombre _____ 1	Nombre _____ 1	Nombre _____ 1
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à un adulte, etc.)	Nombre _____ 2	Nombre _____ 2	Nombre _____ 2
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, etc.)	Nombre _____ 3	Nombre _____ 3	Nombre _____ 3
Congés de maladie :	Nombre _____ 4	Nombre _____ 4	Nombre _____ 4
Ceux-ci sont-ils :			
cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs ou payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre (précisez) :	_____	_____	_____
Autres congés (précisez la nature du congé) : _____	Nombre _____ 5	Nombre _____ 5	Nombre _____ 5

15. En date du **18 mars 2005**, veuillez classer votre personnel permanent selon le nombre total d'années de service continu :

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un salarié ou d'une salariée. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu :	Personnel éducateur	Autre personnel
Moins d'un an	Nombre _____ 1	Nombre _____ 7
1 an à moins de 2 ans	Nombre _____ 2	Nombre _____ 8
2 ans à moins de 5 ans	Nombre _____ 3	Nombre _____ 9
5 ans à moins de 10 ans	Nombre _____ 4	Nombre _____ 10

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

10 ans à moins de 15 ans Nombre _____₅ Nombre _____₁₁
 15 ans et plus Nombre _____₆ Nombre _____₁₂

16. Indiquez le nombre de jours de vacances effectivement payés (à l'exclusion des jours fériés) à la personne responsable de la gestion, aux membres du personnel éducateur et de tout autre personnel permanent (incluant le personnel en période de probation) qui travaillent à plein temps à la garderie **depuis plus d'un an**.

Exemple :	Nombre de personnes	Nombre de jours de vacances payés
	<u>2</u>	<u>20</u> jours/personne
	<u>5</u>	<u>15</u> jours/personne
	<u>4</u>	<u>10</u> jours/personne

Aucun membre du personnel en service depuis plus d'un an. ▶ Passez à la question 17.

Responsable de la gestion		Personnel éducateur		Autre personnel	
Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

17. La garderie a-t-elle reçu une ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2004 :

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂
 Non ₃

18. Qualification du personnel éducateur, en conformité avec l'article 9 du Règlement sur les garderies

18.1 Classez le personnel éducateur qui était au travail au cours de la semaine du **14 au 18 mars 2005** (personnel permanent à plein temps ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme, à titre de remplaçant pour les motifs suivants : congé de maternité, retrait préventif, accident de travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant « sur appel ».

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
• Nombre de membres du personnel éducateur	_____ A _____ ₁	_____ ₂
• Nombre total d'heures travaillées par le personnel éducateur	_____ ₃	_____ ₄

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

18.2 Classez le personnel éducateur qualifié (case A de la question 18.1) selon la qualification.

		Nombre de membres du personnel éducateur
Collégial	AEC - 1 an	_____ 1
	AEC - 2 ans*	_____ 2
	DEC	_____ 3
Universitaire	Certificat	_____ 4
	Baccalauréat	_____ 5
	Maîtrise	_____ 6
Autre (précisez) : _____		_____ 7

* L'AEC - 2 ans correspond à l'attestation portant le numéro 903.48 ou à l'ancien certificat d'études collégiales.

PROGRAMME ÉDUCATIF

19. Quelle est l'application du programme éducatif que privilégie la garderie?

Jouer, c'est magique 1

Application de la garderie 2

Autre (précisez) : _____ 3

19.1 Quelle proportion du personnel éducateur a reçu une formation portant sur cette application éducative en 2004-2005?

_____ %₁

19.2 Veuillez cocher les **deux** principales caractéristiques de la structuration des lieux de votre service de garde :

Les lieux sont aménagés en coins d'activités qui permettent le libre choix.	<input type="checkbox"/> 1	Le matériel est varié et adapté au développement des enfants.	<input type="checkbox"/> 4
L'aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants (retrait, regroupement).	<input type="checkbox"/> 2	La cour est bien aménagée.	<input type="checkbox"/> 5
Les lieux favorisent l'accès direct des enfants au matériel de jeu.	<input type="checkbox"/> 3	Autre (précisez) : _____ 6	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

19.3 Veuillez cocher les **deux** principales caractéristiques de la structuration des activités de votre service de garde :

Les activités se déroulent selon un horaire régulier.	<input type="checkbox"/> ₁	Toutes les formes de jeux sont encouragées.	<input type="checkbox"/> ₄
L'éducatrice dispose d'outils pour la planification des activités.	<input type="checkbox"/> ₂	Autre (précisez) : _____ ₅	
Les enfants peuvent souvent choisir leurs activités.	<input type="checkbox"/> ₃		

19.4 Veuillez cocher les **deux** principales caractéristiques de l'intervention éducative de votre service de garde :

L'intervention démocratique est privilégiée avec les enfants.	<input type="checkbox"/> ₁	Il y a une période d'observation régulière de chaque enfant.	<input type="checkbox"/> ₃
Les modes d'encadrement et d'animation sont variés.	<input type="checkbox"/> ₂	Autre (précisez) : _____ ₄	

20. Pour la semaine du **14 au 18 mars 2005**, indiquez si les services suivants ont été offerts, et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité.

Catégories	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₁	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₂	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/> ₃	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/> ₄	_____
Garde à temps partiel	<input type="checkbox"/> ₅	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/> ₆	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

21. Provenance des enfants de la garderie au cours de la période **du 14 au 18 mars 2005** (répondez à la question 21.1 ou 21.2, selon la région administrative de la garderie).

21.1 Garderies de Montréal et de Laval

Territoire de CLSC de la garderie : _____

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- | - la même région administrative que la garderie : | N ^{bre} d'enfants |
|--|----------------------------|
| • le territoire de CLSC où se trouve la garderie | _____ |
| • le territoire d'un autre CLSC | _____ |
| - une autre région administrative que celle de la garderie : | |

• Précisez la ou les régions :	N ^{bre} d'enfants
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nombre total d'enfants _____

(Ce total doit correspondre à ceux indiqués aux questions 9 et 10.)

21.2 Garderies situées dans une autre région administrative

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- | | N ^{bre} d'enfants |
|---|----------------------------|
| • la même municipalité que la garderie | _____ |
| • une autre municipalité que celle de la garderie (dans une même région administrative) | _____ |
| • une autre région administrative que celle de la garderie | _____ |

Nombre total d'enfants _____

(Ce total doit correspondre à ceux indiqués aux questions 9 et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004 – 2005

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

LIEN AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

22. Votre garderie:

- est-elle sur les lieux de travail? Oui ₁ Non ₂
- est-elle à proximité des lieux de travail? Oui ₃ Non ₄
- bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail :
 - administratif? (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui ₅ Non ₆
 - financier? (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou d'équipement, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, audiovisuel, jeux et jouets) Oui ₇ Non ₈
 - technique? (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui ₉ Non ₁₀
 - pour des activités récréatives? (piscine, gymnase) Oui ₁₁ Non ₁₂
 - pour l'entretien? (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui ₁₃ Non ₁₄
 - autre (précisez) : _____₁₅

22.1 Si la garderie bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %₁

22.2 La garderie réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?
 Oui ₁ Dans l'affirmative, combien de places sont réservées? _____₂
 Non ₃

22.3 Milieu de travail :

A. Réseau de la santé :	C. Fonction publique :
Centre hospitalier <input type="checkbox"/> ₁	Québec <input type="checkbox"/> ₁₁
Centre d'accueil <input type="checkbox"/> ₂	Canada <input type="checkbox"/> ₁₂
Régie régionale <input type="checkbox"/> ₃	Municipalité <input type="checkbox"/> ₁₃
Centre local de services communautaires <input type="checkbox"/> ₄	Société d'État <input type="checkbox"/> ₁₄
Autre (précisez) : _____ ₅	
B. Réseau de l'éducation :	D. Entreprise privée : <input type="checkbox"/> ₁₅
Cégep <input type="checkbox"/> ₆	Domaine : _____ ₁₆
Université <input type="checkbox"/> ₇	E. Regroupement de milieux de travail : <input type="checkbox"/> ₁₇
Commission scolaire <input type="checkbox"/> ₈	Nombre de milieux de travail : _____ ₁₈
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/> ₉	
Autre (précisez) : _____ ₁₀	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) : _____ ₁₉	

22.4 Inscrivez le ou les noms du milieu de travail : _____₂₀

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Lys Duguay au (514) 864-6131.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 800 363-0310 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapporactivites@messf.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2005** à l'attention de :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

